



# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

## **2016-2017**

Exercice clos le 31 mars 2017

Siège social : Parc d'activités Alpespace  
74 Voie Magellan  
73800 Sainte-Hélène du Lac  
454 083 379 RCS Chambéry

# **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme au capital de 13.102.128,30 euros  
Siège social : Parc d'activités Alpespace, 74 voie Magellan,  
73800 Sainte-Hélène du Lac

454 083 379 RCS Chambéry

---

## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 SEPTEMBRE 2017**

### **Rapport de gestion**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après « la Société » ou « MND »), nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe de sociétés qu'elle constitue avec ses filiales (ci-après « le Groupe » ou « le Groupe MND ») durant l'exercice clos le 31 mars 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'administration du 19 juillet 2017, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société pour les cinq derniers exercices ;
- Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 ;

# 1. INFORMATION SUR LE GROUPE

## 1.1 RAPPORT DU GROUPE

### 1.1.1 Activité globale du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2017 s'établit à 76.440 K€.

En termes de chiffre d'affaires, l'activité du Groupe s'étant internationalisée au cours des dernières années, elle peut se décomposer par zones géographiques comme suit :

En K€	31/03/2017		31/03/2016	
France	25.710	33.6%	22.967	34.0%
UE hors France	28.931	37.8%	26.503	39.2%
Reste du monde	21.799	28.6%	18.133	26.8%
Total	76.440	100%	67.603	100%

Nous vous proposons ci-dessous une présentation simplifiée du compte de résultat. Un comparatif est donné par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2016.

En K€	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires	76.440	67.603
Dotation aux amortissements	(2.023)	(1.893)
Dotation aux provisions	(649)	(203)
Résultat opérationnel courant	3.096	1.486
Résultat opérationnel	3.120	976
Coût de l'endettement financier net	(1.391)	(1.208)
Résultat net	2.224	514
Part du groupe	2.226	505
Intérêts minoritaires	(2)	9

Le résultat opérationnel s'élève à 3.120 K€ et le résultat opérationnel courant à 3.096 K€.

La dotation aux amortissements ressort à 2.023 K€.

Le résultat net global de l'exercice clos le 31 mars 2017 ressort à 2.224 K€. Le résultat net part du Groupe est de 2.226 K€ et la part des intérêts minoritaires est de (2) K€.

S'agissant du tableau des flux de trésorerie, nous vous proposons ci-dessous un tableau simplifié en décrivant les principaux éléments :

En K€	31/03/2017	31/03/2016
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	4.052	2.004
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	5.254	2.509
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4.340	(3.673)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(8.458)	(4.955)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(2.321)	4.865
Variation de la trésorerie	(6.378)	(3.805)

Des informations complémentaires vous sont données dans les annexes aux comptes consolidés.

Sur la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, la société MND SA a réalisé les opérations juridiques suivantes :

- Cession de la société PRISME EQUIPEMENT CANADA
- Fermeture de la société LST TURKEY
- Création de la société LST ITALIA
- Création de la société MND CHINA

## 1.1.2 Périmètre de consolidation au 31 mars 2017

<b>Société mère :</b>	<b>% d'intérêt</b>	
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT		Sainte Hélène du Lac (73)
<b>Filiales françaises :</b>		
MBS	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
ATM73	70 %	Chambéry (73)
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE (TAS)	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
SUFAG	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
TECHFUN	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
LST	100 %	Sainte Hélène du Lac (73)
<b>Filiales étrangères :</b>		
LST	100 %	Allemagne
MND AMERICA	100 %	USA
MND SWISS	100 %	Suisse
MND ITALIA	100 %	Italie
MND IBERIA	100 %	Espagne
MND TURKEY	100 %	Turquie
SUFAG TURKEY	100 %	Turquie
MND SVERIGE	100 %	Suède
MND AUSTRIA	100 %	Autriche
SUFAG	100 %	Suède
LST ITALIA	100 %	Italie
MND CHINA	100 %	Chine

## 1.1.3 Activités des filiales consolidées et perspectives

### 1.1.1.1 Les résultats et perspectives des filiales françaises sont les suivants :

<b>MBS</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/03/2016</b>
Chiffre d'affaires HT	6.033.662 €	5.870.493 €
Résultat net	(569.439) €	(372.774) €

La Société MBS a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 6.033.662 euros contre 5.870.493 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (569.439) euros contre un résultat net comptable déficitaire de (372.774) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 28.795 euros.

Nous vous rappelons que la Présidente a pris acte le 19 décembre 2016 de la démission de Monsieur David GROMIER de ses fonctions de Directeur général à compter du 31 décembre 2016 à Minuit.

Nous vous rappelons également que la Présidente a décidé de nommer, en date du 30 décembre 2016, Monsieur Julien NOEL en qualité de nouveau Directeur général, et ce à compter du 2 janvier 2017, a défini ses pouvoirs et fixé sa rémunération.

<b>ATM73</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	659.867 €	625.143 €
Résultat net	(10.464) €	(32.538) €

La Société ATM73 a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 659.867 euros contre 625.143 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (10.464) euros contre un résultat net comptable déficitaire de (32.538) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (158.828) euros.

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte du 29 septembre 2016 a décidé de nommer Monsieur Christophe VELUT en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Louis FLECHE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

<b>TAS</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	8.545.029 €	8.206.043 €
Résultat net	796.478 €	1.186.012 €

La Société TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE (TAS) a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 8.545.029 euros contre 8.206.043 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 796.478 euros contre un résultat net comptable bénéficiaire à 1.186.012 euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 2.296.478 euros.

<b>SUFAG</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	20.698.158 €	13.100.942 €
Résultat net	565.209 €	(970.190) €

La Société SUFAG a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 20.698.158 euros contre 13.100.942 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 565.209 euros contre un résultat net comptable déficitaire de (970.190) euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 825.949 euros.

Nous vous rappelons que l'associée unique a, le 29 septembre 2016, décidé :

- de ne pas renouveler les mandats de la société SAFIGEC AUDIT, co-Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Guillaume COLLIN, co-Commissaire aux comptes suppléant ;
- de modifier l'article 16 des statuts relatifs aux conventions réglementées.

Nous vous rappelons également que l'associée unique a, le 29 septembre 2016, constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2016, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital et décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

<b>TECHFUN</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	5.243.671 €	3.295.720 €
Résultat net	71.915 €	130.773 €

La société TECHFUN a réalisé, au cours de son exercice social clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 5.243.671 euros contre un chiffre d'affaires de 3.295.720 euros l'exercice précédent clos le 31 mars 2016.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 71.915 euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 130.773 euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 786.249 euros.

<b>LST</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	15.170.657 €	15.962.119 €
Résultat net	64.011 €	520.753 €

La société LST SAS a réalisé, au cours de son exercice social clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 15.170.657 euros contre un chiffre d'affaires de 15.962.119 euros l'exercice précédent clos le 31 mars 2016.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 64.011 euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 520.753 euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 3.372.587 euros.

Nous vous rappelons que le 22 avril 2016, l'associée unique a autorisé la création d'une filiale à 100 % de la société LST, en Italie, afin de centraliser l'activité « Tapis », dénommée « LST Srl », domiciliée Via Galileo Galeleiei 5 – 20124 MILANO – Italie. Elle a démarré son activité le 1<sup>er</sup> mai 2016 et elle clôturera son exercice au 31 mars de chaque année.

Nous vous précisons enfin que le 21 octobre 2016, Monsieur Marc HUTTER a démissionné de ses fonctions de Directeur Général délégué.

### 1.1.1.2 Les résultats des filiales étrangères sont les suivants :

<b>LST GmbH</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	5.982 K€	5.407 K€
Résultat net	(240) K€	(343) K€

La société LST GmbH a réalisé, au cours de cet exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 5.982 K euros contre 5.407 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (240) K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (343) K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 86 K euros.

<b>MND AMERICA</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	5.208 KUSD	4.230 KUSD
Résultat net	706 KUSD	456 KUSD

La société MND AMERICA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 5.208 K USD contre 4.230 K USD lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 706 K USD contre un résultat net comptable bénéficiaire à 456 K USD de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.898 K USD.

<b>MND SWISS</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	1.059 KCHF	1.366 KCHF
Résultat net	(384) KCHF	(444) KCHF

La société MND SWISS a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 1.059 K CHF contre 1.366 K CHF lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (384) K CHF contre un résultat net comptable déficitaire de (444) K CHF de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (247) K CHF.

<b>MND ITALIA</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	3.627 K€	3.287 K€
Résultat net	(33) K€	(36) K€

La société MND ITALIA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 3.627 K euros contre 3.287 K euros lors de l'exercice précédent.



Le résultat net comptable ressort déficitaire à (33) K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (36) K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.466 K euros.

<b>MND IBERIA</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	482 K€	149 K€
Résultat net	76 K€	(230) K€

La société MND IBERIA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 482 K euros contre 149 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 76 K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (230) K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 167 K euros.

<b>MND TURKEY</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	44 KTRY	6.159 KTRY
Résultat net	(1.361) KTRY	4 KTRY

La société MND TURKEY a réalisé, au cours de la situation arrêtée le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 44 K livres turques contre 6.159 K livres turques lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (1.361) K livres turques contre un résultat net comptable bénéficiaire à 4 K livres turques lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (1.802) K livres turques.

<b>SUFAG TURKEY</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	1.616 KTRY	1.845 KTRY
Résultat net	(382) KTRY	190 KTRY

La société LST TURKEY a réalisé, au cours de la situation arrêtée le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 1.616 K livres turques contre 1.845 K livres turques lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (382) K livres turques contre un résultat net comptable bénéficiaire de 190 K livres turques lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (143) K livres turques.

<b>SUFAG AB</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffre d'affaires HT	113.702 KSEK	107.182 KSEK
Résultat net	9.525 KSEK	3.370 KSEK

La société SUFAG AB a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 113.702 K Couronnes Suédoises contre 107.182 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 9.525 K Couronnes Suédoises contre un résultat net comptable bénéficiaire de 3.370 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 45.527 K Couronnes Suédoises.

<b>MND SVERIGE</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffres d'affaires HT	39.490 KSEK	38.683 KSEK
Résultat net	(2.557) KSEK	1.342 KSEK

La société MND SVERIGE AB a réalisé, au cours de cet exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 39.490 K couronnes suédoises contre 38.683 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (2.557) K Couronnes Suédoises contre un résultat net comptable bénéficiaire de 1.342 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 3.654 K Couronnes Suédoises.

<b>MND AUSTRIA</b>	31/03/2017	31/03/2016
Chiffres d'affaires HT	13.724 K€	13.960 K€
Résultat net	171 K€	(294) K€

La Société MND AUSTRIA GmbH, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 13.924 K euros contre 13.960 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 171 K euros contre un résultat net comptable déficitaire à (294) K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 2.497 K euros.

<b>LST ITALIA</b>	31/03/2017
Chiffres d'affaires HT	1.974 K€
Résultat net	98 K€

La Société MND AUSTRIA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 1.974 K euros.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 98 K euros.

Ses capitaux propres ressortent à 108 K euros.

<b>MND CHINA</b>	31/03/2017
Chiffres d'affaires HT	9.494 KCNY
Résultat net	382 KCNY

La Société MND CHINA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un chiffre d'affaires de 9.494 K yuan.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 382 K yuan.

Ses capitaux propres ressortent à 2.555 K yuan.

### **1.1.1.3 Entrées et sorties du périmètre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, sont sorties du périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

#### Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons cédé les participations que nous détenions dans le capital des sociétés suivantes pour les motifs et dans les conditions décrits ci-après :

- Cession de la société PRISME EQUIPEMENT CANADA
- Fermeture de la société LST TURKEY

#### Prise de participations ou prises de contrôles

Nous vous signalons que notre Société a, au cours de l'exercice écoulé, pris des participations dans le capital des sociétés suivantes dans les conditions décrites ci-après :

- Création de la société LST ITALIA
- Création de la société MND CHINA

## **1.2 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Des frais de recherche et développement ont été comptabilisés en immobilisation pour un montant de 5.456 K€.

## **1.3 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Depuis la clôture de l'exercice, il convient de signaler que le capital social de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT a été augmenté, par placement privé, d'un montant nominal de un million cent six mille six cent dix euros et soixante-douze centimes (1.106.610,72 €) et ainsi porté de onze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix-sept euros et cinquante-huit centimes (11.995.517,58 €) à treize millions cent deux mille cent-vingt-huit euros et trente centimes (13.102.128,30 €), dorénavant divisé en quatorze million quatre-vingt-huit mille trois cent dix (14.088.310) dont treize million quatre-vingt-huit mille trois cent soixante (13.088.946) actions

ordinaires et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante (999.364) actions de préférence dites « ADP2012 » de quatre-vingt-treize centimes d'euros (0,93 €) de valeur nominale chacune,

## 1.4 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 1.4.1 Etat de la situation financière consolidée

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Ecarts d'acquisition	5	13 169	13 159
Immobilisations incorporelles	6	13 848	9 227
Immobilisations corporelles	7	7 231	5 409
Autres actifs financiers	8/9	2 067	2 027
Impôts différés	10	7 030	6 324
Autres actifs long terme		2	4
<b>Actifs non-courants</b>		<b>43 347</b>	<b>36 150</b>
Stocks et en-cours	11	24 612	22 507
Créances clients	12	35 284	24 567
Créances fiscales	12	1 894	2 268
Autres débiteurs	12	4 116	3 066
Créances d'impôt		2 350	856
Autres actifs courants		827	896
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	2 095	1 460
<b>Actifs courants</b>		<b>71 177</b>	<b>55 620</b>
<b>Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Actif</b>		<b>114 524</b>	<b>91 770</b>
		<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>Au 31 mars 2016</b>
Capital	14	11 996	11 996
Primes liées au capital		22 865	22 865
Actions propres		(153)	(193)
Autres réserves		(211)	(214)
Résultats accumulés		(8 388)	(10 614)
<b>Total Capitaux propres, part du groupe</b>		<b>26 109</b>	<b>23 840</b>
Intérêts minoritaires		95	97
<b>Total Intérêts minoritaires</b>		<b>95</b>	<b>97</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>26 204</b>	<b>23 937</b>
Emprunts et dettes financières	17	16 184	20 039
Engagements envers le personnel	15/16	854	759
Autres provisions	15	79	91
Impôts différés		63	0
Autres passifs long terme		0	1
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>17 180</b>	<b>20 890</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	34 635	24 765
Dettes fournisseurs	18	22 269	10 626
Dettes sociales	18	3 825	3 861
Dettes fiscales	18	5 049	4 344
Autres créditeurs	18	4 962	2 104
Autres passifs courants		401	1 244
<b>Total Passifs courants</b>		<b>71 140</b>	<b>46 944</b>
<b>Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>88 320</b>	<b>67 834</b>
<b>Total Passif</b>		<b>114 524</b>	<b>91 770</b>

## 1.4.2 Etat de résultat net consolidé

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Chiffre d'affaires	19	76 440	67 603
Achats consommés	20	(38 247)	(33 827)
Charges externes	21	(15 397)	(13 874)
Charges de personnel	22	(17 893)	(16 933)
Impôts et taxes		(335)	(422)
Dotation aux amortissements		(2 023)	(1 893)
Dotation aux dépréciations et provisions		(649)	(203)
Autres produits et charges d'exploitation	23	1 199	1 033
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>3 096</b>	<b>1 486</b>
Résultat sur cession de participations consolidées		266	101
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	(242)	(611)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>3 120</b>	<b>976</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5	8
Coût de l'endettement financier brut		(1 396)	(1 216)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	26	<b>(1 391)</b>	<b>(1 208)</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>		<b>306</b>	<b>43</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>2 035</b>	<b>(189)</b>
Impôts sur les bénéfices	27	189	703
<b>Résultat après impôt</b>		<b>2 224</b>	<b>514</b>
Résultat des ME		0	0
<b>Résultat net</b>		<b>2 224</b>	<b>514</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>2 226</b>	<b>505</b>
<b>Part des minoritaires</b>		<b>(2)</b>	<b>9</b>
Résultat par action (€/action)	29	0,19	0,04
Résultat dilué par action (€/action)	29	0,19	0,04

### 1.4.3 Etat du résultat global consolidé

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
<b>Résultat net total</b>		<b>2 224</b>	<b>514</b>
Ecarts de conversion		26	4
Ecarts actuariels		(25)	
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Résultat global</b>		<b>2 224</b>	<b>518</b>
Dont part revenant au Groupe consolidé		2 226	509
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		(2)	9

Nous vous précisons que toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

### 1.4.4 Etat de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	OCI	Total				
<b>Situation au 1er avril 2015</b>	9 950	21 305	(201)	(173)	(101)	(274)	(11 076)	19 703		19 703
Incidence des changements de méthode comptable :										
<b>Situation ajustée au 1er avril 2015</b>	9 950	21 305	(201)	(173)	(101)	(274)	(11 076)	19 703		19 703
Ecarts de conversion				4		4		4		4
Résultat de la période							514	505	9	514
<b>Total des pertes et profits de la période</b>				4		4	514	509	9	518
Augmentation de capital	2 046	1 560						3 606		3 606
Mouvements sur actions propres			8					8		8
Variation de périmètre							88		88	88
Autres variations							14	14		14
<b>Situation au 31 mars 2016</b>	11 996	22 865	(193)	(169)	(101)	(270)	(10 460)	23 840	97	23 937
Incidence des changements de méthode comptable :										
<b>Situation ajustée au 1er avril 2016</b>	11 996	22 865	(193)	(169)	(101)	(270)	(10 460)	23 840	97	23 937
Variation de juste valeur						(25)	(25)	(25)		(25)
Ecarts de conversion				26		26		26		26
Résultat de la période							2 224	2 226	(2)	2 224
<b>Total des pertes et profits de la période</b>				26	(25)	1	2 224	2 226	(2)	2 224
Mouvements sur actions propres			40					40		40
Autres variations							3	3		3
<b>Situation au 31 mars 2017</b>	11 996	22 865	(153)	(143)	(126)	(270)	(8 234)	26 109	95	26 204

## 1.4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Résultat net total consolidé		2 224	514
<b>Ajustements</b>			
Amortissements et provisions		2 087	1 874
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(258)	(383)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>4 052</b>	<b>2 005</b>
Charge (produit) d'impôt	27	(189)	(703)
Coût de l'endettement financier net	26	1 391	1 208
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>5 254</b>	<b>2 510</b>
Incidence de la variation des stocks	11	(2 188)	1 556
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	12	(11 606)	(7 367)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	18	14 823	567
Impôts payés		(1 942)	(939)
<b>Variations du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>(913)</b>	<b>(6 183)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>4 341</b>	<b>(3 673)</b>
Incidence des variations de périmètre	4/5	72	216
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	(8 541)	(6 048)
Acquisition d'actifs financiers		0	4
Variation des prêts et avances consentis	9	(38)	(698)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	49	1 571
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(8 458)</b>	<b>(4 955)</b>
Augmentation de capital	14	0	3 606
Cession (acquisition) nette d'actions propres		40	8
Emission d'emprunts	17	2 732	5 429
Remboursement d'emprunts	17	(3 671)	(2 970)
Intérêts financiers nets versés	26	(1 422)	(1 208)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(2 321)</b>	<b>4 865</b>
Incidence de la variation des taux de change		62	(42)
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(6 377)</b>	<b>(3 805)</b>
Trésorerie d'ouverture	13/17	(20 050)	(16 245)
Trésorerie de clôture	13/17	(26 428)	(20 050)

## 1.5 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la société faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de 2.226 K€ pour un résultat net global de 2.224 K€.

## **2. ACTIVITE DE LA SOCIETE**

MND est un groupe de sociétés leaders en matière de développement, d'aménagement et de sécurisation de domaines skiables, de sites de loisirs et d'infrastructures en montagne depuis 2004.

Fort de son expertise industrielle dans le transport à câbles en montagne et de technologies innovantes, protégées par des brevets internationaux, le Groupe MND détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains à câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif. Avec 5 sites de production, 8 filiales de distribution internationales et 30 distributeurs dans le monde, le Groupe MND compte 350 collaborateurs et près de 3 000 clients dans 49 pays.

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi le déploiement de sa stratégie d'offre globale et la consolidation de ses métiers historiques en France comme à l'International.

Le Groupe a notamment signé deux contrats pluri annuels pour un total de plus de 160 M€ grâce à sa nouvelle implantation chinoise qui permet de démontrer la pertinence de son offre globale et la qualité de ses innovations.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, notre Société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 6.970.907 euros contre 4.830.243 euros lors de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées pour cet exercice à 8.401.621 euros contre 6.096.852 euros lors de l'exercice précédent et notre résultat d'exploitation ressort déficitaire à (1.346.245) euros contre un résultat d'exploitation déficitaire de (1.047.837) euros lors de l'exercice précédent.

En conséquence, notre résultat net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2017 ressort en une perte de 267.754 euros contre une perte de 1.274.890 euros lors de l'exercice précédent.

### **2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, il convient de noter que le conseil d'administration, dans sa séance du 15 décembre 2016, a pris acte du décès de Madame Christine FENOUIL, et qu'un siège de membre du conseil d'administration était devenu vacant mais n'a pas proposé la nomination d'un nouvel administrateur en son remplacement, n'ayant pas de candidat à proposer à ce moment.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 31 mars 2017, après avoir été informé qu'une candidate au poste d'administrateur avait été trouvée, qu'il s'agissait d'une femme ayant la qualité d'administratrice indépendante, a décidé de nommer à titre provisoire Madame Julie BENOIST, Demeurant : 10 rue des Bateliers, 93400 Saint Ouen.

### **2.2 EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Depuis la clôture de l'exercice, il convient de signaler :

Nous vous précisons que le conseil d'administration, dans sa séance du 14 juin 2017 :

- statuant conformément aux termes de la délégation de compétence adoptée à titre extraordinaire dans ses dixième et quatorzième résolutions par l'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2016, a décidé le principe d'une augmentation de capital en numéraire avec



suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie de placement privé, d'un montant nominal maximum de un million cent six mille six cent dix euros et soixante-douze centimes (1.106.610,72 €) ;

- a décidé de fixer la période de sondage devant intervenir dans le cadre de la procédure de constitution de livre d'ordres accélérée (*accelerated bookbuilding*), dont le sondage devait intervenir, à titre de calendrier indicatif, les 15, 16 et 19 juin 2017 (inclus), dans le cadre du placement privé envisagé et qu'à l'issue de cette période, une fourchette de prix (la « Fourchette ») serait fixée sur la base des derniers cours de bourse connus au jour du lancement de l'opération, prévu à titre de calendrier indicatif le 20 juin ;
- a également décidé de subdéléguer à Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE, en sa qualité de Directeur Général de la Société, conformément aux articles L.228-92 et L.225-129-4 du Code de commerce, le pouvoir (i) de décider le lancement définitif du placement privé dans les conditions décrites ci-avant, (ii) de fixer la Fourchette indicative de prix d'émission par action suivant les méthodes de fixation décrites ci-avant, de constater la réalisation définitive d'une telle émission d'actions ordinaires et d'en fixer toutes les modalités dans les limites fixées par le Conseil ci-dessus, ainsi que celui d'y surseoir, et (iii) de finaliser tous documents d'information destinés aux actionnaires et au public et, le cas échéant, les faire viser par l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF»), de demander l'admission aux négociations des actions sur le marché Euronext et aux opérations d'Euroclear France et, d'une manière générale, de prendre toutes décisions et toutes mesures, d'établir tous documents d'information, finaliser, conclure et signer tous contrats et effectuer, notamment auprès de l'AMF, d'Euronext et Euroclear, toutes démarches et formalités utiles à la réalisation de l'émission et de l'admission des actions ordinaires dans les limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables ;
- a approuvé en substance les termes des projets du Contrat de Placement entre la Société et la société GILBERT DUPONT, en sa qualité de seul Chef de File et Teneur de livre, dont l'objet sera de définir les conditions et modalités de réalisation du placement des actions ordinaires nouvellement émises et des Communiqués ;
- a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour finaliser et signer le Contrat de Placement et les Communiqués et généralement faire tout ce qui est nécessaire à l'effet de la conclusion, de la signature, de l'exécution et/ou de la diffusion respectivement du Contrat de Placement et des Communiqués.

Par décision en date du 19 juin 2017, le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation susvisée a :

- décidé, en considération des retours favorables durant la période de sondage de marché, de procéder à l'augmentation de capital par voie de placement privé conformément à l'assemblée générale du 30 septembre 2016 et dont le principe a été autorisé par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 14 juin 2016 ;
- décidé de fixer le prix de souscription à un montant de 5,05 € par action après avoir pris acte que ce dernier s'inscrit dans la fourchette de prix calculée selon les méthodes décrites par le Conseil d'Administration précité, sur la base de la moyenne pondérée par les volumes des cinq (5) derniers cours de bourse connus avec une décote maximale de vingt pour cent (20%), soit entre 4,864 et 6,08 euros par action ;
- décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de un million cent six mille six cent dix euros et soixante-douze centimes (1.106.610,72 €) pour le porter de onze millions

neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix-sept euros et cinquante-huit centimes (11.995.517,58 €) à treize millions cent deux mille cent-vingt-huit euros et trente centimes (13.102.128,30 €), par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie de placement privé, de un million cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre (1.189.904) d'actions ordinaires nouvelles au prix de 5,05 euros par action prime d'émission incluse ;

- décidé que les actions nouvelles qui seront émises devront être intégralement libérées en numéraire à la souscription de la totalité de leur montant nominal et de la prime d'émission et porteront jouissance courante à compter de la constatation par le Directeur Général, conformément à la subdélégation précitée, de la réalisation définitive de la présente augmentation de capital ;
- décidé que le montant global maximum de la prime d'émission sera porté au compte « Prime d'émission », déduction faite le cas échéant de tout ou partie des frais, charges et honoraires inhérents à l'admission des actions nouvelles sur Euronext ;
- décidé que les fonds versés en contrepartie de la souscription des actions nouvelles seront déposés sur un compte spécial ouvert auprès de l'établissement bancaire BPSS, qui établira le certificat du dépositaire des fonds ;
- décidé que la période de souscription serait ouverte à compter du 19 juin 2017 et jusqu'au 20 juin 2017.

Par décision en date du 20 juin 2017, le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation visée ci-avant, a :

- pris acte que l'augmentation de capital a été intégralement souscrite ;
- décidé qu'il lui appartiendra, sur la base de la production du certificat du dépositaire devant intervenir le 22 juin 2017, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital, et de modifier les statuts en conséquence,
- donné tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de faire toutes démarches nécessaires à l'accomplissement du règlement livraison et de l'admission sur Euronext des actions nouvelles créées dans le cadre de l'augmentation de capital décrite ci-avant.

Enfin, par décision en date du 22 juin 2017, le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation visée ci-avant, a :

- constaté la réception en date du 22 juin 2017, du certificat du dépositaire établi par BPSS attestant de la libération intégrale des souscriptions reçues dans le cadre de l'augmentation de capital par placement privée pour un montant global de six millions neuf mille quinze euros et vingt centimes (6.009.015,20 €) correspondant à la souscription et à la libération de un million cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre (1.189.904) actions ordinaires nouvelles à un montant de cinq euros et cinq centimes (5,05 €), prime d'émission incluse ;
- constaté la création de un million cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre (1.189.904) actions ordinaires nouvelles de quatre-vingt-treize centimes (0,93 €) de valeur nominale chacune, émises au prix de cinq euros et cinq centimes (5,05 €) par action, représentant une souscription,

prime d'émission incluse, d'un montant global de six millions neuf mille quinze euros et vingt centimes (6.009.015,20 €) ;

- a précisé que les actions nouvelles seraient soumises à toutes les dispositions statutaires et seraient assimilées aux actions ordinaires anciennes à compter de ce jour, et qu'elles auront jouissance courante ;
- a constaté ainsi que l'augmentation de capital social d'un montant nominal de un million cent six mille six cent dix euros et soixante-douze centimes (1.106.610,72 €) décidée par le Directeur Général sur subdélégation de compétences du Conseil d'Administration est définitivement réalisée et que le capital social de la Société est ainsi porté de onze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent dix-sept euros et cinquante-huit centimes (11.995.517,58 €) à treize millions cent deux mille cent-vingt-huit euros et trente centimes (13.102.128,30 €), dorénavant divisé en quatorze million quatre-vingt-huit mille trois cent dix (14.088.310) dont treize million quatre-vingt-huit mille trois cent soixante (13.088.950) actions ordinaires et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante (999.360) actions de préférence dites « ADP2012 » de quatre-vingt-treize centimes d'euros (0,93 €) de valeur nominale chacune,
- a mis à jour les articles 6 et 7 des statuts en conséquence.

### **2.3 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, les importants frais de recherches et développement étant réalisés au niveau de ses filiales.

### **2.4 CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI**

Nous vous précisons que notre Société a comptabilisé un produit à recevoir de 38.351 euros au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) conformément à la loi de finances rectificative pour 2012. Le CICE a été utilisé principalement dans la reconstitution du besoin en fonds de roulement.

### **2.5 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au 1er trimestre 2017/2018, le Groupe MND a réalisé un chiffre d'affaire consolidé de 8,2 M€, en progression de +39,3%, dont +42,2% à périmètre et taux de change constants. Il est rappelé que le Groupe réalise une grande partie de son chiffre d'affaires au 2nd semestre de ses exercices compte tenu de la saisonnalité de ses activités.

Le pôle « Enneigement & Remontées Mécaniques » a enregistré une croissance de +35,3% (+36,1% à p.c.c), marquée par les premières facturations, pour un montant de 2,0 M€, du contrat chinois de Snowland. Aucun chiffre d'affaires relatif au contrat Wanlong n'a été comptabilisé sur le trimestre écoulé.

Le pôle « Sécurité & Loisirs » a fait état d'un chiffre d'affaires de 2,5 M€, en forte progression de +49,1% (+58,4% à p.c.c), tiré notamment par des contrats de sécurité (équipements anti-avalanche) aux Etats-Unis.

Au 30 juin 2017, le carnet de commandes total du groupe s'élevait à 172,3 M€, représentant 2,3 années d'activité (sur la base du chiffre d'affaires annuel 2016/2017). Le carnet de commandes à réaliser sur l'exercice 2017/2018 s'établit à 37,8 M€, en croissance organique de +52,2% par rapport au 30 juin 2016.

Fort de ce début d'exercice dynamique, de la mise en œuvre en 2017/2018 des deux contrats pluriannuels chinois et de perspectives commerciales bien orientées, le Groupe MND vise de réaliser sur l'exercice 2017/2018 une année de forte croissance de son chiffre d'affaires tout en poursuivant l'amélioration de sa rentabilité.

À un horizon de 3 ans, le Groupe confirme son ambition d'atteindre 150 M€ de chiffre d'affaires, c'est-à-dire un doublement de son activité, et de renouer avec un niveau de rentabilité normatif, avec un résultat opérationnel courant compris entre 8% et 10% du chiffre d'affaires.

## 2.6 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs (lequel n'intègre pas les factures non parvenues) se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total TTC
Montant des dettes TTC au 31 mars 2016	676.191,23 €	116.432,43 €	221.336,39 €	1.013.960,05 €
Montant des dettes TTC au 31 mars 2017	824.249,04 €	277.071,04 €	684.399,76 €	1.785.719,86 €

## 2.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 2.7.1 Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'activité des filiales et participations est décrite aux paragraphes 1.1.3 « Activités des filiales consolidées et perspectives » ci-avant.

## 3. FACTEURS DE RISQUE

### 3.1 RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DU GROUPE

### 3.1.1 Risques liés à la gestion de la croissance

#### **Phase de consolidation des opérations de croissance externe menées au cours des exercices précédents**

Le Groupe s'est attaché à mettre en place une structure adaptée comprenant d'une part une société d'animation de tête chargée notamment de centraliser les fonctions support et d'autre part, des filiales opérationnelles (production et services) et de distribution, cette structure devant permettre d'optimiser l'intégration des sociétés acquises, et le cas échéant, des futures opérations d'acquisitions.

À cet effet, le Groupe doit veiller notamment à :

- ✓ disposer d'un outil de gestion commun performant devant assurer la circulation d'informations financières et opérationnelles fiables et régulières, permettant un pilotage efficace du Groupe et la production de données financières optimales. Le Groupe a lancé depuis vingt quatre mois le déploiement d'un ERP (SAP) qui devrait répondre à ses futurs défis. Comme planifié, toutes les filiales françaises ont basculé sur le nouveau système pour les modules Finances et contrôle de gestion. A ce jour, 2 sociétés du Groupe ont également basculé sur le nouveau système en flux intégré. Il est planifié de basculer l'ensemble des filiales d'ici le 31 mars 2019 ; anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés dans la mesure où les entités acquises sont pour l'essentiel, confrontées à une même saisonnalité marquée ;
- ✓ mettre en œuvre toutes les synergies industrielles (internalisation de certaines phases de production jusque-là sous traitées, économies d'échelle en terme d'achats de composants et matières, etc.) et commerciales (optimisation du réseau de distribution avec une gamme d'équipements élargie, etc.) qui sont anticipées et estimées et surtout qui ont prévalu dans les décisions d'acquisitions des sociétés rachetées ;
- ✓ former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant, tout en étant capable de conserver une cohésion au sein du Groupe et de faire partager ses valeurs ;
- ✓ rester à la pointe de la technologie pour l'ensemble de sa gamme de produits

Tout retard, toute difficulté à mettre en œuvre les outils et moyens et décisions nécessaires pour relever chacun des principaux défis évoqués ci-dessus pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement du Groupe.

Le Groupe va devoir continuer sa croissance organique et notamment, sans que cela soit exhaustif :

- ✓ veiller à l'adéquation des capacités de production par rapport au dernier carnet de commandes ;
- ✓ gérer les problématiques d'approvisionnement en matières premières et composants ;
- ✓ anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- ✓ anticiper les besoins de financement nécessaires et gérer le besoin en fonds de roulement ;
- ✓ être à même de recruter et fidéliser ses collaborateurs.

Toute difficulté rencontrée par le Groupe pour mener à bien cette gestion de la croissance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Par ailleurs, le Groupe est amené à comptabiliser des écarts d'acquisition qu'il soumet à des tests annuels de dépréciation. La survenance d'événements futurs, par nature imprévisibles, est susceptible d'entraîner une dépréciation de certains de ces écarts d'acquisition dont les montants bruts et nets au

31 mars 2017 s'élèvent à 13.169 K€ contre 13.159 K€ au 31 mars 2016. La constatation d'éventuelles dépréciations dans le futur pourrait avoir un effet défavorable plus ou moins significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de développement, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables.

Malgré la structure mise en place à cet effet et la courbe d'expérience du Groupe en la matière, la réalisation de nouvelles acquisitions pourrait de surcroît se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

### **3.1.2 Risque de dépendance vis-à-vis d'hommes clés**

**Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.**

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante, des dirigeants des entités opérationnelles ainsi que de toutes les équipes. Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Bien que le Groupe ait récemment renforcé ses structures, son développement futur pourrait le contraindre à recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter le Groupe au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Dans une telle situation, cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence, de non débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. De plus, les principaux cadres responsables sont associés indirectement au capital de la Société via une structure dédiée qui détient 1,83% du capital au 30 juin 2017 et par un pacte d'actionnaires sécurisant leur stabilité au sein du Groupe et limitant leur possibilité de transfert à la concurrence. Enfin, le Groupe s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

## **3.2 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE**

### **3.2.1 Risques liés à la saisonnalité des activités**

Les activités du Groupe sont à ce jour encore essentiellement orientées vers l'équipement de la saison d'hiver en montagne et donc soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de leurs clients.

Les stations de ski devant être opérationnelles pour l'ouverture de la saison, les équipements doivent être livrés et installés dans des délais compatibles avec cette échéance. Il en résulte pour le Groupe de fortes contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion de stocks, la planification de la production, des livraisons et installations, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux ces périodes de très fortes concentrations de l'activité.

La seconde incidence porte sur la disponibilité des financements nécessaires pour faire face au pic de besoin en fonds de roulement, le Groupe devant engager une part significative de ses dépenses au cours des 6 premiers mois de son exercice fiscal, soit d'avril à fin septembre, alors que la majeure partie de ses revenus n'est constatée que sur les 6 derniers mois de l'exercice.

Cette saisonnalité forte se traduit également par la présentation de comptes semestriels structurellement déficitaires car même si le Groupe négocie des versements d'acomptes de trésorerie concernant la vente de certains équipements, leur comptabilisation en tant que revenus n'est effective qu'à la livraison et donc pour une majorité d'entre eux au cours du second semestre de l'exercice.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin d'une part de gérer au mieux cette saisonnalité et d'autre part de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et un management centralisé dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Chacune des entités opérationnelles pour ce qui concerne la France et les filiales de distribution pour l'étranger veille à développer une relation de proximité avec ses clients afin d'obtenir une visibilité accrue sur leurs besoins et ainsi planifier les approvisionnements et la production.

Par ailleurs, le Groupe a engagé depuis plusieurs exercices une stratégie de diversification, en vue d'atténuer la saisonnalité marquée des activités (notamment à travers l'implantation d'un réseau de distribution international) devant permettre :

- de lisser la saison d'hiver selon les continents ;
- d'élargir les activités à des secteurs non saisonniers (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) ;
- d'engager un programme de développement dans le domaine des transports urbains à câbles ;

Cependant, si toutes les mesures mises en œuvre par le Groupe subissaient des décalages de réalisation dus notamment à des retards dans la mise en place des financements ou si elles ne trouvaient pas les effets escomptés ou s'avéraient insuffisantes, cela pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe.

### **3.2.2 Risques de dépendance**

#### *Risques liés à certains approvisionnements*

La gestion des approvisionnements du Groupe est primordiale pour assurer la fabrication, la production, puis l'installation des équipements chez les clients dans des délais compatibles avec leur propre saisonnalité et pour maîtriser les marges. Néanmoins, certains approvisionnements nécessitent une vigilance particulière.

Côté clients, l'activité de sécurisation des pistes s'étale principalement d'octobre à mars de chaque année. Des livraisons sont effectuées aux clients en début de saison mais les demandes de réassort des stations de ski interviennent au coup par coup tout au long de la saison et exigent une capacité du Groupe à livrer dans des délais très courts. C'est pourquoi le Groupe doit s'approvisionner en amont, certains produits comme les filets de protection des pistes de ski nécessitant de la part des fournisseurs des délais assez longs (de l'ordre de trois mois) et mène une stratégie de stock minimum pour éviter quasiment toute rupture de pièces. Chaque commande client reçue est entrée dans le système informatique (ERP) et déclenche un ordre de fabrication qui vérifie automatiquement les disponibilités de pièces ou de matière nécessaires pour la fabrication et permet, si besoin, de déclencher des commandes de réassort chez les fournisseurs référencés.

Pour la fabrication des remontées mécaniques dont les commandes interviennent le plus souvent assez en amont (de 8 à 12 mois) sur la base de prévisions de vente réajustées en cours d'année et pour les systèmes de déclenchement préventif d'avalanches, l'acier constitue un des principaux approvisionnements critiques dont il est nécessaire d'anticiper l'achat (le coût de l'acier représente environ 15% du prix de revient d'un télésiège et 10% d'un déclencheur préventif d'avalanches). Le délai de validité des offres faites par le Groupe à ses clients étant relativement court, il est rare qu'une hausse de l'acier ne puisse être répercutée sur le prix de vente au client. La sensibilité des résultats du Groupe au prix de l'acier reste par conséquent limitée.

Les synergies existant entre les activités ont conduit le Groupe à rationaliser les politiques d'achat. Tout en conférant une autonomie de fonctionnement aux filiales industrielles, une coordination dédiée aux achats a été mise en place au niveau de la société animatrice de tête, qui permet de globaliser certains achats (usinage des métaux, traitements de surfaces, visserie, outillage, transports, entretien des locaux, assurances...) afin d'optimiser les conditions commerciales du fait de l'importance des volumes, et de référencer les fournisseurs en fonction de la qualité des produits fournis et du respect des délais de livraison.

Généralement, le Groupe veille à avoir au moins deux sources d'approvisionnement possibles pour ses achats. Dans les cas rares de fournisseurs uniques, il s'agit d'entreprises bien établies. Aucun fournisseur n'a représenté plus de 3 % des achats consolidés du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, ce qui témoigne de l'absence de risque de dépendance envers un de ses fournisseurs.

Toutefois des retards dans la livraison de certains achats, des défauts de qualité de certains approvisionnements pourraient conduire à des retards de fabrication, affecter la commercialisation et avoir des conséquences significatives sur les résultats et la situation financière du Groupe.

#### *Risques de dépendance vis-à-vis de certains partenaires*

Les partenariats conclus par le Groupe sont des partenariats à but d'image et de reconnaissance dans la profession. Les principaux l'ont été avec la Fédération Française de Ski (pour le segment d'activité matériel de sécurité et aménagement des domaines skiables), et avec la Fédération Internationale de Ski (pour le segment d'activité Enneigement de culture). Le Groupe a en outre conclu de nombreux partenariats à dimension locale, avec notamment des clubs de sport et des comités de ski.

Bien que l'incidence directe de ces partenariats sur le chiffre d'affaires du Groupe ne soit pas significative, si l'un des principaux partenaires mettait fin à ses relations avec le Groupe, cela pourrait affecter défavorablement l'image, l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.



### **3.2.3 Risques liés au développement international**

En quelques années, le Groupe a bâti un réseau de distribution intégré à l'international afin de profiter au mieux du développement de certains marchés (Chine, Etats-Unis, Europe de l'Est) et de conforter ses parts de marché dans des marchés plus établis. Ces implantations locales permettent une meilleure connaissance du tissu économique, des acteurs de chacun des secteurs d'activité, des pratiques, spécificités et contraintes réglementaires locales afin de faciliter la commercialisation de l'offre du Groupe. Cependant, malgré cette proximité avec ses clients ou prospects étrangers, la montée en puissance du réseau de ventes international dans la contribution des revenus du Groupe pourrait s'avérer plus longue que prévue et requérir des efforts commerciaux supplémentaires, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe. La part des ventes à l'international est restée identique au 31 mars 2017 à 66%.

En outre, la montée en puissance du réseau des ventes internationales pourrait être ralentie en cas de difficulté du Groupe à obtenir une extension de ses brevets dans de nouveaux territoires.

Par ailleurs, bien que le Groupe consolide ses relations avec ses distributeurs en ayant pris le contrôle de certains d'entre eux, le risque de perte d'un distributeur et du chiffre d'affaires afférent reste toujours présent de manière théorique mais serait non significatif.

Enfin, la prise de contrôle de certains distributeurs est susceptible d'engendrer des risques de contentieux avec les anciens fournisseurs de ces distributeurs, concurrents du Groupe, étant précisé qu'aucun contentieux à ce titre n'existe à ce jour.

### **3.2.4 Risques liés au fonctionnement défectueux de certains équipements commercialisés par le Groupe**

Les équipements commercialisés par le Groupe disposent majoritairement de la certification CE suivant la norme applicable à leur domaine ou d'homologations spécifiques et souvent de certifications complémentaires suivant les demandes des clients ou de la réglementation applicable dans les différents pays. Par exemple, en France, les équipements de remontées mécaniques nécessitent, au-delà de la norme européenne, une homologation par le ministère des transports. Les équipements commercialisés par le Groupe ont souvent un rapport avec la sécurité des personnes, leur fonctionnement défectueux pourrait avoir des conséquences sur l'intégrité de ces personnes. Depuis sa création en 2004, la responsabilité du Groupe n'a jamais été mise en cause pour un accident de personne.

Par ailleurs, les équipements commercialisés par le Groupe font l'objet d'une garantie accordée au client pendant la durée mentionnée sur l'accusé de réception de la commande, généralement 1 an (sauf dérogation contractuelle lors de marché public ou négociation commerciale), pouvant aller jusqu'à 2 ou 3 ans avec la signature d'un contrat de maintenance clé en main sur certains produits de type déclencheurs d'avalanches, remontées mécaniques ou systèmes d'enneigement. Lorsque l'installation n'est pas réalisée par le Groupe, seules les pièces sont garanties. La mise en œuvre de cette garantie demeure non significative (inférieure à 1,5% du chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 31 mars 2017) du fait de la qualité des équipements commercialisés. Le Groupe intègre des sociétés reconnues pour leur savoir-faire et la qualité de leurs produits dans leur domaine d'activité respectif. Particulièrement vigilant sur la qualité de la fabrication, le Groupe a mis en place une équipe dédiée à la qualité au niveau des fonctions support pour veiller au respect par les différentes activités des meilleurs standards. Afin de limiter les risques de fonctionnement défectueux, le Groupe cherche à intégrer de manière croissante les prestations d'installation chez les clients ainsi que les opérations de

maintenance des équipements, ce qui présente aussi l'avantage de générer une source de revenus récurrents.

### **3.2.5 Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Le Groupe intervient sur diverses activités se caractérisant par une concurrence active avec selon le cas des acteurs de tailles diverses. Cependant, le Groupe estime bénéficier à ce jour d'un positionnement fort au niveau mondial, grâce notamment à une gamme de produits et services comptant parmi les plus étendues du marché, à des parts de marché significatives et à une relation clients inscrite dans la durée. Pour certaines catégories de produits, le Groupe agit donc avec précaution afin de réduire les possibilités de recours des tiers, concurrents comme clients. Du fait de sa position sur certains marchés, il doit notamment veiller à ne commettre aucun excès, notamment en termes tarifaires.

Il n'en demeure pas moins que sur un plan commercial, le Groupe est confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression sur les prix pour certaines de ses activités.

Concernant le secteur de la sécurité en montagne pour la France, le Groupe connaît une position forte qui pourrait conduire à un risque d'abus de position dominante s'il venait à profiter de cette position pour accroître fortement ses tarifs sur des clients ne pouvant que difficilement se fournir en matériel chez un autre équipementier. Cependant, le Groupe n'a jamais eu de réclamation sur ce thème.

### **3.2.6 Risques liés au projet d'élargissement de l'offre relatif à la conception d'un équipement de transport urbain à câbles**

Afin de développer des synergies avec ses expertises historiques et de créer un domaine d'activité à fort potentiel devant contribuer à atténuer la sensibilité au caractère saisonnier de ses activités historiques, le Groupe mène un projet stratégique d'élargissement de l'offre dans le domaine des transports urbains à câbles.

S'agissant d'un projet en cours de réalisation, diverses incertitudes quant à sa probabilité de succès existent au regard notamment des sujets suivants (et sans prétendre à l'exhaustivité) :

- la capacité du Groupe à mettre en œuvre les travaux de R&D nécessaires à la conception du prototype sur site d'une part, et dans les délais prévus d'autre part notamment en cas de financement disponible insuffisant ;
- les risques commerciaux liés à l'obtention des autorisations de mise en œuvre du projet.

Outre ce projet de diversification, le Groupe mène d'autres chantiers de R&D en vue d'élargir et/ou d'améliorer son offre actuelle. Ces projets pourraient connaître là encore des incertitudes quant à leur probabilité de succès au regard notamment des financements disponibles.

La survenance de l'une de ces situations pourrait se traduire soit par un retard plus ou moins significatif dans l'un ou l'autre de ces projets, soit par leur abandon pur et simple, même si à ce jour, le Groupe estime être conforme à leur programme respectif d'avancement. Les frais engagés par le Groupe et le développement retardé, voire aléatoire, de ce domaine d'activité pourraient avoir un impact significatif sur la croissance, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

## **3.3 RISQUES JURIDIQUES**

### **3.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle du Groupe**

Le Groupe suit une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

Le Groupe s'appuie, pour protéger ses produits et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats.

En particulier, les technologies innovantes sur lesquelles reposent les activités du Groupe sont principalement protégées d'une part, par des brevets et plusieurs demandes de brevets en cours et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe qu'il a décidé volontairement de ne pas déposer pour en conserver la totale discrétion. En outre, un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs à celles exploitées par le Groupe sont en cours de développement.

En maîtrisant sa recherche et développement, internalisée pour l'essentiel, le Groupe s'assure de la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle.

Cependant, ces moyens pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe par des concurrents malgré le risque de poursuites judiciaires.

### **Sur les brevets**

Les technologies utilisées par le Groupe dans les secteurs de la sécurité (avalanche), l'enneigement, et les remontées mécaniques font l'objet de brevets déposés, en cours de dépôt ou en cours de rédaction.

Fort d'une politique active de protection de ses droits de propriété intellectuelle, le Groupe est titulaire de vingt-cinq brevets. L'avancée du Groupe par rapport à ses concurrents réside notamment dans les technologies brevetées (et plus particulièrement dans le domaine du déclenchement d'avalanches et des remontées mécaniques), véritables outils lui permettant de conserver cette avancée pendant leur durée de validité.

Une partie de cette technologie relative au déclenchement d'avalanche tombe dans le domaine public en 2018. Le Groupe a cependant anticipé ce risque en développant d'autres technologies innovantes relatives au déclenchement d'avalanches faisant d'ores et déjà l'objet de brevets enregistrés.

Les brevets du Groupe sont déposés en France mais également à l'étranger, où ils sont pour la plupart d'ores et déjà déposés ou en cours de dépôt notamment dans les pays stratégiques où le Groupe commercialise ses produits (Etats-Unis, Canada, Japon, Chili, Suisse, Autriche, Allemagne, Espagne, Italie, etc.).

Cependant, le Groupe pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen, en particulier à l'étranger où des demandes d'extension ont été formulées. En effet, s'agissant des brevets en cours d'extension à l'étranger, il existe un risque théorique que certaines extensions soient purement et simplement refusées du fait de l'existence d'antériorités dans les pays concernés par ces extensions. En cas de refus d'extension, le Groupe ne pourrait jouir de la protection inhérente aux brevets et pourrait voir sa technologie copiée, ce qui pourrait se révéler dissuasif pour le développement de ses activités dans le pays considéré.

A ce jour le Groupe n'a pas eu de refus opposé par les offices de propriété intellectuelle à l'étranger. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Ainsi, même lorsque des brevets sont déposés à l'étranger, les moyens et les connaissances dont le Groupe dispose ne lui permettront pas, à 100%, de vérifier qu'une technique commercialisée n'est pas elle-même une contrefaçon au regard d'un brevet déposé ou de droits détenus par un tiers sur un territoire donné. Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Le Groupe ne peut donc pas garantir de manière absolue que :

- les demandes de brevets du Groupe, ou donnés en licence au Groupe, qui sont en cours de dépôt et/ou d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées ;
- les brevets délivrés au Groupe, ou donnés en licence au Groupe, ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ;
- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe ;
- les technologies du Groupe ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

### ***Sur les marques***

Les quarante-trois marques et logo du Groupe ont été régulièrement enregistrées en France, et sont également enregistrées ou en cours d'enregistrement à l'étranger dans les pays stratégiques pour le Groupe.

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques du Groupe. Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des produits du Groupe par les clients, les prospects et, d'une manière générale, le public.

Le Groupe reste attentif à la protection de ses marques et, plus largement de ses droits de propriété intellectuelle.

### ***Sur le savoir-faire***

Les technologies développées par le Groupe mettent également en œuvre un savoir-faire.

Le Groupe ne peut pas garantir que ses technologies, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers. En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par le Groupe ou dans ses relations avec ses prestataires, celui-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation des produits du Groupe.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci, et conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'information.

Par ailleurs, le Groupe inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail le liant avec ses salariés.

Le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que ces tiers ou que les salariés du Groupe s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés du Groupe respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

Toutefois dans les sociétés reprises les contrats de travail anciens ne disposent pas tous de clauses de cette nature.

### ***Sur la titularité des droits***

La recherche et développement du Groupe est principalement réalisée en interne. Le Groupe ne recourt à des tiers que dans le cadre de relations de sous-traitance, ou d'évaluation de la faisabilité

d'une technologie. Dans ce contexte, le Groupe conclut avec ces tiers un accord de confidentialité et/ou un accord de partenariat.

La titularité des droits attachés aux résultats éventuellement issus de la collaboration est, dans la plupart des cas, contractuellement réservée au Groupe dans le cadre desdits accords. Toutefois, en l'absence de précision, et en cas de désaccord persistant entre les partenaires sur la titularité desdits droits, il existe un risque que le partenaire concerné revendique les droits de propriété intellectuelle sur les résultats auxquels il a contribué et, partant, risque d'empêcher le Groupe d'exploiter librement la technologie développée dans le cadre de ces accords.

Concernant les salariés du Groupe, le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de leur travail lui reviennent.

### ***Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon***

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et ses technologies vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers, particulièrement à l'étranger, susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente de produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités dans le secteur d'activité concerné.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée ;
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être couteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre une des sociétés du Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, compromettre son image, sa réputation, ou tout ou partie de l'activité concernée, et par voie de conséquence pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la santé financière et les perspectives du Groupe.

### ***Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle***

Le coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière des sociétés du Groupe concernées et ne pas apporter la protection recherchée.

Enfin, les nouveaux développements du Groupe passent par une veille technologique, coûteuse, notamment en terme d'accès à et/ou de protection de ces technologies.

### **3.3.2 Risques liés aux réglementations applicables**

En France, les activités du Groupe relèvent du Code de l'environnement, Livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites du Groupe disposent des autorisations nécessaires pour l'exercice de leurs activités. Ces installations ne nécessitent pas de renouvellement systématique d'autorisation mais tout projet de modification dans l'exploitation du site doit être déclaré au bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture pour obtention d'un arrêté complémentaire d'autorisation d'exploitation.

En Europe, ce sont principalement les règles CE qui s'appliquent, parfois en supplément ou en complément de normes nationales.

Dans le reste du monde, la réglementation dépend du type de produit et de projet et il n'y existe selon le Groupe aucune norme standard.

Les réglementations aujourd'hui applicables peuvent être amenées à évoluer imposant un cadre de plus en plus contraignant sous l'impulsion de décisions nationales ou européennes. De plus, dans le cadre de son développement international, le Groupe pourrait se trouver contraint par de nouvelles réglementations au regard desquelles son offre ne serait plus conforme.

Si le Groupe se trouvait contraint à de telles mises en conformité ou encore se trouvait dans l'incapacité technique ou financière de s'adapter à un environnement réglementaire plus contraignant ou nouveau résultant de projets de développement ou d'acquisitions dans de nouveaux domaines d'activité comme par exemple l'activité des filets pare-pierres, cela pourrait induire un ralentissement ou l'impossibilité de commercialiser son offre sur une ou plusieurs zones géographiques et ainsi, venir impacter défavorablement et de manière plus ou moins significative les activités, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

### **3.3.3 Risques liés aux installations d'équipements réalisées par le Groupe**

Outre les garanties contractuelles, et bien que, lors de la commande, le client s'engage à assurer le matériel dès la livraison, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée en cas de défaillance lors de l'utilisation de ses équipements. Certains produits nécessitent pour garantir la sécurité des biens et des personnes une maintenance régulière selon les modalités figurant dans les normes et/ou les notices qui leur sont applicables. Le client est responsable du respect du calendrier de maintenance préconisé. Les conditions générales de vente précisent que de façon générale il est de la responsabilité exclusive du client de contrôler fréquemment l'état et le degré d'usure des produits en conformité avec les normes applicables.

Les contrats de maintenance que le Groupe met en place précisent ces modalités d'intervention sur les installations, prévoient les cas dans lesquels il ne peut pas être mis en cause, ayant trait notamment aux conditions d'utilisation acceptées par le client au moment de l'achat et stipulent que les interventions du Groupe font l'objet d'une assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile. Pour les remontées mécaniques, il s'agit simplement de maintenance à la demande, préventive ou curative.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite dans ce domaine et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant maximum de 10 M€ par sinistre. Les polices d'assurances souscrites par le Groupe couvrent aussi les activités de maintenance appelées à se développer.

Le Groupe ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle dans le futur. Le Groupe fait régulièrement évoluer les garanties de ses contrats pour tenir compte de l'évolution de son activité. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

### **3.3.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

A la date du présent Rapport de Gestion, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs négatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### **3.3.5 Risques liés au dividende prioritaire attaché aux actions de préférence « ADP2012 »**

Au 30 juin 2017, le capital de la Société est composé de 14 088 310 actions dont 999 364 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Toutefois, l'actionnaire principal de la Société, à savoir Montagne et Vallée, dispose d'une promesse de vente portant sur la totalité des ADP12 à son profit (avec faculté de substitution), ce qui rend la survenance du paiement de ce Dividende Cumulé théorique et peu probable.

## **3.4 RISQUES FINANCIERS**

### **3.4.1 Risque de liquidité**

Dans la continuité de l'exercice précédent qui a marqué son retour à la rentabilité, le Groupe MND a poursuivi sa croissance, avec un chiffre d'affaires en augmentation de 13% à périmètre et taux de change courants et une marge sur achats consommés stable à 50% en 2016/2017 (confère 2- Etat du résultat net consolidé). La rentabilité s'améliore et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement s'élève à 5,2 M€ pour 2,5 M€ en n-1 (confère 5- Tableau des flux de trésorerie consolidés).

Dans le même temps, le besoin en fonds de roulement reste maîtrisé avec une hausse de 0,9 M€ par rapport à n-1 (confère 5- Tableau des flux de trésorerie consolidés) et les efforts d'investissement en recherche et développement, afin principalement de terminer le développement de sa gamme

d'appareils débrayables nouvelle génération, ont porté leurs fruits avec la réalisation d'un premier appareil à La Plagne.

Conséquemment, en date du 31 mars 2017, la trésorerie du Groupe s'élève à 2,1 M€ et les concours bancaires courants à 28,5 M€. Le Groupe comptabilise donc une trésorerie nette négative de 26,4 M€. Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.

Ainsi, au regard de sa trésorerie nette négative au 31 mars 2017 et compte tenu des échéances programmées de remboursement de la dette financière actuelle (hors découvert bancaire) représentant un montant total d'environ 6,1 M€ au cours des 12 prochains mois et des dépenses d'activité courantes, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à l'horizon d'un an. Il estime à ce jour être en mesure de faire face à ses échéances à venir, compte tenu des autorisations de financement dont il dispose déjà, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous et de lignes complémentaires détaillées ci-après.

Le Groupe dispose au 31 mars 2017 d'un accompagnement maximum de 65 382 K€ de la part de ses partenaires bancaires, avec notamment la signature d'un contrat d'affacturage sur la fin de cet exercice. La mise en place de ce dernier sera effective au cours de l'exercice 2017/2018 (confère Note 37 – Evènements postérieurs à la clôture de la période). Le tableau suivant en présente la nature de ces autorisations :

<b>Nature des autorisations</b>	<b>Plafond autorisé au 31 mars 2017</b>	<b>Montant utilisé au 31 mars 2017</b>
Découvert	14 229	13 208
Dailly	16 153	15 019
Affacturage	35 000	0
<b>Total</b>	<b>65 382</b>	<b>28 227</b>

Le groupe renégocie annuellement le montant de ses concours avec ses partenaires financiers, dans un contexte où la croissance de l'activité et sa saisonnalité induisent un fort besoin en fonds de roulement au cours des second et troisième trimestre de chaque exercice social. Ces négociations ne sont pas finalisées à ce jour mais, sur la base des enregistrements en carnet de commandes de ces derniers mois, de la restauration de la rentabilité constatée sur les deux derniers exercices et de la mise en place de lignes de financement complémentaires avec d'autres partenaires, la direction estime être en capacité raisonnable de finaliser les accords dans les prochaines semaines.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes au 31 mars 2017 dans ce contexte.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### **3.4.2 Risque de taux d'intérêt**

Au 31 mars 2017, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 50 819 K€ (Note 17) et son échéancier est le suivant :



- Part à moins d'un an : 34 635 K€
- De 1 à 5 ans : 14 275 K€
- Au-delà de 5 ans : 1 909 K€

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire moyen terme est souscrit à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 2,90 %. Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 1,00 % en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 31 mars 2017, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à 1 391 K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

### **3.4.3 Risque de change**

Ce risque est considéré comme significatif à ce jour au regard du caractère croissant des transactions effectuées en devises et des fluctuations du cours des devises sur l'année 2016-2017 : le Groupe réalise un gain net de change de 235 K€ principalement sur la couronne suédoise.

Compte tenu de son fort développement à l'étranger, le Groupe a signé au cours de l'exercice un contrat de couverture de change.

### **3.4.4 Risque liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe**

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque limité tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complémentarité de ses produits.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe n'a été que peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients comme le montre le faible montant des provisions pour dépréciation.

### **3.4.5 Risques de dilution**

Hormis l'augmentation de capital réalisée en juin 2017 (confère Note 37 – Evénements postérieurs à la clôture de la période), il n'existe à ce jour aucun risque de dilution, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des

émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

### **3.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES**

#### ***ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES***

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'il estime compatibles avec la nature de ses activités.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait le conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils sont dus à un sous-traitant, pourrait sérieusement affecter les activités du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.

## **4. INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Nous vous informons que toutes les informations sociales et environnementales requises par la réglementation vous seront fournies dans le rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

## **5. COMPTES CONSOLIDÉS**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons dans ce rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

## **6. RESULTATS - AFFECTATION**

### **6.1 EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTATS**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6.970.907 euros contre 4.830.243 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 84.470 euros contre 218.772 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 6.170.205 euros contre 3.959.189 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 91.764 euros contre 91.823 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.356.673 euros contre 1.239.214 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 599.500 euros contre 532.978 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 36 contre 29 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 227.232 euros contre 222.112 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à (43.752) euros contre 51.537 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 8.401.621 euros contre 6.096.852 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (1.346.245) euros contre (1.047.837) euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 949.194 euros contre un résultat financier de (352.968) euros pour l'exercice précédent, il s'établit à (397.051) euros contre (1.400.805) euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (203.120) euros contre (408.189) euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de (332.417) euros contre (534.103) euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017 se solde par une perte de 267.754 euros contre une perte de 1.274.890 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 mars 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 72.929.693 euros contre 67.629.473 euros pour l'exercice précédent.

## 6.2 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

### 6.2.1 Ratios d'exploitation

Les soldes intermédiaires de gestion font ressortir :

	31/03/2017	31/03/2016	Variation
Chiffre d'affaires	6.970.907 €	4.830.243 €	44,32 %
Valeur ajoutée	849.812 €	1.051.536 €	19,18 %
Excédent brut d'exploitation	(1.225.606) €	(812.478) €	(50,85) %
Résultat courant avant impôts	(397.051) €	(1.400.805) €	71,66 %
Résultat exceptionnel	(203.120) €	(408.189) €	50,24 %
Résultat net	(267.754) €	(1.274.890) €	79,00 %

### 6.2.2 Ratios d'endettement

	31/03/2017	31/03/2016
Dettes / Capitaux propres	106,52 %	91 %

### 6.2.3 Engagements hors bilan

## 6.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 267.754,40 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 267.754,40 euros  
En totalité au compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à -737.393,54 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 35 312 800,65 euros, contre 35.393.067,91 euros pour l'exercice précédent.

## 6.4 DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

## **6.5 DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5 476 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

## **6.6 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## **7. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

## **8. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Nous vous rappelons que les fonctions lors de la transformation de la Société en société anonyme intervenue lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2013, la dissociation des fonctions de président de conseil d'administration, confiées à Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE et de directeur général, confiées à Monsieur Roland DIDIER, avait été choisie, Cependant, il a été décidé de les réunir le 21 juin 2013, avec la nomination Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE en qualité de président directeur général, Monsieur Roland DIDIER prenant les fonction de directeur général délégué.

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

### **8.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

### **Xavier Gallot-Lavallée**

#### Mandats en cours au sein du Groupe MND

<b>Société</b>	<b>Fonction</b>
MONTAGNE ET VALLEE	Président
MND	Président Directeur Général
MND IBERIA	Président
MND SWISS	Président du Conseil d'Administration
MND ITALIA	Administrateur Délégué
MND SVERIGE	Administrateur
MND TURKEY	Administrateur
MND AMERICA	Administrateur
MND AUSTRIA	Directeur Général
MND TECHNOLOGY LIMITED	Président
MND MOUTAIN DEVELOPMENT CO.	Président
LST ITALIA	Président
LST GMBH	Directeur Général
SUFAG AB	Président du Conseil d'Administration
SCI IMMO SHDL	Co-Gérant
SCI JLS	Co-Gérant
SCI MOROMAYA	Co-Gérant

#### Autres fonctions et mandats

<b>Société</b>	<b>Fonction</b>
CCIT Savoie	Elu Consulaire
Cluster Montagne	Président
Banque de France	Conseiller

### **Roland Didier**

#### Mandats en cours au sein du Groupe MND

<b>Société</b>	<b>Fonction</b>
MONTAGNE ET VALLEE	Directeur Général
MND	Directeur Général Délégué
LST GMBH	Directeur Général
SCI IMMO SHDL	Co-gérant

#### Autres fonctions et mandats

Néant

### **Ernesto Bassetti**

#### Mandats en cours au sein du Groupe MND

<b>Société</b>	<b>Fonction</b>
MONTAGNE ET VALLEE	Fondé de pouvoir
MND	Administrateur – Fondé de pouvoir
MND ITALIA	Président
MND TURKEY	Président
MND AMERICA	Président
MND SWISS	Administrateur
MND SVERIGE	Président

#### Autres fonctions et mandats

<b>Société</b>	<b>Fonction</b>
OBNEVE	Administrateur délégué

## Julie BENOIST

### Mandats en cours au sein du Groupe MND

Société	Fonction
MND	Administratrice

### Autres fonctions et mandats

Société	Fonction
Néant	

## 8.2 RATIFICATION DE NOMINATION PROVISOIRE D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur de Madame Julie BENOIST faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 31 mars 2017, en remplacement de Madame Christine FENOUIL, décédée.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

## 8.3 EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun des mandats des Commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration.

## 8.4 JETONS DE PRESENCE

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 50.000 euros.

## 8.5 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

### 8.5.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par Middlednext. Les tableaux n°1, n°2, n°3 et n°11 du « Guide d'élaboration du document de référence » sont présentés ci-dessous, étant précisé que les autres tableaux ne sont pas applicables, la Société n'ayant émis ni stock-options, ni actions de performance.

Les rémunérations dont bénéficient Messieurs Xavier GALLOT-LAVALLEE en tant que président-directeur général et Roland DIDIER en tant directeur général délégué au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 sont de deux ordres : d'une part une rémunération au titre de leur mandat social dans MND et d'autre part une rémunération via la société MONTAGNE ET VALLEE dans le cadre d'une convention de prestation de services. La Société rappelle son intention de se conformer aux recommandations Middlednext.

Depuis la transformation de la Société en société anonyme rappelée ci-dessus, la structure de rémunération perçue par les deux mandataires sociaux dirigeants est la suivante :

- Au titre de leur mandat social, et conformément à une décision du conseil d'administration en date du 15 mai 2013, MM. GALLOT-LAVALLEE et DIDIER ont perçu une indemnité de respectivement 500 € et 1.500 € brut mensuels ;
- Au titre de leurs fonctions opérationnelles, leur rémunération est refacturée à la Société par le biais d'une convention d'animation décrite dans le rapport spécial sur les conventions réglementées, sur la base des frais réels (rémunérations et charges sociales) majorés d'une marge de fonctionnement de 10% étant précisé que la société MONTAGNE ET VALLEE verse à M. Xavier GALLOT-LAVALLEE une rémunération annuelle fixe brute de 219 K€ et de 162 K€ à M. Roland DIDIER et que chacun d'entre eux bénéficie d'une voiture de fonction.



## Rémunérations des dirigeants

### Xavier Gallot-Lavallée

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
<b>Rémunération fixe annuelle brute</b>		<b>225 000</b>	<b>225 000</b>
<i>Dont indemnités de mandataires sociaux</i>		6 000	6 000
<i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée)*</i>	(1)	219 000	219 000
<b>Rémunération variable annuelle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Rémunération variable pluri-annuelle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Rémunération exceptionnelle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Jetons de présence</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Avantage en Nature</b>	(3)	<b>7 411</b>	<b>9 320</b>
<b>TOTAL</b>		<b>232 411</b>	<b>234 320</b>

### Roland Didier

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
<b>Rémunération fixe annuelle brute</b>		<b>180 000</b>	<b>180 000</b>
<i>Dont indemnités de mandataires sociaux postérieures 15/05/2013</i>		18 000	18 000
<i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée)</i>	(1)	162 000	162 000
<b>Rémunération variable annuelle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Rémunération variable pluri-annuelle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Rémunération exceptionnelle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Jetons de présence</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Avantage en Nature</b>	(3)	<b>5 282</b>	<b>6 741</b>
<b>TOTAL</b>		<b>185 282</b>	<b>186 741</b>

### Ernesto Bassetti

		Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
<b>Rémunération fixe annuelle brute</b>		<b>249 960</b>	<b>249 960</b>
<i>Dont indemnités de mandataires sociaux postérieures 15/05/2013</i>		0	0
<i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée)</i>	(2)	249 960	249 960
<b>Rémunération variable annuelle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Rémunération variable pluri-annuelle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Rémunération exceptionnelle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Jetons de présence</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Avantage en Nature</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>249 960</b>	<b>249 960</b>

(1) Compte tenu de la refacturation à travers une convention de management fees, les montants indiqués sont des rémunérations brutes que Montagne et Vallée majore dans sa refacturation des charges sociales et d'une marge de fonctionnement de 10%. Ces montants n'incluent pas le remboursement des frais de déplacements.

(2) Monsieur Ernesto Bassetti est rémunéré au travers d'une convention de prestations de service conclue avec la société Montagne et Vallée et Obneve, qu'il contrôle, pour un montant annuel fixe de 250 K€ incluant les charges sociales, revenant ainsi à une rémunération brute annuelle d'environ 162 K€.

(3) Les avantages en nature sont liés à une voiture de fonction.

La société Montagne & Vallée a donc refacturé au titre des management fees pour l'exercice 2016/2017 concernant les prestations des Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier la somme de 900 K€ HT.

La Société étant sous forme de société simplifiée au cours des deux derniers exercices, il n'existait aucun mandataire social non dirigeant. Le tableau ci-dessous présente ainsi les rémunérations perçues par les administrateurs non dirigeants dont le mandat a débuté le 15 mai 2013.

#### Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

##### Sergio Lima

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Jetons de présence		0	0
Autres Rémunérations	(1)	0	75 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>75 000</b>

##### Christine Fenouil

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Jetons de présence		1 365	2 730
Autres Rémunérations		0	0
<b>TOTAL</b>		<b>1 365</b>	<b>2 730</b>

(1) Monsieur Sergio Lima via sa société GESPISSWISS bénéficie d'un contrat de prestations de services conclues avec la société MND pour un montant global annuel qui ne peut excéder 300K€. Ce contrat a été résilié en date du 15 juillet 2015.

Le tableau ci-dessous mentionne les dirigeants mandataires sociaux à ce jour étant rappelé que jusqu'au 15 mai 2013, date de la transformation de la Société en société anonyme, le seul dirigeant mandataire social était MONTAGNE ET VALLEE en tant que président de la SAS.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
<b>Xavier GALLOT-LAVALLEE</b>								
Président Directeur Général		X	X			X		X
Date de début de mandat	Première nomination : 21 06 2013							
Date de fin de mandat	Dernier renouvellement : NA AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2019							
<b>Roland DIDIER</b>								
Directeur Général Délégué		X	X			X		X
Date de début de mandat	Première nomination : 21 06 2013							
Date de fin de mandat	Dernier renouvellement : NA AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2019							

Les deux dirigeants bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dont le coût est inclus dans la refacturation au titre de la convention d'animation.

### **8.5.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants**

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ou de départ à aucun des administrateurs et dirigeants en fonction.

### **8.5.3 BSA ou BSPCE ou autres titres donnant accès au capital attribués aux administrateurs et dirigeants**

Néant à ce jour.

## **9. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE**

### **9.1 CAPITAL SOCIAL**

Au 31 mars 2017, le capital de la Société est composé 12 898 406 actions dont 999 364 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas cotées sur le marché Euronext. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018, si l'option d'achat n'a pas été activée.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Les porteurs de part des ADP sont représentés de façon permanente par un représentant désigné en Assemblée Spéciale. Ils s'engagent à céder leurs parts au principal actionnaire, soit la société MONTAGNE & VALLEE sur la période du 1er janvier au 30 mars 2018, pour un prix fixé. Ils disposent en outre d'informations légales et d'informations spécifiques contractuelles, d'un droit de sortie conjointe, d'une obligation de sortie totale. Ils sont représentés pour la vente par leur représentant.

Renforcement des capacités financières avec l'utilisation de l'Equity Line

En juillet 2014, MND a conclu la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Cette ligne de financement sur 36 mois portait sur l'exercice de 2.500.000 actions avec une décote limitée à 5%.

Dans le cadre de l'Equity Line, le groupe MND a réalisé durant l'exercice 2014/15 ? plusieurs augmentations de capital successives pour un montant total de 3,8M€. A l'issue de ces opérations, le nombre total d'actions MND est de 12.898.406, représentant 17 926 608 droits de vote.

Au 31 Mars 2016, le Groupe a émis l'ensemble des 2.500.000 actions prévues dans le cadre du programme pour un montant total de 4.4 M€.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 31 mars 2016.

Date	Nature des opérations	Capital émis	Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
<b>Total au 31 mars 2016</b>					12 898 406	0,93 €	11 995 517,58 €
<b>Total au 31 mars 2017</b>					12 898 406	0,93 €	11 995 517,58 €

La Société a mis en place un contrat de liquidité pour régulariser les cours. Au 31 mars 2017, le nombre d'actions propres détenues est de 22 742 pour une valeur nette totale de 103.703,52 €.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

## 9.2 SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2017 ET ÉVOLUTION

Au 30 Juin 2017, l'actionnariat de la Société se présentait comme suit :

<b>Répartition du Capital et des droits de vote au 30 JUIN 2017</b>				
Actionnaires	Nombre d'actions	% de Capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Montagne et Vallée	4 998 904	35,48%	9 768 572	51,17%
EQUITY 5	258 428	1,83%	444 000	2,33%
AUDACIA	999 364	7,09%	999 368	5,23%
PUBLIC	7 814 155	55,47%	7 880 192	41,27%
AUTOCONTROLE	17 459	0,12%		
<b>TOTAL</b>	<b>14 088 310</b>	<b>100,00%</b>	<b>19 092 132</b>	<b>100,00%</b>

- (1) MONTAGNE ET VALLEE (M&V), dont la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :
- Xavier GALLOT-LAVALLEE pour 70,57%,
  - Ernesto BASSETTI (via la société OBNEVE contrôlée à 100% par lui-même et son conjoint) pour 20,33%,
  - Roland DIDIER pour 5,49%,
  - Une personne physique pour 3,62%.

- (2) Equity 5, société dont les actionnaires sont 9 managers du Groupe, dont aucun ne détient plus de 20 % du capital et des droits de vote.

(3) 735 personnes physiques, dont aucune ne détient plus de 1 %, représentées par Audacia dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions sont des actions de préférence à l'exception de 4 actions ordinaires issues d'un prêt d'action par la société MONTAGNE ET VALLEE à Audacia.

Pour mémoire, à la date de l'enregistrement du document de base lors de l'opération d'admission des actions de la Société sur le marché Euronext à Paris, soit le 16 septembre 2013, l'actionnariat de la Société se présentait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote
<b>MONTAGNE ET VALLEE</b> <sup>(1)</sup>	4 769 668	78,35%
<b>Gespiswiss</b> <sup>(2)</sup>	60 196	0,99%
<b>Equity 5</b> <sup>(3)</sup>	258 428	4,24%
<b>735 personnes physiques représentées par Audacia</b> <sup>(4)</sup>	999 364	16,42%
<b>TOTAL</b>	<b>6 087 656</b>	<b>100,00%</b>

### 9.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 mars 2017.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était nulle au 31 mars 2017.

### 9.4 PACTES D'ACTIONNAIRES

Pacte entre les actionnaires EQUITY5 et M&V

Il existe un pacte entre MONTAGNE ET VALLEE (M&V), EQUITY5 (société regroupant les principaux managers opérationnels du Groupe) et MND. Ce pacte signé le 11 juillet 2013 a notamment pour objet de :

- Déterminer les conditions dans lesquelles la société EQUITY5 pourrait être amenée à augmenter sa participation dans le capital de la société MND à hauteur de 5% maximum, et
- D'organiser entre les managers les modalités et les conditions de leur association au sein de la société EQUITY5.

Seuls les managers, cadres dirigeants salariés, mandataires sociaux d'une société du Groupe ou responsables de services transverses du groupe MND, peuvent être associés de la société EQUITY5 et le rester tant qu'ils conservent cette qualité. En cas de cessation de ses fonctions dans le Groupe un manager doit céder sa participation à M&V.

EQUITY5 bénéficie de la part de M&V :

- D'une promesse de cession d'actions MND, à hauteur d'un nombre d'actions permettant à EQUITY5 d'atteindre un maximum de 5 % du capital de MND tel que réparti à la date du 31 juillet

2013, à compter du jour de l'admission des actions MND sur un marché réglementé et jusqu'au 31 mars 2017, et

- D'une promesse d'achat portant sur l'intégralité des actions MND détenues, à compter du 1er avril 2016 et jusqu'au 30 septembre 2018.

Les conditions de prix de cession des actions MND prévues au pacte entre EQUITY5, ou un de ses associés, et M&V sont, en cas d'inscription des titres de la société MND à la cote d'un marché réglementé d'une Bourse française de Valeurs, la moyenne du cours de l'action sur une période d'un mois précédent l'opération.

## **9.5 INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ**

Néant.

## **10. NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE**

L'assemblée générale de la Société du 26 septembre 2014 avait conféré au conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 du Code de commerce, l'autorisation de procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 18,24 euros du fait du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext fixé à 6,08 euros.

Dans le cadre de ce programme de rachat, entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice clos le 31 mars 2017, nous informons, conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, que la Société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

Nombre total d'actions achetées	696.151
Nombre d'actions propres vendues	705.937
Cours moyen des actions achetées	2.7812 €

## **11. AUTORISATIONS DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 20 juillet 2016, des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global dix millions d'euros (10.000.000 €), sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de trois million d'euros (3.000.000 €).

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

## **12. DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

### **12.1 PROPOSITION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS DE MODIFIER LES STATUTS EN VUE DE LES METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES PROPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES**

Nous vous précisons que la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique dite loi « Sapin II » est entrée en vigueur le 5 janvier 2017 (LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016).

Cette dernière permet désormais à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de déléguer sa compétence au conseil d'administration afin d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire (C.Com., art L. 225-36 et L. 225-65).

Nous vous proposons de soumettre aux délibérations de l'assemblée générale une résolution à caractère extraordinaire permettant de déléguer au Conseil sa compétence au conseil d'administration afin d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration



# RAPPORT ANNUEL DES COMPTES CONSOLIDES

---

**AU 31 MARS 2017**

Le présent rapport financier annuel porte sur l'exercice clos le 31 mars 2017. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il peut être consulté sur le site [www.mnd-group.com](http://www.mnd-group.com) dans la rubrique « investisseurs ».

Société anonyme au capital de 13 102 128,30 € - 454 083 379 RCS Chambéry\* Siège social : Parc d'Activités  
Alpespace – 74 voie Magellan – 73800 Sainte-Hélène du Lac



## **SOMMAIRE**

- 1- **ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**
- 2- **ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ**
- 3- **ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ**
- 4- **ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**
- 5- **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**
- 6- **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**
- 7- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES CONSOLIDÉS**
- 8- **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER**

## **Informations générales et faits marquants**

Montagne et Neige Développement SA (ci-après MND SA) est une société anonyme de droit français dont l'exercice social débute le 1<sup>er</sup> avril et se clôture le 31 mars. Son siège social est situé au Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan – 73 800 Sainte-Hélène du Lac.

En plein cœur des Alpes, depuis 2004, le Groupe MND est l'un des seuls acteurs industriels mondiaux à détenir une offre globale de produits et de services dédiés au développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne. Fort de son expertise industrielle dans le transport par câbles en montagne et de technologies innovantes, le Groupe MND détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains par câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif. Avec 6 sites de production, 8 filiales de distribution internationales et 30 distributeurs dans le monde, le Groupe MND compte près de 350 collaborateurs et près de 3 000 clients dans 49 pays.

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 juillet 2017. Les chiffres indiqués dans ce rapport sont présentés en milliers d'euros.

## **Cotation en bourse**

Le Groupe MND a été introduit en bourse sur le marché Euronext à Paris, compartiment C, le 16 octobre 2013. Sa capitalisation boursière s'élève au 19 juillet 2017 à 80,2 M€ avec un cours de l'action de 5,69 €.

## **Croissance et rentabilité soutenue sur l'exercice 2016/2017**

Dans la continuité de l'exercice précédent qui a marqué son retour à la rentabilité, le Groupe MND a poursuivi sa croissance, avec un chiffre d'affaires en augmentation de 13%. Le résultat opérationnel courant progresse de 108% à 3,1 M€ et le résultat net s'élève à 2,2 M€.

Les axes de développement identifiés et ciblés par le Groupe portent leurs fruits :

- La réalisation du premier télésiège débrayable de nouvelle génération installé dans la prestigieuse station de La Plagne,
- La conquête commerciale du marché asiatique,
- Le développement d'une solution innovante de luge 4 saisons à sensation,
- La promotion d'une offre globale d'aménagement « 4 saisons ».

Ces leviers d'accélération de la croissance et d'amélioration de la rentabilité mis en place au cours des derniers exercices confortent le Groupe dans son ambition avec notamment la signature de deux contrats pluriannuels significatifs en Chine pour les stations de Snowland et Wanlong, de respectivement 110 M€ et 50 M€.

Et le Groupe continue de se structurer pour soutenir cette croissance avec :

- La signature d'un partenariat industriel en Chine pour produire et assembler une partie des équipements destinés au marché local et plus largement à la zone asiatique.
- Le déploiement d'un contrat d'affacturage pan européen qui permettra au Groupe d'élargir l'assiette des créances mobilisables, afin de diversifier ses sources de financement et de

renforcer la couverture de son besoin en fonds de roulement, notamment sur les mois de forte activité

## **Perspectives**

À moyen terme, MND vise à conquérir des parts de marché dans les secteurs d'activité qui ont fait l'objet d'une politique d'investissement en recherche et développement ou les zones géographiques porteuses d'une stratégie commerciale spécifique ces dernières années :

- Le marché des remontées mécaniques débrayables, qui ouvre au groupe un marché complémentaire de 800 M€,
- Le secteur porteur des loisirs outdoor à sensations,
- Le marché asiatique en plein essor avec notamment le développement des stations de montagne en Chine et la préparation des jeux olympiques de Pékin 2022 ;

Il souhaite également renforcer sa position d'acteur majeur sur les marchés de l'enneigement et de la sécurité.

Enfin, le Groupe poursuit les études portant sur le développement de nouvelles solutions de transport urbain par câble pour lequel, à ce jour, plusieurs projets sont à l'étude.

## 1- ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Ecarts d'acquisition	5	13 169	13 159
Immobilisations incorporelles	6	13 848	9 227
Immobilisations corporelles	7	7 231	5 409
Autres actifs financiers	8/9	2 067	2 027
Impôts différés	10	7 030	6 324
Autres actifs long terme		2	4
<b>Actifs non-courants</b>		<b>43 347</b>	<b>36 150</b>
Stocks et en-cours	11	24 612	22 507
Créances clients	12	35 284	24 567
Créances fiscales	12	1 894	2 268
Autres débiteurs	12	4 116	3 066
Créances d'impôt		2 350	856
Autres actifs courants		827	896
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	2 095	1 460
<b>Actifs courants</b>		<b>71 177</b>	<b>55 620</b>
<b>Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Actif</b>		<b>114 524</b>	<b>91 770</b>
		<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>Au 31 mars 2016</b>
Capital	14	11 996	11 996
Primes liées au capital		22 865	22 865
Actions propres		(153)	(193)
Autres réserves		(211)	(214)
Résultats accumulés		(8 388)	(10 614)
<b>Total Capitaux propres, part du groupe</b>		<b>26 109</b>	<b>23 840</b>
Intérêts minoritaires		95	97
<b>Total Intérêts minoritaires</b>		<b>95</b>	<b>97</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>26 204</b>	<b>23 937</b>
Emprunts et dettes financières	17	16 184	20 039
Engagements envers le personnel	15/16	854	759
Autres provisions	15	79	91
Impôts différés		63	0
Autres passifs long terme		0	1
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>17 180</b>	<b>20 890</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	17	34 635	24 765
Dettes fournisseurs	18	22 269	10 626
Dettes sociales	18	3 825	3 861
Dettes fiscales	18	5 049	4 344
Autres créditeurs	18	4 962	2 104
Autres passifs courants		401	1 244
<b>Total Passifs courants</b>		<b>71 140</b>	<b>46 944</b>
<b>Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>88 320</b>	<b>67 834</b>
<b>Total Passif</b>		<b>114 524</b>	<b>91 770</b>

## 2- ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Chiffre d'affaires	19	76 440	67 603
Achats consommés	20	(38 247)	(33 827)
Charges externes	21	(15 397)	(13 874)
Charges de personnel	22	(17 893)	(16 933)
Impôts et taxes		(335)	(422)
Dotation aux amortissements		(2 023)	(1 893)
Dotation aux dépréciations et provisions		(649)	(203)
Autres produits et charges d'exploitation	23	1 199	1 033
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>3 096</b>	<b>1 486</b>
Résultat sur cession de participations consolidées		266	101
Autres produits et charges opérationnels non courants	25	(242)	(611)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>3 120</b>	<b>976</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5	8
Coût de l'endettement financier brut		(1 396)	(1 216)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	26	<b>(1 391)</b>	<b>(1 208)</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>		<b>306</b>	<b>43</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>2 035</b>	<b>(189)</b>
Impôts sur les bénéfices	27	189	703
<b>Résultat après impôt</b>		<b>2 224</b>	<b>514</b>
Résultat des ME		0	0
<b>Résultat net</b>		<b>2 224</b>	<b>514</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>2 226</b>	<b>505</b>
<b>Part des minoritaires</b>		<b>(2)</b>	<b>9</b>
Résultat par action (€/action)	29	0,19	0,04
Résultat dilué par action (€/action)	29	0,19	0,04

## 3- ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
<b>Résultat net total</b>		<b>2 224</b>	<b>514</b>
Ecarts de conversion		26	4
Ecarts actuariels		(25)	
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Résultat global</b>		<b>2 224</b>	<b>518</b>
Dont part revenant au Groupe consolidé		2 226	509
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		(2)	9

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

## 4- ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	OCI	Total				
<b>Situation au 1er avril 2015</b>	9 950	21 305	(201)	(173)	(101)	(274)	(11 076)	19 703		19 703
Incidence des changements de méthode comptable :										
<b>Situation ajustée au 1er avril 2015</b>	9 950	21 305	(201)	(173)	(101)	(274)	(11 076)	19 703		19 703
Ecarts de conversion				4		4		4		4
Résultat de la période							514	505	9	514
<b>Total des pertes et profits de la période</b>				4		4	514	509	9	518
Augmentation de capital	2 046	1 560						3 606		3 606
Mouvements sur actions propres			8					8		8
Variation de périmètre							88		88	88
Autres variations							14	14		14
<b>Situation au 31 mars 2016</b>	11 996	22 865	(193)	(169)	(101)	(270)	(10 460)	23 840	97	23 937
Incidence des changements de méthode comptable :										
<b>Situation ajustée au 1er avril 2016</b>	11 996	22 865	(193)	(169)	(101)	(270)	(10 460)	23 840	97	23 937
Variation de juste valeur						(25)	(25)	(25)		(25)
Ecarts de conversion				26		26		26		26
Résultat de la période							2 224	2 226	(2)	2 224
<b>Total des pertes et profits de la période</b>				26	(25)	1	2 224	2 226	(2)	2 224
Mouvements sur actions propres			40					40		40
Autres variations							3	3		3
<b>Situation au 31 mars 2017</b>	11 996	22 865	(153)	(143)	(126)	(270)	(8 234)	26 109	95	26 204

## 5- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	Notes	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Résultat net total consolidé		2 224	514
<b>Ajustements</b>			
Amortissements et provisions		2 087	1 874
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(258)	(383)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>4 052</b>	<b>2 005</b>
Charge (produit) d'impôt	27	(189)	(703)
Coût de l'endettement financier net	26	1 391	1 208
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>5 254</b>	<b>2 510</b>
Incidence de la variation des stocks	11	(2 188)	1 556
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	12	(11 606)	(7 367)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	18	14 823	567
Impôts payés		(1 942)	(939)
<b>Variations du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>(913)</b>	<b>(6 183)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>4 341</b>	<b>(3 673)</b>
Incidence des variations de périmètre	4/5	72	216
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	(8 541)	(6 048)
Acquisition d'actifs financiers		0	4
Variation des prêts et avances consentis	9	(38)	(698)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6/7	49	1 571
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(8 458)</b>	<b>(4 955)</b>
Augmentation de capital	14	0	3 606
Cession (acquisition) nette d'actions propres		40	8
Emission d'emprunts	17	2 732	5 429
Remboursement d'emprunts	17	(3 671)	(2 970)
Intérêts financiers nets versés	26	(1 422)	(1 208)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(2 321)</b>	<b>4 865</b>
Incidence de la variation des taux de change		62	(42)
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(6 377)</b>	<b>(3 805)</b>
Trésorerie d'ouverture	13/17	(20 050)	(16 245)
Trésorerie de clôture	13/17	(26 428)	(20 050)



## 6- NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**SOMMAIRE DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

<b><u>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</u></b>	11
<b>Note 1</b> - Bases de présentation	11
<b>Note 2</b> - Méthodes et règles d'évaluation	13
<b>Note 3</b> - Périmètre de consolidation	25
<b>Note 4</b> - Comparabilité des comptes	26
<b><u>NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE</u></b>	27
<b>Note 5</b> - Écarts d'acquisition	27
<b>Note 6</b> - Immobilisations Incorporelles	29
<b>Note 7</b> - Immobilisations Corporelles	30
<b>Note 8</b> - Titres de participation non consolidées	30
<b>Note 9</b> - Autres actifs financiers non courants	31
<b>Note 10</b> - Impôts différés actifs non courants	31
<b>Note 11</b> - Stocks	32
<b>Note 12</b> - Clients et autres débiteurs	33
<b>Note 13</b> - Trésorerie et équivalent de trésorerie	33
<b>Note 14</b> - Capital social	33
<b>Note 15</b> - Provisions pour risques et charges non courantes	35
<b>Note 16</b> - Retraite – Avantages dus au personnel	35
<b>Note 17</b> - Emprunts et dettes financières	36
<b>Note 18</b> - Fournisseurs et autres créditeurs	37
<b><u>NOTES SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</u></b>	38
<b>Note 19</b> - Chiffre d'Affaires	38
<b>Note 20</b> - Achats consommés	38
<b>Note 21</b> - Charges externes	39
<b>Note 22</b> - Charges de personnel et effectifs	39
<b>Note 23</b> - Autres produits et charges d'exploitation	40
<b>Note 24</b> - Indicateur de performance	40
<b>Note 25</b> - Autres produits et charges opérationnels non courants	41
<b>Note 26</b> - Résultat financier	41
<b>Note 27</b> - Impôts sur les résultats	41
<b>Note 28</b> - Intégration fiscale française	42
<b>Note 29</b> - Résultat par action	42
<b><u>AUTRES INFORMATIONS</u></b>	43
<b>Note 30</b> - Information sectorielle	43
<b>Note 31</b> - Instruments financiers	47
<b>Note 32</b> - Facteurs de risques financiers	48
<b>Note 33</b> - Transactions avec les parties liées	50
<b>Note 34</b> - Rémunérations des dirigeants	51
<b>Note 35</b> - Engagements hors bilan et passifs éventuels	52
<b>Note 36</b> - Faits exceptionnels et litiges	53
<b>Note 37</b> - Événements postérieurs à la clôture de la période	53
<b>Note 38</b> - Honoraires des commissaires aux comptes	53

## **PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### **Note 1 - Bases de présentation**

#### **1.1. Référentiel IFRS**

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2017, et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Ces amendements n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

#### **Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er avril 2016 :**

L'Union Européenne a adopté les normes, amendements et interprétations qui sont d'application obligatoire par le groupe pour son exercice ouvert au 1er avril 2016, à savoir :

- Les normes d'amélioration annuelle cycles 2010-2012 et 2012-2014,
- De l'amendement aux normes IAS 16 et IAS 38 sur la clarification des modes d'amortissement acceptables,
- Et l'amendement IAS 1 « initiative, informations à fournir ».

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB sont non applicables ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels du groupe.

#### **Normes et Interprétations applicables par anticipation**

Le Groupe Montagne et Neige Développement a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 31 mars 2017, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes et amendements suivants :

- IFRS 15 y compris amendements de clarification – contrats avec les clients
- IFRS 9 – Instruments financiers,
- Amendement IFRS 7 « initiative, informations à fournir »,
- Amendement IAS 12 « comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes »,
- Amendement IFRS 2 « paiement en actions ».

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 rentrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 :

- Le Groupe est en cours d'analyse des impacts de la norme IFRS 9 – Instruments financiers. L'analyse à ce stade n'a pas permis d'identifier d'impact significatif sur les comptes de Groupe.
- Le Groupe n'a pas adopté par anticipation la norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires », votée par l'IASB avec une 1ère application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Il mène actuellement les travaux d'analyse, notamment sur les contrats à long terme signés récemment.

Les amendements aux normes IFRS 7 et IAS 12 sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, l'amendement IFRS 2 et IFRIC 22, à compter du 1er janvier 2018. Le groupe ne s'attend pas, compte tenu de l'analyse en cours, à ce que ces amendements aient un impact significatif sur les comptes consolidés.

L'analyse de l'impact de la norme IFRS 16 « contrats de locations », votée par l'IASB avec une 1ère application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 est en cours de réalisation au sein du groupe. La norme IFRS 16 devrait être adoptée par la Commission Européenne fin 2017. Des réflexions sont toujours en cours, notamment au niveau français, sur les modalités de comptabilisation de certains actifs, notamment immobiliers. Le montant des charges de location simples et des loyers restant à payer est indiqué en Note 35.

## **1.2. Recours à des estimations**

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés activés mais également les dépréciations des stocks et des créances clients. Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

## **1.3. Principes de présentation**

### **Compte de résultat**

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé ; ils sont ventilés entre éléments recyclables et non recyclables en résultat.

### **Bilan**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

## 1.5. Modalités de consolidation

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe a appliqué à compter du 1er avril 2014 les nouvelles normes de consolidation.

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier des co-entreprises, et pas d'activité conjointe. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Certaines filiales respectant ces critères mais d'une importance non significative (individuellement et globalement) peuvent être exclues du périmètre de consolidation.

Les impacts globaux en termes de chiffres d'affaires et de résultats nets sont fournis dans la Note 8.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

## Note 2 – Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

### 2.1. Filiales

Les modalités de consolidation des filiales du Groupe sont détaillées dans le paragraphe 1.5. Modalités de consolidation.

### 2.2. Elimination des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

## 2.3. Conversion des éléments en devises

### 2.3.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de MND SA, société consolidante.

### 2.3.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

Le Groupe a signé au cours de l'exercice 2017 un contrat de couverture de change afin de couvrir le futur risque sur les zones où il est appelé à se développer fortement.

### 2.3.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres convertis au cours moyen pour le résultat, et au cours historique pour les autres éléments. Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La différence de conversion générée sur l'exercice est inscrite en autres éléments du résultat global. Les écarts de conversion cumulés sont présentés dans une colonne spécifiquement dans le tableau de variation des capitaux propres. En cas de cession ou de dissolution d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

1 euro =	2017.03		2016.03	
	Taux moyens	Taux de clôture	Taux moyens	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,0975	1,0691	1,1033	1,1385
Franc suisse (CHF)	1,0836	1,0696	1,0736	1,0931
Couronne suédoise (SEK)	9,5122	9,5322	9,3400	9,2253
Livre turque (TRY)	3,5148	3,8894	3,1405	3,2118
Dollar canadien (CAD)	1,4403	1,4265	1,4473	1,4738
Renminbi (CNY)	7,3819	7,3642		

## 2.4. Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

### 2.4.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IAS 17, IAS 39).

À la date d'acquisition, lors de la prise de contrôle et dans l'hypothèse de la détermination de l'écart d'acquisition selon la méthode du goodwill complet, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- La juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (confère 2.9 Perte de valeur des actifs immobilisés).

A ce stade, le Groupe ne dispose pas d'option d'achat.

### 2.4.2 Acquisitions complémentaires d'intérêts après la prise de contrôle

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui sont réalisées à partir du 1er janvier 2010 (la norme IAS 27 révisée étant d'application prospective) sans modifier le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition.

## 2.5. Recherche et développement – Travaux de R&D réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention du Groupe d'achever le projet,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 5 et 10 ans).

## 2.6. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et progiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 5 ans, 7 ans pour SAP).

## 2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leurs impacts étant non significatifs. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 15 ans  
Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans  
Matériel de transport : de 3 à 5 ans  
Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans  
Mobilier : de 5 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

## 2.8. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

- Les contrats de location financement,
- Les contrats de location simple.

### Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs considérés.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec enregistrement en contrepartie d'une dette financière au passif du bilan. Après comptabilisation initiale, les immobilisations ainsi comptabilisées à l'actif du bilan sont amorties selon les mêmes durées que les autres immobilisations de même catégorie et les paiements au titre de la dette de location financement comptabilisée au passif du bilan sont ventilés entre l'amortissement de la dette et la charge financière.

### Contrats de location simple

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

## 2.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes.
- Pour les écarts d'acquisition, et les actifs corporels et incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

Le Groupe définit cinq UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) principales, à savoir : la « sécurité des sites de loisirs », la « protection contre les risques naturels », « l'enneigement », les « remontées mécaniques » et les « loisirs ».

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité. En pratique, les tests sont réalisés à partir de la valeur d'utilité déterminée comme suit.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à trois ans établi et validé par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, extrapolé à cinq ans pour les besoins de calcul, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité) sont prises en compte sans tenir compte ni des restructurations non engagées, ni de la structure financière et de l'effet d'impôt, conformément à la



norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie sont estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en juin 2017.

Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2017 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 8,5%, contre 9,5% l'année précédente, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes:

	2017.03	2016.03
Taux sans risque	2,3%	2,3%
Prime de risque marché	7,3%	7,3%
Prime de risque spécifique	0,5%	0,8%
Bêta	1,06	1,20
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,0%

Le Groupe n'a pas individualisé par UGT le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini car il considère qu'il n'y a pas d'impact (Note 5).

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), et les principales données opérationnelles (chiffre d'affaires et marges).

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont constatées en résultat opérationnel courant / non courant en fonction de l'élément à l'origine de la dépréciation. Les pertes de valeur sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence, ou lorsque les UGT sont cédées. Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts d'acquisition et les sociétés mises en équivalence sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit à une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

## 2.10. Actifs financiers

Un développement spécifique relatif aux instruments financiers est présenté dans la Note 9.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;

Le Groupe ne dispose pas à la clôture du 31 mars 2017 d'instrument dérivé.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

## Les actifs évalués en juste valeur par le résultat

Les éventuelles parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Autres produits et charges financières ».

## Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 niveaux (confère Note 31 – Instruments financiers), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;

- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif et le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajusté), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;

- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

### 2.11. Stocks (autres que liés à des contrats à l'avancement - Confère 2.18)

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti (FIFO) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### 2.12. Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances (cession DAILLY, escompte d'effets...). Dans la pratique, l'analyse a conduit à ne pas déconsolider les créances et un passif financier est comptabilisé pour le montant encaissé.

Au 31 mars 2017, aucun contrat n'a donné lieu à la décomptabilisation des créances.

### **2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

Il n'existe pas de placement donné en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

### **2.14. Provisions**

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, garanties clients...) pour lesquels une sortie de ressource est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque cela est significatif.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

## 2.15. Emprunts et passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part en capital des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en « Charges financières » sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 2.16. Avantages du personnel

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à la norme IAS 19 révisée, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés.

Au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017, le Groupe n'externalise pas le financement de l'engagement de retraite.

Indication des principales hypothèses retenues pour les clôtures 31 mars 2017 et 31 mars 2016 :

	2017.03	2016.03
Table de mortalité	INSEE 2015	INSEE 2015
Age de départ à la retraite	65 ou 67 ans	65 ans
Taux de charges sociales moyen	44,55%	44,55%
Taux d'actualisation (iBoxx)	1,39%	1,76%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turn-over	Variable par tranche d'âge	Variable par tranche d'âge

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global et l'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Le Groupe précise qu'aucun plan de stocks options n'a été mis en place.

## 2.17. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le prix de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, le cas échéant, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

## 2.18. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Les services fournis par le Groupe consistent en des contrats de maintenance, des prestations de SAV et des prestations d'installations. En fonction des cas, leur reconnaissance en chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Contrats de maintenance : les revenus de service, lorsqu'ils consistent en des revenus mensuels relatifs à la gestion des contrats de maintenance sont reconnus sur la période pendant laquelle les services sont rendus.
- Prestations de SAV et autres prestations : les revenus des autres prestations non récurrentes y compris les installations d'équipements vendus sont reconnues dès lors que la prestation d'installation a été rendue et réceptionnée par l'exploitant.

Pour les contrats à long terme et conformément à IAS 11, la méthode de reconnaissance de la marge à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés. La marge à l'avancement n'est appliquée que lorsque les critères définis par la norme sont respectés. Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont quasi-certains et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

## 2.19. Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est la différence entre le résultat opérationnel total d'une part et d'autre part le « Résultat sur cession de participations consolidées » et les « Autres produits et charges opérationnels non courants », ces derniers éléments pouvant être qualifiés d'exceptionnels, d'extraordinaires ou de non récurrents.

## 2.20. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

## 2.21. Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges de location financière, le coût de financement des cessions de créances de type Dailly et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite.

## 2.22. Impôt sur les résultats

La ligne «*impôt sur les résultats* » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets d'IS liés à des éléments constatés en autres éléments du résultat global ou directement en réserves sont constatés dans les rubriques correspondantes.

### Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa CVAE en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base de la rentabilité.

Le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi au crédit des charges de personnel. Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

Informations obligatoires sur l'utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi :

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que le CICE, ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, est utilisé par les différentes entités du Groupe notamment pour reconstituer leur fonds de roulement.

Enfin, le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Recherche en autres produits et charges opérationnels.

### Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l'entrée dans le périmètre, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession interne), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés), ou à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité

raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, sur la base des prévisions disponibles validées par la direction, au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe et qui ne dépasse pas 5 ans. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations).

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires. Les impôts différés actifs nets sont constatés en actifs non courants ; les impôts différés passifs nets sont constatés en passifs non courants.

### **2.23. Résultat net par action**

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice auquel on ajoute tous les instruments dilutifs potentiels que sont les options et les obligations convertibles en action ordinaires émises par la société. Pour les besoins de ce calcul, le résultat net est retraité afin d'exclure les charges d'intérêts, nettes d'impôt, liées à ces instruments dilutifs et le numérateur est retraité de l'équivalence en actions du nombre de ces instruments.

### **2.24. Activités cédées ou abandonnées**

#### **Exercice 2015-2016**

Néant.

#### **Exercice 2016-2017**

Néant.

## Note 3 – Périmètre de consolidation

### 3.1. Entrées de périmètre

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Groupe a créé une nouvelle filiale, LST (Italie), détenue par LST (France). MND China est également inclus dans le périmètre du Groupe depuis le début de cet exercice (Note 4).

### 3.2. Sorties de périmètre

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Groupe a cédé la filiale PRISME Canada le 30 juin 2016 et fermé la filiale LST Turkey le 29 novembre 2016 (Note 4).

Pour rappel, au 31 mars 2016, les sociétés GRC TEC et ETS ont été fusionnées dans la société LST (France).

### 3.3. Liste des entreprises consolidées au 31 mars 2017

Unités	Société mère	Pays	Activité	Au 31 mars 2017			Au 31 mars 2016		
				Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Allemagne	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
LST *	LST (France)	Italie	Remontées mécaniques	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
LST (sortie au 29/11/2016)	LST (Allemagne)	Turquie	Remontées mécaniques	-	-	NC	100,00 %	100,00 %	IG
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ATM	MBS	France	Sécurité	70,00 %	100,00 %	IG	70,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUFAG	SUFAG (France)	Turquie	Enneigement	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND AUSTRIA (anciennement SUFAG GMBH)	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Autriche	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
TECHFUN	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Loisirs	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
PRISME CANADA (cession au 30/06/2016) **	TECHFUN	Canada	Loisirs	-	-	NC	100,00 %	100,00 %	IG
MND AMERICA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	USA	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SWISS	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suisse	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND ITALIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Italie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND IBERIA	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Espagne	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND TURKEY	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Turquie	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND SVERIGE	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Suède	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MND CHINA *	MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	Chine	Distribution	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC

\* Voir § 3.1. Entrées de périmètre ci-dessus.

\*\* Voir § 3.2. Sorties de périmètre ci-dessus.

Nomenclature des méthodes de consolidation : « HG » signifie Hors Groupe, « NC » signifie Non Consolidé, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle, « ME » signifie Mise en Equivalence.



#### Note 4 – Comparabilité des comptes

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 mars 2017 sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers consolidés publiés au 31 mars 2016.

Les entrées et sorties du périmètre de consolidation enregistrées au cours de l'exercice 2016/2017 ont un impact sur le compte de résultat et les principaux indicateurs d'activité du Groupe inférieur au seuil de signification (25% en base annuelle) requis par le règlement Général de l'AMF (art. 222-2) pour l'établissement d'informations Pro Forma (confère Note 3 - Périmètre de consolidation).

Un changement de présentation est intervenu sur le compte de résultat. Les transferts de charge, qui ne correspondent pas à des revenus issus de tiers, sont présentés en moins des charges correspondantes sur l'exercice clos au 31 mars 2017. Ils étaient auparavant classés dans les Autres produits et charges d'exploitation. Ce changement n'a pas eu d'impact sur le résultat opérationnel courant. Le tableau suivant présente le compte de résultat arrêté au 31 mars 2016 intégrant ce reclassement :

	Au 31 mars 2016 Publié	Reclassement	Au 31 mars 2016 Reclassé
Chiffre d'affaires	67 603		67 603
Achats consommés	(33 827)		(33 827)
Charges externes	(13 874)	47	(13 827)
Charges de personnel	(16 933)	177	(16 756)
Impôts et taxes	(422)	25	(397)
Dotation aux amortissements	(1 893)		(1 893)
Dotation aux dépréciations et provisions	(203)		(203)
Autres produits et charges d'exploitation	1 033	(249)	784
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 486</b>	<b>0</b>	<b>1 486</b>

## NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### Note 5 - Écarts d'acquisition

	Ecart d'acquisition
<b>Montants bruts</b>	
<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>13 227</b>
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	493
• Cessions / Diminutions de l'exercice	(552)
• Écart de conversion	(9)
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>13 159</b>
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	0
• Cessions / Diminutions de l'exercice	0
• Écart de conversion	10
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>13 169</b>
<b>Montants nets</b>	
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>13 159</b>
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>13 169</b>

Par activité	Valeurs nettes au 31 mars 2017	Valeurs nettes au 31 mars 2016
Sécurité des sites de loisirs	3 914	3 904
Protection contre les risques naturels	6 094	6 094
Enneigement de culture	663	663
Remontées mécaniques	2 252	2 252
Loisirs	246	246
<b>TOTAL</b>	<b>13 169</b>	<b>13 159</b>

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par le Groupe (confère 2.9 Pertes de valeur des actifs immobilisés).

Suite à la réalisation de son premier télésiège débrayable à La Plagne et à la rénovation du funiculaire de Montmartre, le Groupe estime que les risques liés au développement des produits nouveaux sur le segment de la remontée mécanique ne nécessitent plus de prendre en compte une hypothèse de décote des flux qui était de 25% en n-1 et 50% en n-2. Quant au segment du loisir à sensations, le Groupe estime aujourd'hui qu'il n'y a plus de risque sur ce marché et n'a pas pratiqué de pondération dans ses hypothèses alors qu'il avait retenu en n-1 une hypothèse dégradée à travers de décote des flux de 25%.

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment sont les suivantes :

<u>UGT</u>	Au 31 mars 2017		Au 31 mars 2016	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Sécurité des sites de loisirs	8,5%	2,0%	9,5%	2,0%
Protection contre les risques naturels	8,5%	2,0%	9,5%	2,0%
Enneigement	8,5%	2,0%	9,5%	2,0%
Remontées mécaniques	8,5%	2,0%	9,5%	2,0%
Loisirs	8,5%	2,0%	9,5%	2,0%

Les tests de dépréciation réalisés au 31 mars 2017 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des écarts d'acquisition. Au regard de l'excédent existant entre la valeur recouvrable et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation de perte de valeur.

### Sensibilité du taux

La marge de l'UGT la plus sensible (sécurité) serait annulée en retenant un taux d'actualisation de 12.8% contre 12.6% en n-1 et un taux de croissance à l'infini nul (idem n-1).

### Sensibilité au flux

En ce qui concerne la sensibilité aux hypothèses de chiffre d'affaires et de marge, une dépréciation des écarts d'acquisition ne serait effective, concernant les UGT les plus sensibles (Sécurité des sites de loisirs et Protection contre les risques naturels) qu'avec une dégradation de 62% de la valeur terminale (contre 44% en n-1).

**Note 6 - Autres Immobilisations Incorporelles**

	Frais de recherche & Dévelop.	Brevets, licences	Autres immobilisations	Total
<b>Montants bruts</b>				
<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>1 778</b>	<b>1 487</b>	<b>3 046</b>	<b>6 311</b>
• Augmentations de l'exercice	296	130	3 867	<b>4 293</b>
• Diminutions de l'exercice		(109)	0	<b>(109)</b>
• Transferts	154	696	(604)	<b>246</b>
• Variations de périmètre		2	0	<b>2</b>
• Écart de conversion	2			<b>2</b>
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>2 230</b>	<b>2 206</b>	<b>6 309</b>	<b>10 745</b>
• Augmentations de l'exercice	477	39	4 978	<b>5 495</b>
• Diminutions de l'exercice		(102)	0	<b>(102)</b>
• Transferts	222	560	(744)	<b>38</b>
• Variations de périmètre				<b>0</b>
• Écart de conversion	(7)			<b>(7)</b>
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>2 923</b>	<b>2 704</b>	<b>10 543</b>	<b>16 169</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>				
<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>(265)</b>	<b>(415)</b>	<b>(90)</b>	<b>(770)</b>
• Dotations de l'exercice	(251)	(187)	(125)	<b>(563)</b>
• Diminutions de l'exercice		62		<b>62</b>
• Transferts	(154)	(127)	35	<b>(246)</b>
• Variations de périmètre		(1)		<b>(1)</b>
• Impairment				<b>0</b>
• Écart de conversion				<b>0</b>
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>(671)</b>	<b>(668)</b>	<b>(180)</b>	<b>(1 518)</b>
• Dotations de l'exercice	(411)	(198)	(258)	<b>(867)</b>
• Diminutions de l'exercice		100		<b>100</b>
• Transferts		(38)		<b>(38)</b>
• Variations de périmètre				<b>0</b>
• Impairment				<b>0</b>
• Écart de conversion	1			<b>1</b>
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>(1 081)</b>	<b>(804)</b>	<b>(438)</b>	<b>(2 322)</b>
<b>Montants Nets</b>				
<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>1 513</b>	<b>1 072</b>	<b>2 956</b>	<b>5 541</b>
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>1 559</b>	<b>1 538</b>	<b>6 129</b>	<b>9 227</b>
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>1 842</b>	<b>1 900</b>	<b>10 105</b>	<b>13 847</b>
<b>Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets)</b>				
<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 691</b>	<b>1 691</b>
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 781</b>	<b>1 781</b>

Sur l'exercice, le Groupe a terminé le développement de sa nouvelle génération de remontées mécaniques débrayables et poursuivi ses investissements dans le secteur du transport urbain, avec plusieurs brevets déposés. Le montant des dépenses R&D s'est élevé à 6 M€ (contre 4 M€ en N-1) dont 5,5 M€ capitalisés au titre de cet exercice.

Ces projets sont nettement individualisés et ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale. Les dépenses sont amorties sur une durée comprise entre 5 et 10 années. Ils seront activés à la fin de la période de développement précédant la phase d'industrialisation et de commercialisation.

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation sur les exercices présentés.

## Note 7 - Immobilisations Corporelles

	Terrains et Constructions	Instal. techn., mat. et out.	Autres immo. Corporelles	Immo. en cours et avances	Total
<b>Montants bruts</b>					
<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>1 165</b>	<b>5 036</b>	<b>3 167</b>	<b>4</b>	<b>9 372</b>
• Augmentations de l'exercice	90	1 315	266	83	1 755
• Diminutions de l'exercice	(999)	(1 053)	(290)		(2 342)
• Transferts	201	2 611	599		3 411
• Variations de périmètre		35	11		46
• Écart de conversion		(4)	(11)		(16)
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>457</b>	<b>7 940</b>	<b>3 742</b>	<b>87</b>	<b>12 226</b>
• Augmentations de l'exercice	21	2 530	495		3 046
• Diminutions de l'exercice		(175)	(259)	(2)	(436)
• Transferts			11		11
• Variations de périmètre		(5)	(25)		(30)
• Écart de conversion		(5)	9		4
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>478</b>	<b>10 287</b>	<b>3 972</b>	<b>85</b>	<b>14 823</b>
<b>Amortissements</b>					
<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>(170)</b>	<b>(1 925)</b>	<b>(1 046)</b>	<b>0</b>	<b>(3 142)</b>
• Dotations de l'exercice	(271)	(677)	(400)		(1 347)
• Diminutions de l'exercice	542	411	146		1 100
• Transferts	(201)	(2 617)	(593)		(3 411)
• Variations de périmètre		(19)	(4)		(24)
• Impairment					0
• Écart de conversion		1	5		7
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>(100)</b>	<b>(4 825)</b>	<b>(1 892)</b>	<b>0</b>	<b>(6 817)</b>
• Dotations de l'exercice	(35)	(741)	(396)		(1 171)
• Diminutions de l'exercice	20	176	186		381
• Transferts			(11)		(11)
• Variations de périmètre		1	21		22
• Écart de conversion		4	(1)		3
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>(115)</b>	<b>(5 385)</b>	<b>(2 092)</b>	<b>0</b>	<b>(7 592)</b>
<b>Montants nets</b>					
<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>995</b>	<b>3 111</b>	<b>2 120</b>	<b>4</b>	<b>6 231</b>
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>358</b>	<b>3 115</b>	<b>1 850</b>	<b>87</b>	<b>5 410</b>
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>364</b>	<b>4 902</b>	<b>1 880</b>	<b>85</b>	<b>7 231</b>
<b>Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets)</b>					
<b>Au 31 mars 2015</b>		<b>1 178</b>			<b>1 178</b>
<b>Au 31 mars 2016</b>		<b>1 438</b>			<b>1 438</b>
<b>Au 31 mars 2017</b>		<b>3 462</b>			<b>3 462</b>

Les variations de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur la variation de ce poste.

## Note 8 - Titres de participations non consolidées

<u>Au 31 mars 2016</u>	% intérêt	Valeur Brute	Valeur Nette	CA	Resultat net
NEANT					
<b>Total</b>					
<u>Au 31 mars 2017</u>	% intérêt	Valeur Brute	Valeur Nette	CA	Resultat net
NEANT					
<b>Total</b>					

**Note 9 - Autres actifs financiers non courants**

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	2 067	2 027
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 067</b>	<b>2 027</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 067</b>	<b>2 027</b>

Les prêts, cautionnements et autres créances - non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par les sociétés françaises aux propriétaires des bâtiments industriels des sites de Sainte Hélène du Lac (73) et de Tours en Savoie (73). Les dépôts de garantie ont fait l'objet d'un rehaussement sur l'exercice compte tenu de l'agrandissement des surfaces louées.

**Note 10 - Impôts différés actifs non courants**

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, et lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible (à 5 ans), au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations, ...).

L'évaluation des impôts différés actifs au 31 mars 2017 fait l'objet d'une analyse approfondie des éléments suivants :

- Le business plan a été construit sur un horizon de 5 ans et a fait l'objet d'une validation par le conseil d'administration. Il est encadré par un processus groupe « bottom-up / arbitrage » qui permet de valider avec le comité de direction en trois étapes les hypothèses critiques : (1) chiffre d'affaires, (2) taux de marge brute, (3) budget complet.
- Le Groupe a confirmé avec l'arrêté des comptes au 31 mars 2017 une croissance soutenue de son activité, portée par l'offre globale construite dans l'aménagement des sites de montagne, la politique d'innovation ambitieuse, ainsi que le développement à l'international.

Le suivi des déficits fiscaux en fin de période est résumé ci-dessous :

	Différences temporaires	Reports déficitaires	Retraite	Retraitements divers	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>136</b>	<b>5 072</b>	<b>126</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>5 385</b>
• Incidence résultat	(15)	961	22	(108)		860
• Variations de périmètre		73		(5)		68
• Autres		39	34	(52)		22
• Écart de conversion		(11)				(11)
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>121</b>	<b>6 134</b>	<b>182</b>	<b>(113)</b>	<b>0</b>	<b>6 324</b>
• Incidence résultat	(118)	1 114	17	(296)		718
• Variations de périmètre						0
• Autres			13	(24)		(11)
• Écart de conversion		(1)				(1)
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>3</b>	<b>7 247</b>	<b>213</b>	<b>(432)</b>	<b>0</b>	<b>7 030</b>

Suivi des déficits fiscaux au 31 mars 2016	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
<b>Déficits fiscaux de fin de période</b>	<b>(17 096)</b>	<b>(4 117)</b>	<b>(1 330)</b>	<b>(1 591)</b>
<i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(12 741)</i>	<i>(4 086)</i>	<i>(1 330)</i>	<i>(791)</i>
<i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(4 355)</i>	<i>(31)</i>		<i>(800)</i>
Suivi des déficits fiscaux au 31 mars 2017	France	Allemagne	Autriche	Reste du monde
<b>Déficits fiscaux de fin de période</b>	<b>(18 195)</b>	<b>(4 357)</b>	<b>(1 202)</b>	<b>(1 581)</b>
<i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>(18 195)</i>	<i>(4 357)</i>	<i>(1 202)</i>	<i>(1 019)</i>
<i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(562)</i>

## Note 11 – Stocks

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Stocks matières premières et fournitures	18 145	17 841
Encours de Production	6 038	3 705
Stocks de marchandises	1 360	1 407
<b>Valeurs brutes</b>	<b>25 543</b>	<b>22 953</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>(931)</b>	<b>(446)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>24 612</b>	<b>22 507</b>

**Note 12 - Clients et autres débiteurs**

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Avances et acomptes versés sur commandes	769	394
Clients et comptes rattachés	35 439	24 710
Créances sociales	38	58
Créances fiscales	1 894	2 268
Comptes courants débiteurs	1 368	488
Débiteurs divers	1 941	2 126
<b>Valeurs brutes</b>	<b>41 449</b>	<b>30 044</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>(155)</b>	<b>(143)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>41 293</b>	<b>29 901</b>
<b>Échéancement</b>	<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>Au 31 mars 2016</b>
Inférieur à un an	41 293	29 901
Compris entre un et cinq ans	0	0
Supérieur à cinq ans	0	0
<b>Total</b>	<b>41 293</b>	<b>29 901</b>

Le poste « Clients et comptes rattachés » s'élève à 35,4 M€ au 31 mars 2017. Cette augmentation par rapport au 31 mars 2016 s'explique principalement par des commandes significatives prises et réalisées sur le dernier trimestre.

Le poste « Créances fiscales » est composé essentiellement de TVA (crédit de TVA, TVA déductible sur décaissements, TVA sur factures non parvenues).

Le poste « Débiteurs divers » comprend notamment les créances sur cession de titres.

Il n'existe pas de créance déconsolidée sur les exercices présentés.

**Note 13 - Trésorerie et équivalent de trésorerie**

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Disponibilités à court terme	2 095	1 460
VMP et autres placements	-	-
<b>Total</b>	<b>2 095</b>	<b>1 460</b>

Il n'existe pas de trésorerie soumise à des restrictions ou soumises à des garanties.

**Note 14 - Capital social**

Au 31 mars 2017, le capital de la Société est composé 12 898 406 actions dont 999 364 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas cotées sur le marché Euronext. En revanche, chaque



ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1<sup>er</sup> avril 2018, si l'option d'achat n'a pas été activée.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Les porteurs de part des ADP sont représentés de façon permanente par un représentant désigné en Assemblée Spéciale. Ils s'engagent à céder leurs parts au principal actionnaire, soit la société MONTAGNE & VALLEE sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mars 2018, pour un prix fixé. Ils disposent en outre d'informations légales et d'informations spécifiques contractuelles, d'un droit de sortie conjointe, d'une obligation de sortie totale. Ils sont représentés pour la vente par leur représentant.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2017, le Groupe n'a procédé à aucune augmentation de capital.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 31 mars 2016.

Date	Nature des opérations	Capital émis	Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
Total au 31 mars 2016					12 898 406	0,93 €	11 995 517,58 €
Total au 31 mars 2017					12 898 406	0,93 €	11 995 517,58 €

La Société a mis en place un contrat de liquidité pour réguler les cours. Au 31 mars 2017, le nombre d'actions propres détenues est de 22 742 pour une valeur totale de 153 K€.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

**Note 15 - Provisions pour risques et charges non courantes**

	Litiges	Garanties	Pertes sur chantiers	Pensions et retraites	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2015</b>	<b>0</b>	<b>168</b>	<b>0</b>	<b>713</b>	<b>21</b>	<b>902</b>
• Dotations de l'exercice				101	1	102
• Reprise de provision utilisée		(78)		(53)	(4)	(136)
• Variations de périmètre		(14)			(2)	(16)
• Autres				(2)		(2)
• Écart de conversion						0
<b>Au 31 mars 2016</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>759</b>	<b>16</b>	<b>850</b>
• Dotations de l'exercice				96	4	100
• Reprise de provision utilisée				(36)	(16)	(51)
• Variations de périmètre						0
• Autres				37		37
• Écart de conversion		(1)		(2)		(3)
<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>0</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>854</b>	<b>5</b>	<b>933</b>

Les provisions pour « garanties » concernent essentiellement les secteurs opérationnels Enneigement et Remontées Mécaniques et sont individualisées par chantier.

Les écarts actuariels et écarts de conversion sont constatés directement en autres éléments du résultat global.

**Note 16 - Retraite – Avantages dus au personnel**

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous formes de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite, qui figurent en engagements hors bilan dans les comptes sociaux, font l'objet de provisions dans les comptes consolidés.

Les engagements comptabilisés dans les comptes consolidés sont calculés selon la méthode prospective par actualisation des droits futurs :

<b>Variation de l'engagement net reconnu au bilan</b>	<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>Au 31 mars 2016</b>
<b>Dette actuarielle de début de période</b>	<b>759</b>	<b>713</b>
Charge d'intérêt		
Coût des services rendus	60	46
Gains ou pertes actuariels	37	
Variation de périmètre		
Ecart de conversion	(2)	
<b>Dette actuarielle de fin de période</b>	<b>854</b>	<b>759</b>

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

## Note 17 - Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015	Emissions	Remboursements	Variation de périmètre	Reclassement	Variation des cours de change	Au 31 mars 2016
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance Innovation	1 076	3 000			(67)		4 009
Emprunts auprès étab. de crédit	15 185		(60)	21	(1 247)	3	13 902
Dettes financières crédit-bail	923	2 223			(1 087)		2 059
Autres emprunts et dettes assimilées	15	18	(14)		43	7	69
Intérêts courus	0						0
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>17 199</b>	<b>5 241</b>	<b>(74)</b>	<b>21</b>	<b>(2 358)</b>	<b>10</b>	<b>20 039</b>
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance Innovation	102				67		169
Emprunts auprès étab. de crédit	3 064	100	(2 342)	15	1 189		2 026
Dettes financières crédit-bail	379		(486)		1 087		980
Autres emprunts et dettes assimilées	1 378	4			(1 386)		(4)
Intérêts courus	69	84	(68)	(1)			84
Concours bancaires courants	18 137	3 199		163		11	21 510
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>23 129</b>	<b>3 387</b>	<b>(2 896)</b>	<b>177</b>	<b>957</b>	<b>11</b>	<b>24 765</b>
<b>Échéancement</b>							<b>Au 31 mars 2016</b>
Inférieur à un an							24 765
Compris entre un et deux ans							5 407
Compris entre deux et trois ans							5 141
Compris entre trois et quatre ans							4 579
Supérieur à cinq ans							4 914
<b>Total</b>							<b>44 804</b>

Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016	Emissions	Remboursements	Variation de périmètre	Reclassement	Variation des cours de change	Au 31 mars 2017
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance Innovation	4 009				(1 455)		2 554
Emprunts auprès étab. de crédit	13 902	100			(2 924)	(29)	11 050
Dettes financières crédit-bail	2 059	2 612			(2 091)		2 580
Autres emprunts et dettes assimilées	69		(69)				0
Intérêts courus	0						0
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>20 039</b>	<b>2 712</b>	<b>(69)</b>	<b>0</b>	<b>(6 470)</b>	<b>(29)</b>	<b>16 184</b>
Emprunts obligataires	0						0
BPIFrance Innovation	169		(131)		417		455
Emprunts auprès étab. de crédit	2 026		(2 235)		4 011		3 802
Dettes financières crédit-bail	980		(1 236)		2 042		1 786
Autres emprunts et dettes assimilées	(4)	20					16
Intérêts courus	84	53	(84)				53
Concours bancaires courants	21 510	7 167	(61)	(22)		(71)	28 523
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>24 765</b>	<b>7 240</b>	<b>(3 747)</b>	<b>(22)</b>	<b>6 470</b>	<b>(71)</b>	<b>34 635</b>
<b>Échéancement</b>							<b>Au 31 mars 2017</b>
Inférieur à un an							34 635
Compris entre un et deux ans							5 984
Compris entre deux et trois ans							5 227
Compris entre trois et quatre ans							3 064
Supérieur à cinq ans							1 909
<b>Total</b>							<b>50 819</b>

Les emprunts du Groupe sont principalement souscrits en euros et à taux fixe. Le taux moyen de financement à moyen terme est de l'ordre de 2,90%.

Le Groupe n'est pas soumis à la réalisation de covenants bancaires.

Le Groupe bénéficie de facilités de trésorerie court terme (découverts, cession Dailly notifiées et non notifiées, affacturage) pour un montant maximum de 65 382 K€. Le taux moyen de financement à court terme est de Euribor 3M + 1,00%, stable par rapport à n-1.

La trésorerie indiquée dans le Tableau des Flux de Trésorerie Consolidés se détermine par différence entre :

- La Trésorerie et équivalent de trésorerie hors VMP et autres placements (Note 13) et,
- Les Concours bancaires courants reportés ci-dessus.

## Note 18 - Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Dettes fournisseurs	22 269	10 626
Dettes sociales	3 825	3 861
Dettes fiscales	5 049	4 344
Comptes courants créditeurs	21	284
Dettes diverses	4 941	1 820
<b>Total</b>	<b>36 104</b>	<b>20 935</b>
<b>Échéancement</b>	<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>Au 31 mars 2016</b>
Inférieur à un an	36 104	19 992
Compris entre un et cinq ans	-	943
Supérieur à cinq ans	-	-
<b>Total</b>	<b>36 104</b>	<b>20 935</b>

La hausse des dettes fournisseurs reflète l'activité commerciale soutenue sur le dernier trimestre et constatée sur l'exercice 2016/2017 couplée aux prises de commandes significatives, notamment concernant le contrat Snowland signé en février 2017.

La hausse des dettes diverses correspond à la réception d'acomptes clients reçus en fin de période.

## NOTES SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

### Note 19 - Chiffre d'Affaires

	Au 31 mars 2017		Au 31 mars 2016	
Production vendue de biens	64 305	84,1%	59 136	87,5%
Production vendue de services	6 447	8,4%	3 854	5,7%
Ventes de marchandises	5 688	7,4%	4 613	6,8%
<b>Total</b>	<b>76 440</b>	<b>100,0%</b>	<b>67 603</b>	<b>100,0%</b>

La croissance du chiffre d'affaires est en phase avec le business plan du Groupe. L'ensemble des secteurs d'activité du Groupe a bénéficié de la dynamique commerciale et affiche une nette progression.

La "Production vendue de services" regroupe principalement les prestations de montage (réalisées lors de contrats clé en main) et de service après-vente.

### Note 20 - Achats consommés

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Achat sous-traitance industrielle	(10 290)	(4 755)
Achat matières premières, fournit. & aut. appro.	(27 771)	(24 881)
Variation stocks matières premières, fournit. & autres appro.	2 727	(1 432)
Achats de marchandises	(1 953)	(2 002)
Variation stocks de marchandises	(59)	(64)
Achats non stockés de matières et fournitures	(965)	(800)
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	65	108
<b>Total</b>	<b>(38 247)</b>	<b>(33 826)</b>

**Note 21 - Charges externes**

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Sous-traitance générale	(10)	(11)
Locations et charges locatives	(2 856)	(2 749)
Primes d'assurance	(656)	(722)
Entretiens et réparations	(750)	(664)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(4 304)	(4 038)
Publicités	(848)	(652)
Transports	(2 077)	(1 907)
Déplacements, missions	(1 365)	(1 245)
Frais postaux et télécommunication	(271)	(234)
Divers	(2 260)	(1 650)
<b>Total</b>	<b>(15 397)</b>	<b>(13 873)</b>

**Note 22 - Charges de personnel et effectifs**

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Rémunération du personnel	(13 500)	(12 730)
Charges sociales	(4 333)	(4 155)
Dotation nette pour engagement de retraite	(60)	(48)
<b>TOTAL</b>	<b>(17 893)</b>	<b>(16 933)</b>

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mise en place en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, représente un gain pour le Groupe de 267 K€ sur l'exercice qui est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

<b>Effectifs moyens des sociétés intégrées</b>	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Cadres	100	90
Techniciens, agents de maîtrise, employés, ouvriers et C.D.D.	229	233
<b>Total</b>	<b>329</b>	<b>323</b>

Le Groupe, qui compte désormais 350 collaborateurs au 31 mars 2017, a restructuré sa présence en Allemagne tout en renforçant les équipes de production, commerciales et R&D en France.

L'effectif total du Groupe ne comprend que les personnes salariées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

**Note 23 – Autres produits et charges d'exploitation**

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Crédits d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Export	727	669
Subventions d'exploitation	60	38
Produits et charges diverses	412	326
<b>Total</b>	<b>1 199</b>	<b>1 033</b>

Comme évoqué dans la Note 4 – Comparabilité des comptes, le Groupe a reclassé les transferts de charges (774 k€ en 2016/2017) en déduction des postes de charges correspondantes à compter de l'exercice clos le 31 mars 2017.

**Note 24 - Indicateur de performance**

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Chiffres d'Affaires	76 440	67 603
Achats Consommés	(38 247)	(33 826)
Charges externes	(15 397)	(13 873)
Charges de Personnel	(17 893)	(16 933)
Impôts et Taxes	(335)	(203)
Autres Produits et Charges d'exploitation	1 199	1 033
<b>EBITDA</b>	<b>5 768</b>	<b>3 801</b>

Le Groupe suit l'EBITDA comme indicateur de performance afin de mesurer sa performance indépendamment de sa politique de financement et d'amortissement.

**EBITDA** : Abbreviations de "Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization"

Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

EBITDA = Résultat Opérationnel Courant (ROC) + (amortissements, dépréciations, provisions)

**Note 25 - Autres produits et charges opérationnels non courants**

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Autres produits	76	1 662
Autres charges	(318)	(2 272)
<b>TOTAL</b>	<b>(242)</b>	<b>(610)</b>

Au 31 mars 2017, le poste « Autres charges » regroupe principalement les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées pour un montant de 56K€ ainsi que des charges exceptionnelles pour 259K€.

**Note 26 - Résultat financier**

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Gains de change	612	234
Pertes de change	(377)	(733)
Dividendes		
Autres produits financiers	246	645
<b>Produits financiers</b>	<b>480</b>	<b>146</b>
Coût de l'endettement financier net	(1 391)	(1 208)
Autres charges financières	(175)	(103)
<b>Charges financières</b>	<b>(1 565)</b>	<b>(1 311)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 085)</b>	<b>(1 165)</b>

Le coût de l'endettement financier reste stable par rapport à N-1.

Afin de couvrir les variations de taux de change, le Groupe a mis en place un contrat de couvertures dans le but de minimiser et de maîtriser ces fluctuations à l'avenir. Il n'y a pas d'impact de ce contrat sur les exercices présentés.

**Note 27 - Impôts sur les résultats**

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat, ainsi que la CVAE.

**Composantes de la charge d'impôt**

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Impôts exigibles	(256)	(134)
Impôts différés	635	961
CVAE	(190)	(124)
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>703</b>



	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Résultat net	2 224	514
Impôts sur les bénéfices	(189)	(703)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 035</b>	<b>(189)</b>
Taux d'impôt théorique	33,33%	34,43%
<b>Impôt théorique calculé au taux de la société mère</b>	<b>(678)</b>	<b>65</b>
Différences permanentes dont crédit d'impôt	493	223
Impact activation de déficits	1 343	367
Déficits non activés	(162)	0
Ecart de taux France/Etranger	(59)	122
Ecart de taux Evolutions Réglementaires	(751)	0
Autres	3	(74)
<b>Charge réelle d'impôt</b>	<b>189</b>	<b>703</b>

Le taux d'impôt théorique passe de 34,43% à 33,33% suite à la suppression de la contribution additionnelle en 2016. Par ailleurs, l'écart de taux Evolutions Réglementaires concerne le passage à un taux d'impôt sur les sociétés de 33,33% à 28%.

### Note 28 - Intégration fiscale française

Les filiales consolidées suivantes appartiennent au périmètre d'intégration fiscale français dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société tête de groupe :

- TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE
- MBS
- SUFAG
- LST SAS
- TECHFUN

### Note 29 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€)	2 226	514
Nombre d'actions de droit ordinaire	11 899 042	11 899 042
Nombre moyen d'actions de droit ordinaire	11 827 138	11 827 138
Nombre d'actions à dividende prioritaire	999 364	999 364
Nombre d'obligations convertibles en actions		
<b>Résultat en euros par action</b>	<b>0,19</b>	<b>0,04</b>
<b>Résultat dilué en euros par action</b>	<b>0,19</b>	<b>0,04</b>

## **AUTRES INFORMATIONS**

### **Note 30 – Information sectorielle**

Conformément à IFRS 8 – “Secteurs opérationnels”, l’information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l’affectation de ressources au secteur et d’évaluation de sa performance.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d’acquérir des produits des activités ordinaires et d’encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent les décisions stratégiques.

Au même titre que l’exercice précédent, le Groupe présente deux secteurs opérationnels, en conformité avec la norme IFRS 8 :

- Sécurité & Loisirs ;
- Enneigement & Remontées Mécaniques.

Les deux secteurs opérationnels partagent :

- Les mêmes forces commerciales, notamment dans les filiales de distribution du Groupe, mais aussi les principaux distributeurs ;
- Les mêmes organisations industrielles (négoce et assemblage pour le secteur sécurité & loisirs / production industrielle importante pour le secteur enneigement et remontées mécaniques) ;
- La R&D commune sur un certain nombre de points entre enneigement et remontées mécaniques ;
- La vente de projets globaux pour le secteur enneigement et remontées mécaniques.

Les actifs immobilisés sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d’acquisition affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles. Ils n’incluent pas les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles, les impôts différés actifs ou passifs et les actifs financiers non courants.

L’information sectorielle présentée aux principaux décideurs et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après.

### **30.1. Informations par secteur**

Les secteurs opérationnels, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont Sécurité & Loisirs et Enneigement & Remontées Mécaniques.

**30.1.1 Résultats sectoriels**

	<b>Au 31 mars 2016</b>		
	<b>Sécurité &amp; Loisirs</b>	<b>Enneigement &amp; Remontées Mécaniques</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>24 154</b>	<b>43 448</b>	<b>67 603</b>
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>1 744</b>	<b>(258)</b>	<b>1 486</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>1 721</b>	<b>(744)</b>	<b>976</b>

	<b>Au 31 mars 2017</b>		
	<b>Sécurité &amp; Loisirs</b>	<b>Enneigement &amp; Remontées Mécaniques</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>25 516</b>	<b>50 925</b>	<b>76 440</b>
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>1 458</b>	<b>1 635</b>	<b>3 095</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>1 240</b>	<b>1 876</b>	<b>3 120</b>

Le Groupe affiche une rentabilité opérationnelle courante en croissance de 108% à 3,1 M€. Celle du pôle « Enneigement & Remontées mécaniques » progresse de +1,8 M€ pour atteindre 1.6 M€ et avec un résultat opérationnel de 1.9 M€. Le résultat opérationnel courant du pôle « Sécurité & Loisirs » s'inscrit, quant à lui, à 1,5 M€ et présente un bénéfice opérationnel de 1,2 M€.

## 30.1.2 Répartition des actifs et des passifs (en K€)

	Au 31 mars 2016		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
<b>Actifs non courants</b>	<b>16 062</b>	<b>20 088</b>	<b>36 150</b>
- goodwill	9 410	3 749	13 159
- autres actifs non courants	6 652	16 339	22 991
<b>Actifs courants</b>	<b>15 102</b>	<b>40 518</b>	<b>55 620</b>
- stocks	6 486	16 021	22 507
- créances clients et autres débiteurs	7 301	22 601	29 902
- autres actifs courants	578	1 173	1 751
- disponibilités	737	723	1 460
<b>Total actif</b>	<b>31 165</b>	<b>60 606</b>	<b>91 770</b>
<b>Capitaux Propres</b>			<b>0</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>8 026</b>	<b>12 863</b>	<b>20 890</b>
- dettes financières	7 711	12 327	20 039
- autres passifs non courants	315	536	851
<b>Passifs courants</b>	<b>12 786</b>	<b>34 158</b>	<b>46 944</b>
- dettes financières	7 905	16 860	24 765
- dettes fournisseurs et autres créditeurs	4 392	16 543	20 935
- autres passifs courants	489	755	1 244
<b>Total passif</b>	<b>20 812</b>	<b>47 021</b>	<b>67 833</b>

	Au 31 mars 2017		
	Sécurité & Loisirs	Enneigement & Remontées Mécaniques	Total
<b>Actifs non courants</b>	<b>14 881</b>	<b>28 466</b>	<b>43 347</b>
- goodwill	9 612	3 558	13 169
- autres actifs non courants	5 270	24 908	30 178
<b>Actifs courants</b>	<b>16 507</b>	<b>54 670</b>	<b>71 178</b>
- stocks	5 512	19 101	24 612
- créances clients et autres débiteurs	10 046	31 246	41 293
- autres actifs courants	411	2 766	3 176
- disponibilités	538	1 558	2 096
<b>Total actif</b>	<b>31 388</b>	<b>83 136</b>	<b>114 525</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>3 605</b>	<b>13 575</b>	<b>17 180</b>
- dettes financières	3 201	12 983	16 184
- autres passifs non courants	404	592	996
<b>Passifs courants</b>	<b>15 613</b>	<b>55 528</b>	<b>71 141</b>
- dettes financières	8 427	26 208	34 635
- dettes fournisseurs et autres créditeurs	7 021	29 084	36 105
- autres passifs courants	166	235	401
<b>Total passif</b>	<b>19 219</b>	<b>69 102</b>	<b>88 321</b>

### 30.2. Informations par zone géographique

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

	Au 31 mars 2017		Au 31 mars 2016	
France	25 710	33,6%	22 967	34,0%
Allemagne	513	0,7%	1 840	2,7%
Autriche	11 947	15,6%	13 422	19,9%
Espagne	2 849	3,7%	471	0,7%
Italie	3 163	4,1%	2 891	4,3%
Suisse	1 073	1,4%	1 324	2,0%
Slovaquie	475	0,6%	378	0,6%
Suède	4 120	5,4%	4 145	6,1%
Reste de l'Europe (hors France)	4 791	6,3%	2 032	3,0%
Etats-Unis	8 164	10,7%	4 191	6,2%
Turquie	799	1,0%	4 683	6,9%
Chine	7 361	9,6%	5 913	8,7%
Reste du monde	5 475	7,2%	3 346	4,9%
<b>Total</b>	<b>76 440</b>	<b>100,0%</b>	<b>67 603</b>	<b>100,0%</b>

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires France augmente de 12% et de 9% dans l'Europe hors France alors que les zones Amériques et Chine progressent respectivement de 95% et de 24%.

La stratégie commerciale déployée par le Groupe porte ses fruits : le chiffre d'affaires Export progresse de 6,1 M€ pour atteindre 50,7 M€ et représente deux tiers du chiffre d'affaires du Groupe.

## Note 31 - Instruments financiers

<u>Au 31 mars 2017</u>	Désignation des instruments financiers	Niveau de juste valeur (cf. infra)	Valeur nette comptable	Juste valeur
<b>Actifs</b>				
Titres non consolidés et créances rattachées	A		2 067	2 067
Autres actifs financiers non courants	D		7 030	7 030
Clients et autres débiteurs	D		35 284	35 284
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	2	2 350	2 350
Juste valeur des instruments financiers	B	2	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	1	2 095	2 095
<b>Total</b>			<b>48 826</b>	<b>48 826</b>
<b>Passifs</b>				
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	2	22 296	22 296
Juste valeur des instruments financiers	B	2	0	0
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C		0	0
Concours bancaires courants	D		28 523	28 523
Fournisseurs et autres créditeurs	D		36 104	36 104
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	D		401	401
<b>Total</b>			<b>87 324</b>	<b>87 324</b>

A - Actifs disponibles à la vente

B - Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C - Actifs et passifs évalués au coût amorti

D - Actifs et passifs évalués au coût

E - Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué sur l'exercice.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés en trois catégories selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 :

- **Niveau 1** (prix cotés sur un marché actif) : trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- **Niveau 2** : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif : swaps et ventes à terme, emprunts et dettes financières ;
- **Niveau 3** : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés) : titres de sociétés non consolidées.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

## Note 32 - Facteurs de risques financiers

### 32.1. Risque de taux d'intérêts

Au 31 mars 2017, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 50 819 K€ (Note 17) et son échéancier est le suivant :

- Part à moins d'un an : 34 635 K€
- De 1 à 5 ans : 14 275 K€
- Au-delà de 5 ans : 1 909 K€

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire moyen terme est souscrit à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 2,90 %. Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 1,00 % en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 31 mars 2017, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à 1 391 K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

### 32.2. Risque de change / risque pays

Ce risque est considéré comme significatif à ce jour au regard du caractère croissant des transactions effectuées en devises et des fluctuations du cours des devises sur l'année 2016-2017 : le Groupe réalise un gain net de change de 235 K€ principalement sur la couronne suédoise.

Compte tenu de son fort développement à l'étranger, le Groupe a signé au cours de l'exercice un contrat de couverture de change.

### 32.3. Risque de liquidité

Dans la continuité de l'exercice précédent qui a marqué son retour à la rentabilité, le Groupe MND a poursuivi sa croissance, avec un chiffre d'affaires en augmentation de 13% à périmètre et taux de change courants et une marge sur achats consommés stable à 50% en 2016/2017 (confère 2- Etat du résultat net consolidé). La rentabilité s'améliore et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement s'élève à 5,2 M€ pour 2,5 M€ en n-1 (confère 5- Tableau des flux de trésorerie consolidés).

Dans le même temps, le besoin en fonds de roulement reste maîtrisé avec une hausse de 0,9 M€ par rapport à n-1 (confère 5- Tableau des flux de trésorerie consolidés) et les efforts d'investissement en recherche et développement, afin principalement de terminer le développement de sa gamme d'appareils débrayables nouvelle génération, ont porté leurs fruits avec la réalisation d'un premier appareil à La Plagne.

Conséquemment, en date du 31 mars 2017, la trésorerie du Groupe s'élève à 2,1 M€ et les concours bancaires courants à 28,5 M€. Le Groupe comptabilise donc une trésorerie nette négative de 26,4 M€.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité et pour continuer à financer sa croissance.

Ainsi, au regard de sa trésorerie nette négative au 31 mars 2017 et compte tenu des échéances programmées de remboursement de la dette financière actuelle (hors découvert bancaire) représentant un montant total d'environ 6,1 M€ au cours des 12 prochains mois et des dépenses d'activité courantes, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à l'horizon d'un an. Il estime à ce jour être en mesure de faire face à ses échéances à venir, compte tenu des autorisations de financement dont il dispose déjà, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous et de lignes complémentaires détaillées ci-après.

Le Groupe dispose au 31 mars 2017 d'un accompagnement maximum de 65 182 K€ de la part de ses partenaires bancaires, avec notamment la signature d'un contrat d'affacturage sur la fin de cet exercice. La mise en place de ce dernier sera effective au cours de l'exercice 2017/2018 (confère Note 37 – Evénements postérieurs à la clôture de la période). Le tableau suivant en présente la nature de ces autorisations :

Nature des autorisations	Plafond autorisé au 31 mars 2017	Montant utilisé au 31 mars 2017
Découvert	14 229	13 208
Dailly	16 153	15 019
Affacturage	35 000	0
<b>Total</b>	<b>65 382</b>	<b>28 227</b>

Le groupe renégocie annuellement le montant de ses concours avec ses partenaires financiers, dans un contexte où la croissance de l'activité et sa saisonnalité induisent un fort besoin en fonds de roulement au cours des second et troisième trimestre de chaque exercice social. Ces négociations ne sont pas finalisées à ce jour mais, sur la base des enregistrements en carnet de commandes de ces derniers mois, de la restauration de la profitabilité constatée sur les deux derniers exercices et de la mise en place de lignes de financement complémentaires avec d'autres partenaires, la direction estime être en capacité raisonnable de finaliser les accords dans les prochaines semaines.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes au 31 mars 2017 dans ce contexte.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### 32.4. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.



L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 mise en œuvre sur l'exercice n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1er rang, dérivés non significatifs).

### **32.5. Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe**

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de tailles disparates avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque limité tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complémentarité de ses produits.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe n'a été que peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients comme le montre le faible montant des provisions pour dépréciation.

### **32.6. Risques de dilution**

Hormis l'augmentation de capital réalisée en juin 2017 (confère Note 37 – Evénements postérieurs à la clôture de la période), il n'existe à ce jour aucun risque de dilution, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

### **Note 33 - Transactions avec les parties liées**

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe MND, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe MND.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2016 et 2017 est la suivante par nature et par partie liée :

Ligne des états financiers	Nature	Parties liées	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
Charges externes	Fees (1)	Montagne & Vallée	(900)	(900)
Charges externes	FD (2)	Montagne & Vallée	(379)	(368)
Charges externes	Fees (3)	Gespi Swiss	0	(163)
Charges externes	Loyers (4)	Montagne & Vallée	(646)	(595)
Charges externes	Loyers (6)	SCI Immo Brescia	(172)	(151)
Charges externes	Loyers (7)	SCI JLS	(264)	(261)
Charges externes	Loyers (7)	SCI Moromaya	(95)	(93)
Rémunérations	Salaire (8)	Xavier Gallot-Lavallee	(6)	(6)
Rémunérations	Salaire (8)	Roland Didier	(18)	(18)
<b>Bilan</b>	<b>Dettes</b>	<b>Montagne &amp; Vallée</b>	<b>769</b>	<b>673</b>

(1) Convention d'animation entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND, incluant la prise en charge des rémunérations de Monsieur Xavier Gallot-Lavallée, PDG du Groupe, et de Monsieur Roland Didier, Directeur Général Délégué du Groupe, ainsi que la refacturation de la convention conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et OBNEVE, société contrôlée par Monsieur Ernesto BASSETTI, administrateur du Groupe MND.

(2) Refacturation des frais de déplacement et de représentation de Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier

(3) Convention de prestations de services conclue par Gespi Swiss avec le Groupe MND, concernant les prestations de développement commercial de Monsieur Sergio Lima. Entrée en cours d'exercice au 31 mars 2013 et terminée en date du 15 juillet 2015.

(4) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND.

(5) Convention de location relative aux locaux de Brescia (Italie) conclue entre MND ITALIA et la Srl Immo BRESCIA, filiale à 100% de Montagne et Vallée.

(6) Convention de location relative aux locaux de Tours en Savoie conclue entre MBS et la SCI JLS contrôlée à 50% par MONTAGNE ET VALLEE.

(7) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre TECHFUN et la SARL MOROMAYA contrôlée majoritairement par MONTAGNE ET VALLEE.

(8) Rémunération des mandataires sociaux (PV du Conseil d'Administration du 21/06/2013).

### Note 34 - Rémunérations des dirigeants

La société MND est devenue une Société Anonyme à conseil d'administration depuis le 15 mai 2013.

Au titre de l'exercice écoulé, les rémunérations versées par le Groupe aux dirigeants (PDG, DGD et autres membres du conseil d'administration) figurent dans la note 33 ci-dessus et sont notamment relatives :

- Aux honoraires liés à la convention de management fees conclue entre le Groupe MND et Montagne et Vallée ;
- À divers contrats de prestations de services ;
- À des contrats de travail ;
- À des indemnités de mandat.

**Note 35 - Engagements hors bilan et passifs éventuels**

<b><u>Engagements donnés</u></b>	<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>Au 31 mars 2016</b>
Cautions	2 475	1 326
Nantissements (titres, fonds de commerce, autres)	7 273	8 627
Dailly	14 656	11 780
Location simple	9 370	12 161
<b>Total engagements donnés</b>	<b>33 774</b>	<b>33 894</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>	<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>Au 31 mars 2016</b>
Cautions		
Nantissements		
Autres		
<b>Total engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Précisions sur les engagements donnés :**

- Les suretés réelles (nantissement de titres et de fonds de commerce) sont données en garantie pour des dettes financières.
- Les cautions bancaires sont données sur marché, retenues de garantie ou paiements d'acompte.
- Conformément aux termes du contrat d'émission des ADP 2012, la société a une obligation de paiement annuel d'une somme de 4% du produit brut de l'émission au titre de la rémunération du mandant, représentant l'ensemble des porteurs ADP, soit 100 K€ par an.
- Les Dailly sont présentés en tant qu'engagements donnés hors bilan mais ils restent consolidés dans les comptes du Groupe dans les passifs financiers.
- Les contrats de location simple sont de nature immobilière et mobilière. La ventilation des loyers restants à payer par échéance est la suivante :

	<b>Au 31 mars 2017</b>	<b>Au 31 mars 2016</b>
Inférieur à un an	2 837	2 847
Compris entre un et cinq ans	6 042	7 381
Supérieur à cinq ans	491	1 933
<b>Total</b>	<b>9 370</b>	<b>12 161</b>

### Note 36 - Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

### Note 37 - Événements postérieurs à la clôture de la période

Les événements postérieurs à la clôture sont :

- Le Groupe a réalisé en juin 2017 une augmentation de capital de 6 M€ brut par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. MND a ainsi créé 1 189 904 actions nouvelles, au prix unitaire de 5,05 € prime d'émission incluse, représentant 9,2% du capital de la Société admis aux négociations avant opération.
- Le groupe a signé un contrat de 50 M€ sur 5 ans, visant au développement de la station de ski chinoise de Wanlong.

Les événements antérieurs à la clôture qui auront un impact sur les prochains exercices sont :

- Le déploiement d'un contrat d'affacturage pan européen qui permettra au Groupe d'élargir l'assiette des créances mobilisables afin de diversifier les sources de financement du groupe et de renforcer la couverture de son besoin en fonds de roulement, notamment dans les mois de forte activité.
- MND et CCZMM se sont associés en février 2017 au travers d'une joint-venture, détenue majoritairement par MND (80%). Ce partenariat industriel permettra de produire et d'assembler pour MND une partie de équipements destinés au marché chinois et plus largement à la zone asiatique.
- Afin de couvrir les variations de taux de change, le Groupe a signé un contrat de couvertures dans le but de minimiser et de maîtriser ces fluctuations à l'avenir. Le contrat couvre pour un montant maximum de 15 M€ sur les devises suivantes : Couronne Suédoise, Reminbi, Livre Turque, Dollar Américain et Franc Suisse.

Hormis les points mentionnés ci-dessus, aucun événement postérieur à la clôture de la période n'est à mentionner.

### Note 38 – Honoraires des commissaires aux comptes

	Au 31 mars 2017						Au 31 mars 2016					
	Deloitte & Associés		Orfis Réseau Baker Tilly		Autres		Deloitte & Associés		Orfis Réseau Baker Tilly		Autres	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
<b>Audit</b>												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	36	53%	29	31%		0%	27	44%	27	33%		0%
* Filiales intégrées globalement	33	47%	63	69%	24	100%	34	56%	55	67%	20	100%
>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		0%		0%		0%		0%		0%		0%
* Emetteur		0%		0%		0%		0%		0%		0%
* Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%		0%		0%
<b>Sous-Total</b>	<b>69</b>	<b>100%</b>	<b>92</b>	<b>100%</b>	<b>24</b>	<b>100%</b>	<b>61</b>	<b>100%</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
> Juridique, fiscal, social		0%		0%		0%		0%		0%		0%
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Sous-Total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>100%</b>	<b>92</b>	<b>100%</b>	<b>24</b>	<b>100%</b>	<b>61</b>	<b>100%</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>

## 7- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

# **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

**Société Anonyme**

**Parc d'Activité Alpespace**

**74 Voie Magellan**

**73800 SAINTE-HELENE DU LAC**

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 mars 2017**

**ORFIS BAKER TILLY**  
Le Palais d'Hiver  
149 boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 Cours Charlemagne  
69002 LYON

## **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme  
Parc d'Activité Alpespace  
74 Voie Magellan  
73800 SAINTE-HELENE

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2017

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2017 s'établit à 13 169 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 5 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.9 et 5 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

La note 2.22 – Impôts sur les résultats (impôts différés) et la note 10 – Impôts différés actifs non courants de l'annexe des comptes consolidés exposent les modalités de reconnaissance des impôts différés activés au titre des déficits fiscaux reportables. Nous avons examiné le caractère approprié de ces règles et méthodes et apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Lyon, le 31 juillet 2017

Les commissaires aux comptes

**ORFIS BAKER TILLY**

**DELOITTE & ASSOCIES**

Jean-Louis FLECHE

Nicolas TOUCHET

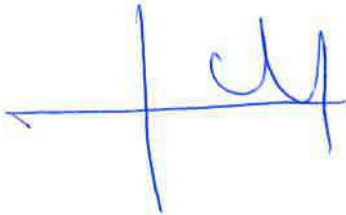
Dominique VALETTE



## 8- ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le rapport financier sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe MND, et que le rapport financier présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice et de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées, ainsi que des principaux risques et incertitudes.

Xavier Gallot-Lavallée  
Président Directeur Général



# **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace

74 Voie Magellan

73800 SAINTE-HELENE DU LAC

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 mars 2017

**ORFIS BAKER TILLY**  
Le Palais d'hiver  
149 Boulevard Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 Cours Charlemagne  
69002 LYON

## **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace  
74 Voie Magellan  
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

---

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 mars 2017

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport.

▪ **Avenants à la convention d'animation (Convention initiale du 30 avril 2013, Avenant n°1 du 28 juin 2013, Avenant n°2 du 1<sup>er</sup> novembre 2013, Avenant n°3 du 2 mars 2015, Avenant n°4 du 31 mars 2016 déjà approuvés et Avenant n°5 du 31 mars 2017)**

La société MONTAGNE ET VALLEE effectue pour le compte des sociétés du groupe (MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT et ses filiales) des prestations d'assistance dans les domaines comptable et financier, commercial et informatique.

La convention prévoit une obligation de confidentialité des parties et que, du fait de son caractère « intuitu personae », elle pourra être résiliée de plein droit par chacune des parties sans indemnité, par simple lettre recommandée. Elle est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2013 et renouvelable par tacite reconduction.

Afin d'y intégrer les modifications de périmètre :

- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenue en date du 1er novembre 2013,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 2 mars 2015, a autorisé la signature d'un avenant n°3 à cette convention, intervenue le même jour.
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2016, a autorisé la signature d'un avenant n°4 à cette convention, intervenue le même jour.

Enfin, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2017, a autorisé la signature d'un avenant n°5 à cette convention, intervenue le même jour.

Un montant global de 100.000 € a été facturé à votre Société pour l'exercice du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, correspondant aux coûts complets de fonctionnement (coûts de personnel et frais généraux) augmentés d'une marge de 10%.

En complément, un montant de 140.699,72 € a été facturé à votre Société, relatifs aux frais de déplacement et d'hébergements supportés par les personnels de MONTAGNE ET VALLEE.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été révisée par voie d'avenant afin de tenir compte des modifications de périmètre suivantes :

- L'entrée de périmètre de la société LST ITALIA Srl,
- La sortie du périmètre des sociétés E.T.S-ENTRERISE DE TRAVAUX SPECIAUX et GRC TEC INDUSTRIE suite à leur fusion par absorption par la société LST.

▪ **Avenants à la convention de prestations de services et répartition des frais généraux (Convention initiale du 30 avril 2013, Avenant n°1 du 28 juin 2013, Avenant n°2 du 1<sup>er</sup> novembre 2013, Avenant n°3 du 2 mars 2015, Avenant n°4 du 31 mars 2016 déjà approuvés et Avenant n°5 du 31 mars 2017)**

Votre Société réalise pour le compte de ses filiales une mission d'assistance en matière comptable, financière, de secrétariat général, commerciale export, RH, marketing et communication, QSE, corporate France et informatique.

Afin d'y intégrer les modifications de périmètre :

- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenue le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenue en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 2 mars 2015, a autorisé la signature d'un avenant n°3 à cette convention, intervenue le même jour.
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2016, a autorisé la signature d'un avenant n°4 à cette convention, intervenue le même jour.

Enfin, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2017, a autorisé la signature d'un avenant n°5 à cette convention, intervenue le même jour.

Les prestations de services sont rémunérées sur la base de leur coût complet ou réel, outre une marge de 10 %, ramené en proportion d'une clé de répartition des coûts adaptée à chaque type de prestation rendue, un montant étant budgété chaque année pour la globalité de ces prestations.

Ce montant budgété a été revu lors de la signature de l'avenant n°5, ramené de 4.215.000 euros à 5.425.325 euros, pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2016, sans que les principes de calcul ne soient modifiés.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2017, un produit de 4.418.917 € a été comptabilisé, se décomposant comme suit :

Sociétés	Montant s (en €)
TAS	539 777
MBS	316 039
SUFAG SAS	1 007 316
LST SAS	962 308
TECHFUN	345 721
LST Gmbh	205 618
SUFAG AB	261 748
MND Iberia	89 228
MND Sverige	96 470
MND Italia	149 656
LST Italia	112 194
MND Austria	159 262
MND America	97 074
MND Swiss	76 506
<b>TOTAL</b>	<b>4 418 917</b>

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été révisée par voie d'avenant afin de tenir compte des modifications de périmètre suivantes :

- L'entrée de périmètre des sociétés LST ITALIA Srl et ATM73,
- La sortie du périmètre des sociétés E.T.S-ENTRERISE DE TRAVAUX SPECIAUX et GRC TEC INDUSTRIE suite à leur fusion par absorption par la société LST.

▪ **Avenants à la convention de gestion centralisée de trésorerie (Convention initiale du 30 avril 2013, Avenant n°1 du 28 juin 2013, Avenant n°2 du 1<sup>er</sup> novembre 2013, Avenant n°3 du 2 mars 2015, Avenant n°4 du 31 mars 2016 déjà approuvés et Avenant n°5 du 31 mars 2017)**

Votre Société a reçu mandat de ses filiales afin de gérer la trésorerie du groupe par le biais d'un compte bancaire centralisateur.

Afin d'y intégrer les modifications de périmètre :

- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 28 juin 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention, qui est intervenu le même jour,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 octobre 2013, a autorisé la signature d'un avenant n°2 à cette convention, intervenu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013,
- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 10 décembre 2014, a autorisé la signature d'un avenant n°3 à cette convention, intervenue en date du 2 mars 2015.

- Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2016, a autorisé la signature d'un avenant n°4 à cette convention, intervenue le même jour.

Enfin, le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2017, a autorisé la signature d'un avenant n°5 à cette convention, intervenue le même jour.

Les avances réciproques résultant du mécanisme de nivellement quotidien du solde des comptes bancaires portent intérêts au taux Euribor 3 mois plus 200 points de base à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2017, les produits / (charges) suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Montants (en €)
LST Gmbh	132 429
SUFAG AB	64 643
LST SAS	54 234
MBS SAS	28 988
TECHFUN SAS	17 983
MND TURKEY	15 422
MND IBERIA	12 354
M&V	16 109
MND AMERICA	1 639
MND SWISS	1 311
MND Sverige	1 067
MND China	421
MND Autria	21
<b>Sous-total produits</b>	<b>346 622</b>
LST Italia	(341)
MND Italia	(1 634)
SUFAGSAS	(26 484)
TAS SAS	(67 561)
<b>Sous-total charges</b>	<b>(96 020)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>250 602</b>

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été révisée par voie d'avenant afin de tenir compte des modifications de périmètre suivantes :

- L'entrée de périmètre de la société LST ITALIA Srl,
- La sortie du périmètre des sociétés E.T.S-ENTRERISE DE TRAVAUX SPECIAUX et GRC TEC INDUSTRIE suite à leur fusion par absorption par la société LST,
- La cession de la société PRISME EQUIPEMENT CANADA.

▪ **Avenants au contrat de sous-sous-location conclu avec la société MONTAGNE ET VALLEE (Convention initiale du 22 novembre 2013, Avenant n°1 du 1<sup>er</sup> janvier 2014, Avenant n°2 du 2 janvier 2014, Avenant n°3 du 5 juin 2014, Avenant n°4 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et Avenant n°5 en date du 1<sup>er</sup> avril 2015, Avenant n°6 en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 déjà approuvés et Avenant n°7 en date du 1<sup>er</sup> avril 2017)**

Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 21 novembre 2013, a autorisé la signature d'un contrat de sous-sous-location concernant le siège social, avec la société MONTAGNE ET VALLEE.

Le contrat a été conclu pour une durée de 9 années à compter du 22 novembre 2013, la Société ayant la faculté de faire cesser le bail à l'expiration de chaque période recommandée avec un préavis de 6 mois, sans qu'aucune indemnité ne lui soit due.

Le loyer avait été fixé à 74.902,73 euros hors charges et hors taxes, payable trimestriellement et à l'avance, auquel est ajouté le remboursement des charges et prestations applicables aux lieux loués ainsi que les provisions sur charges (avec révision annuellement et de plein droit en fonction de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement ou par un indice équivalent en cas de disparition). Un dépôt de garantie de 44.791,83 euros avait également été prévu, étant précisé qu'il devra rester équivalent à 6 mois de loyers.

Ce contrat a fait l'objet d'avenants n°1 et n°2, respectivement du 1<sup>er</sup> et du 2 janvier 2014, en raison de l'achèvement des travaux d'agrandissement et de restructuration des locaux. Ce contrat a également fait l'objet d'un avenant n°3 en date du 5 juin 2014 afin de tenir compte de l'installation d'un système de vidéo-surveillance, alarme, incendie installé par la société Siemens. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°4 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, d'un avenant n°5 en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 et d'un avenant n°6 en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 afin de tenir compte de la réorganisation des superficies du site.

Enfin ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°7 en date du 1<sup>er</sup> avril 2017 afin de tenir compte de la réorganisation des superficies du site, lequel a été préalablement été autorisé par le conseil d'administration de votre société, réuni le 31 mars 2017. Le loyer a ainsi été porté à 118.594,51 euros et le dépôt de garantie à 71.156,71 euros.

De plus ce même avenant n° 7 a revu l'indice d'indexation du loyer qui serait révisé annuellement et de plein droit, sans formalités, et pour la première fois le 1<sup>er</sup> avril 2018, en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE, et que l'indice de base serait l'indice s'appliquant au quatrième trimestre de l'année 2016 (indice de base : 1645.00).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, votre société a comptabilisé une charge de 90.974,99 euros au titre de cette convention.



Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été révisée par voie d'avenant afin :

- de tenir compte de la nouvelle superficie de l'ensemble immobilisé suite à la réorganisation des superficies du site par le locataire principal,
- d'introduire une clause d'indexation du loyer qui sera, en conséquence, révisé annuellement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

▪ **Contrat d'affacturage entre votre société, ses filiales et la société Crédit Agricole Leasing & Factoring SA**

Le conseil d'administration de votre Société, réuni le 31 mars 2017, a autorisé la signature de contrats d'affacturage avec la société Crédit Agricole Leasing & Factoring, SA au capital de 195 257 220 Euros, 12 Place des Etats-Unis, 92120 MONTRouGE par lesquelles les Sociétés :

- MBS
- TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE – TAS
- TECHFUN
- SUFAG
- LST
- MND SVERIGE
- MND SWISS
- MND ITALIA
- MND AUSTRIA

ont créé un Compte de Garantie affecté au profit de la société Crédit Agricole Leasing & Factoring pour la garantie de toutes sommes qui peuvent être dues par chacune des Sociétés. Par conséquent, ces Sociétés céderont au profit de la société Crédit Agricole Leasing & Factoring leur Compte de Garantie afin de garantir toutes sommes que l'une des Sociétés peut devoir à une autre en principal, intérêts et frais moyennant une commission d'affacturage de 0,16 % pour les filiales françaises et de 0.18% pour les filiales étrangères, commission d'affacturage dégressive selon le Chiffre d'Affaires cédé.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société n'a pas eu de charge liée à ce contrat.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été autorisée afin de mettre en place une ligne de financement du besoin en fond de roulement pour votre société et ses filiales.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons pas été informés de l'existence de conventions et engagements, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Villeurbanne et Lyon, le 31 juillet 2017

Les Commissaires aux Comptes

**ORFIS BAKER TILLY**

**DELOITTE & ASSOCIES**

Jean-Louis FLECHE    Nicolas TOUCHET

Dominique VALETTE

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Tableau annexe - Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-40 du Code de commerce

Sociétés	Xavier GALLOT-LAVALLEE	Roland DIDIER	Ernesto BASSETTI	Julie BENOIST	Détention > 10%
Montagne et Neige Développement - MND	PDG	DGD	Adm. + VP + Fondé de pouvoir	Adm.	
TAS SAS	RP				X
MBS SAS	RP				X
ATM73 SAS					X (Indirectement)
SUFAG SAS	RP				X
LST SAS	RP				X
TECHFUN SAS	RP				X
SUFAG AB	Pdt du CA				X
SUFAG GmbH					X
MND America Corp.	Adm.		Président		X
MND Austria	DG				
MND Technology Limited	Pdt				
MND Mountain Development co.	Pdt				
MND Italia Spa	Vice-Président		Président		X
MND Swiss	Pdt du CA		Adm.		X
MND Sverige	Adm.		Président		X
LST Italia	Pdt				
LST GmbH	DG	DG			X
MND Iberia	Pdt				X
MND Turkey	Adm.		Président		X
Montagne et Vallée SAS	Pdt	DG	Fondé de pouvoir		

Pdt : Président - CA : Conseil d'Administration - DG : Directeur Général - Adm. : Administrateur - RP : Représentant permanent - DGD : Directeur Général Délégué - CS : Conseil de Surveillance



---

One partner, many solutions

**COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 mars 2017**

**SA MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

au capital de 13 102 128,30 euros

Siège social : 74 Voie Magellan

France

SIREN : 454083379

# MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

## Sommaire : Comptes sociaux au 31/03/2017

### Généralités

---

Bilan Actif (Développé)	1
Bilan Passif (Développé)	2
Compte de résultat (Développé)	3
Principes, règles et méthodes comptables	6

### Notes sur le bilan

---

Immobilisations	9
Amortissements des immobilisations	10
Filiales et Participations	11
Liste des Filiales	12
Echéances des créances	13
Valeurs mobilières de placement	14
Composition du capital social	15
Variation des capitaux propres	16
Provisions	17
Etat des échéances des dettes	18

### Notes sur le resultat

---

Chiffre d'affaires par nature et zone géographique	19
Résultat financier	20
Transfert de charges	21
Résultat exceptionnel	22
Repartition montant IS	23
Variations des impôts différés ou latents	24

### Autres informations

---

Entreprises liées et participations	25
Effectifs	26
Engagements Hors-bilan	27
Dettes garanties par des sûretés réelles	28
Engagements de retraite (Informations)	30
Intégration fiscale	31
Société consolidante	32
Produits à recevoir	33
Charges constatées d'avance	34
Charges à payer	35

# BILAN ACTIF

	(En euros)		Note	31/03/2017		31/03/2016	
	Brut	Amortissements, provisions		Net	Net		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>							
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1 261 543	195 704		1 065 838		1 112 563	
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions et brevets	821 155	195 704		625 451		402 666	
Fonds commercial <sup>(1)</sup>							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours	440 388			440 388		709 897	
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations corporelles</b>	1 036 777	445 994		590 783		591 525	
Terrains							
Constructions	36 709	6 132		30 577		13 617	
Installations techniques	6 624	5 419		1 205		1 384	
Autres immobilisations corporelles	993 444	434 444		559 000		574 773	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							1 750
<b>Immobilisations financières (2)</b>	41 606 911			41 606 911		42 078 684	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	40 435 150			40 435 150		40 053 264	
Créances rattachées à des participations							900 000
TIAP							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 171 760			1 171 760		1 125 420	
<b>ACTIF IMMOBILISE (TOTAL II)</b>	<b>43 905 231</b>	<b>641 699</b>		<b>43 263 532</b>		<b>43 782 771</b>	
<b>Stocks et en-cours</b>							
Matières premières et autres approvisionnements							
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>							<b>8 126</b>
<b>Créances d'exploitation (3)</b>	3 049 759			3 049 759		1 272 389	
Créances clients et comptes rattachés	2 092 046			2 092 046		362 089	
Autres créances d'exploitation	957 714			957 714		910 300	
<b>Créances diverses (3)</b>	<b>26 057 929</b>			<b>26 057 929</b>		<b>22 079 678</b>	
Capital souscrit appelé non versé							
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	152 964	49 261		103 704		55 080	
Actions propres	152 964	49 261		103 704		55 080	
Autres titres							
<b>Disponibilités</b>	96 063			96 063		55 933	
Instruments de trésorerie							
Autres disponibilités	96 063			96 063		55 933	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>29 356 715</b>	<b>49 261</b>		<b>29 307 454</b>		<b>23 471 205</b>	
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	<b>328 836</b>			<b>328 836</b>		<b>333 432</b>	
<b>TOTAL III</b>	<b>29 685 551</b>	<b>49 261</b>		<b>29 636 290</b>		<b>23 804 637</b>	
<b>Frais d'émission d'emprunt à étaler</b>	<b>29 872</b>			<b>29 872</b>		<b>42 064</b>	
<b>Primes de remboursement des obligations</b>							
Ecarts de conversion actif							
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>73 620 653</b>	<b>690 960</b>		<b>72 929 693</b>		<b>67 629 473</b>	

(1) Dont droit au bail (net)

(2) Dont part à moins d'un an (brut)

(3) Dont part à plus d'un an (brut)

## BILAN PASSIF

(En euros)	Note	31/03/2017	31/03/2016
Capital		11 995 518	11 995 518
Primes d'émission, de fusion, d'apport		22 864 707	22 864 707
Ecarts de réévaluation <sup>(1)</sup>			
Réserves :			
Réserve légale		444 172	444 172
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			805 251
Report à nouveau		( 469 639)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		( 267 754)	(1 274 890)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		745 797	558 310
<b>CAPITAUX PROPRES (TOTAL I)</b>		<b>35 312 801</b>	<b>35 393 068</b>
Emissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES (TOTAL II)</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>PROVISIONS (TOTAL III)</b>			
<b>Dettes financières</b>		<b>34 101 374</b>	<b>29 937 751</b>
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>		21 292 264	21 132 029
Emprunts et dettes financières divers <sup>(3)</sup>		12 809 110	8 805 722
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>			
<b>Dettes d'exploitation</b>		<b>3 222 268</b>	<b>2 250 654</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 919 953	1 108 922
Dettes fiscales et sociales		936 516	1 141 732
Autres dettes d'exploitation		365 800	
<b>Dettes diverses</b>		<b>293 251</b>	<b>48 000</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		293 251	
Dettes fiscales			
Autres dettes diverses			48 000
Instrument de trésorerie			
<b>DETTES <sup>(4)</sup></b>		<b>37 616 893</b>	<b>32 236 405</b>
Produits constatés d'avance <sup>(4)</sup>			
Quotas d'émission alloués par l'état			
<b>TOTAL IV</b>		<b>37 616 893</b>	<b>32 236 405</b>
<b>Ecarts de conversion Passif</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>72 929 693</b>	<b>67 629 473</b>
(1) Dont écart d'équivalence			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		9 571 127	7 846 283
(3) Dont emprunts participatifs			
(4) Dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			

# COMPTE DE RESULTAT

## Compte de résultat (Développé)

(En euros)	Note	31/03/2017		31/03/2016
		Détail	Totaux partiels	Totaux partiels
<b>Produits d'exploitation <sup>(1)</sup></b>				
Ventes de marchandises			2 550 751	673 446
Production vendue			4 420 156	4 156 797
Ventes		1 239		
Travaux				
Prestations de services		4 418 917		
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>			<b>6 970 907</b>	<b>4 830 243</b>
dont à l'exportation :			2 959 635	
Production stockée				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits				
Production immobilisée			49 110	180 482
Subventions d'exploitation			1 856	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Transferts de charges			32 098	27 138
Autres produits			1 406	11 152
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (TOTAL I)</b>			<b>7 055 376</b>	<b>5 049 016</b>
<b>Charges d'exploitation <sup>(2)</sup></b>				
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice				
Achats de marchandises (a)				
Variation de stock (marchandises)				
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			6 170 205	3 959 189
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a) :				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes :				
Achats de sous-traitance		1 263 777		
Achats non stockés de matières et fournitures		208 244		
Services extérieurs :				
Personnel extérieur		52 700		
Loyers en crédit-bail mobilier		918 117		
Loyers en crédit-bail immobilier				
Autres		3 727 366		
Impôts, taxes et versements assimilés			91 764	91 823
Sur rémunérations		47 541		
Autres		44 224		
Charges de personnel			1 956 173	1 772 192
Salaires et traitements		1 356 673		
Charges sociales		599 500		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			227 232	222 112
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		227 232		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				



# COMPTE DE RESULTAT

## Compte de résultat (Développé) (suite)

(En euros)	Note	31/03/2017		31/03/2016
		Détail	Totaux partiels	Totaux partiels
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			(43 752)	51 537
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (TOTAL II)</b>			<b>8 401 621</b>	<b>6 096 852</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>(1 346 245)</b>	<b>(1 047 837)</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)			1 453 264	232 977
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			50 361	
Reprises sur provisions et transferts de charges (4)			89 321	12 319
Différences positives de change			11 611	27
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS (TOTAL V)</b>			<b>1 604 557</b>	<b>245 323</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			567	
Intérêts et charges assimilées (5)			630 676	598 063
Différences négatives de change			24 120	228
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES (TOTAL VI)</b>			<b>655 363</b>	<b>598 291</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>949 194</b>	<b>( 352 968)</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2 + III - IV)</b>			<b>( 397 051)</b>	<b>(1 400 805)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				235
Sur opérations en capital (6):				2 967 180
Produits des cessions d'éléments d'actif				
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice				
Autres				
Reprises sur provisions et transferts de charges (7)				
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (TOTAL VII)</b>				<b>2 967 415</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				108 720
Sur opérations en capital :			15 633	3 079 396
Valeurs comptables des éléments immobiliers et financiers cédés				
Autres		15 633		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			187 487	187 487
Dotations aux provisions réglementées		187 487		
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres provisions				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (TOTAL VIII)</b>			<b>203 120</b>	<b>3 375 603</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			<b>( 203 120)</b>	<b>( 408 189)</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)				

# COMPTE DE RESULTAT

## Compte de résultat (Développé) (suite)

(En euros)

	Note	31/03/2017		31/03/2016
		Détail	Totaux partiels	Totaux partiels
Impôts sur les bénéfices (X)			( 332 417)	( 534 103)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			<b>8 659 933</b>	<b>8 261 754</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			<b>8 927 687</b>	<b>9 536 644</b>
<b>5. RESULTAT (bénéfice ou perte)</b>			<b>( 267 754)</b>	<b>(1 274 890)</b>
(1)Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2)Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3)Dont produits concernant les entreprises liées				
(4)Dont reprises sur dépréciations et provisions financières			89 321	12 319
(5)Dont intérêts concernant les entreprises liées				
(6)Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (N-1)				
(7)Dont reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles				

(a) y compris droits de douane

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

## PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2017, d'une durée de 12 mois, ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2015-06 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 23 novembre 2015 et homologué par arrêté ministériel du 4 décembre 2015 (JO du 8 décembre 2015). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

## UTILISATION D' ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Compte tenu du contexte économique et financier à fin mars 2017, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- l'évaluation de la valorisation des titres de participation.

Le groupe renégocie annuellement le montant de ses concours avec ses partenaires financiers, dans un contexte où la croissance de l'activité et sa saisonnalité induisent un fort besoin en fonds de roulement au cours des second et troisième trimestre de chaque exercice social. Ces négociations ne sont pas finalisées à ce jour mais, sur la base des enregistrements en carnet de commandes de ces derniers mois, de la restauration de la rentabilité constatée sur les deux derniers exercices et de la mise en place de lignes de financement complémentaires avec d'autres partenaires, la direction estime être en capacité raisonnable de finaliser les accords dans les prochaines semaines.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes au 31 mars 2017 dans ce contexte.

## ACTIFS IMMOBILISES

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et hors coût d'emprunt);
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
- les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

La mali technique ne sera désormais plus comptabilisé en totalité dans le fonds commercial mais en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières selon les actifs auxquels il est affecté. Il suit les mêmes règles d'amortissement et de dépréciation que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Les nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs incorporels et corporels portent sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs immobilisés pour qualifier leur caractère amortissable.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

### Immobilisations Incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes:

- les frais d'établissement,
- les frais de recherche et de développement,
- les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences,
- le fonds commercial,
- autres actifs incorporels.

Conformément au règlement ANC 2014-03, les critères suivants doivent être respectés afin de pouvoir inscrire à l'actif une immobilisation incorporelle :

- Le projet doit être clairement identifié, suivi de façon individualisée et fiable;
- Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique;
- Intention, capacité et assurance de la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre;
- Avantages économiques futurs probables (c'est à dire l'avantage qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité);
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- Capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à cet actif au cours de son développement.

### Logiciels

Les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des logiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes. Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 7 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

## Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

	Durée
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 à 5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 à 8 ans
Matériel de transport	1 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
Mobilier	1 à 8 ans

## Immobilisations Financières

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 qui a modifié le traitement comptable des titres à compter du 1er janvier 2005, les titres de participation acquis depuis cette date sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges. L'entreprise utilise pour chaque ligne de titres la méthode d'évaluation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

La société a intégré dans le coût des titres les frais d'acquisition liés à ces immobilisations financières. Ces frais sont amortis fiscalement sur une durée de 5 ans à compter de l'activation des charges.

## CLIENTS ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

### Créances Clients et Comptes Rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

### Autres Créances

Les créances acquises ou apportées pour une valeur décotée sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'écart entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition ou d'apport n'est comptabilisé en profit qu'après encaissement d'un excédent par rapport au montant inscrit au bilan. Le risque d'irrecouvrabilité ne donne lieu à la constatation d'une dépréciation que si la perte par rapport au nominal de la créance excède le montant de la décote.

### Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, hors frais. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice, l'écart fait l'objet d'une dépréciation financière. Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In - First Out). Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux actions propres sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel. Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité et les actions sans destination précise sont classées en titres immobilisés.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

## CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les commissions bancaires et frais divers versés dans le cadre de la mise en place de crédit sont étalés en charges financières sur la durée de l'emprunt. Lorsque le crédit est remboursé par anticipation, ces commissions et frais sont soldés dans le résultat financier de l'exercice de remboursement.

## PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncés ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable. Cette méthode consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat en fonction de l'avancement des travaux au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

## CICE

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 38 351 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit de compte 649 - Crédit d'impôt compétitivité emploi.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice.

Comme celui de l'année précédente, le CICE va permettre à la société de :

- de reconstituer son fonds de roulement

## **Changement de méthode**

Suite à la transposition de la directive comptable européenne 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC n°2014-03 avec la mise en œuvre du règlement 2015-06, celles-ci portant sur :

- la définition du fonds commercial
- l'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée
- le mali technique de fusion.

La société n'est pas impactée par ces modifications au niveau des comptes annuels, la société n'ayant que des fonds de commerce et mali technique non amortis qui font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les autres méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées pour la préparation des comptes annuels au 31 mars 2016

# ACTIF IMMOBILISE

## Immobilisations

(En euros)	Ouverture	Augmentations		Diminutions		Clôture
	01/04/2016	Réévaluations/ Mise en équivalence	Entrées / Virement poste à poste	Virement poste à poste	Sorties	31/03/2017
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 200 830		69 343		8 630	1 261 543
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 200 830</b>		<b>69 343</b>		<b>8 630</b>	<b>1 261 543</b>
Terrains						
Constructions	15 860		20 850			36 709
Installations techniques, matériels et outillage	10 074				3 450	6 624
Installations générales, agencements, aménagements divers	514 870		41 844			556 715
Matériel de transport	6 355		12 001		6 355	12 001
Matériel de bureau et informatique, mobilier	399 442		25 285			424 728
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	1 750			1 750		
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>948 351</b>		<b>99 981</b>	<b>1 750</b>	<b>9 805</b>	<b>1 036 777</b>
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	40 953 264		381 886		900 000	40 435 150
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 125 420		54 061		7 721	1 171 760
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>42 078 684</b>		<b>435 947</b>		<b>907 721</b>	<b>41 606 911</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>44 227 865</b>		<b>605 271</b>	<b>1 750</b>	<b>926 155</b>	<b>43 905 231</b>

# AMORTISSEMENTS

## Amortissements

(En euros)	Ouverture 01/04/2016	Augmentations	Diminutions		Clôture 31/03/2017
			Cessions, Rebuts	Reprises	
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	88 267	116 068	8 630		195 704
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>88 267</b>	<b>116 068</b>	<b>8 630</b>		<b>195 704</b>
Terrains					
Constructions	2 243	3 889			6 132
Installations techniques, matériels et outillage	8 690	179	3 450		5 419
Installations générales, agencements, aménagements divers	140 365	56 925			197 290
Matériel de transport	6 355	2 712	6 355		2 712
Matériel de bureau et informatique, mobilier	199 174	35 267			234 441
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>356 826</b>	<b>98 972</b>	<b>9 805</b>		<b>445 994</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>445 093</b>	<b>215 040</b>	<b>18 435</b>		<b>641 699</b>

Les variations constatées concernent principalement :

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

Clôture au : 31/03/2017

## Ensemble des filiales et participations

(En euros)	Filiales		Participations		Total (F+P)
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	
Valeur comptable des titres détenus :					
- brute réévaluée	22 858 534	17 576 613			40 435 147
- nette	22 858 534	17 576 613			40 435 147
Montant des prêts et avances accordés	6 795 336	4 377 875			11 173 211
Montant des cautions et avals donnés					
Montant des dividendes comptabilisés	362 000	744 642			1 106 642

Notes



## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Clôture au : 31/03/2017

### Liste des filiales (détenues à + de 50%)

(En euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Date de clôture
A - Filiales françaises : renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute > 1 % du capital de la société)											
SAS TAS	500 000	1 796 478	100.00	8 543 000	8 543 000	(5 240 987)		8 545 029	796 478	362 000	31/03/2017
SAS MBS	1 000 080	( 971 285)	100.00	3 000 150	3 000 150	303 318		6 033 662	( 569 439)		31/03/2017
SAS SUFAG	2 000 043	(1 174 094)	100.00	6 051 411	6 051 411	3 558 994		20 698 158	565 209		31/03/2017
SAS LST	3 000 000	372 587	100.00	4 232 723	4 232 723	6 372 130		15 170 657	64 011		31/03/2017
SAS TECHFUN	500 000	286 249	100.00	1 031 250	1 031 250	1 801 881		5 243 654	71 915		31/03/2017
B - Filiales étrangères : renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute > 1 % du capital de la société)											
MND AMERICA	1 162 415	612 970	100.00	948 929	948 929	638 665		4 745 362	643 719		31/03/2017
MND ITALIA	110 000	1 356 677	100.00	2 300 584	2 300 584	694 445		3 627 742	(33 755)	744 642	31/03/2017
SUFAG AB	241 287	4 534 849	100.00	2 071 258	2 071 258	(6 475 408)		11 953 348	1 001 404		31/03/2017
MND TURKEY	51 422	( 514 750)	100.00	87 672	87 672	905 426		12 731	( 387 245)		31/03/2017
MND AUSTRIA	100 000	2 397 128	100.00	4 132 109	4 132 109	375 443		13 724 893	171 001		31/03/2017
MND SVERIGE	10 491	372 866	100.00	572 424	572 424	740 055		4 151 560	( 268 839)		31/03/2017
MND SWISS	560 957	( 792 617)	100.00	586 496	586 496	805 587		978 192	( 354 485)		31/03/2017
MND IBERIA	150 000	17 135	100.00	150 000	150 000	443 687		482 121	76 875		31/03/2017
LST GMBH	315 000	( 228 237)	100.00	6 433 891	6 433 891	6 176 393		5 982 575	( 240 678)		31/03/2017
MND CHINA	295 076	51 987	100.00	293 250	293 250	73 582		1 286 158	51 863		31/03/2017

C - Filiales non reprises (valeur brute < 1 % du capital de la société)

Filiales françaises

Filiales étrangères

Notes

# ETAT DES CREANCES

## État des échéances des créances

(En euros)	31/03/2017		
	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>			
Autres immobilisations financières	1 171 760		1 171 760
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 171 760</b>		<b>1 171 760</b>
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 092 046	2 092 046	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 672	9 672	
Impôts sur les bénéfices	909 444	909 444	
Taxe sur la valeur ajoutée	226 265	226 265	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	21 433	21 433	
Divers (état)			
Groupe et associés <sup>(3)</sup>	24 886 079	24 886 079	
Débiteurs divers	962 750	962 750	
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>29 107 688</b>	<b>29 107 688</b>	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>328 836</b>	<b>328 836</b>	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>30 608 284</b>	<b>29 436 524</b>	<b>1 171 760</b>

<sup>(1)</sup>Prêts accordés au cours de l'exercice :

<sup>(2)</sup>Prêts récupérés au cours de l'exercice :

<sup>(3)</sup>Prêts et avances consentis aux associés :

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

## TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

### Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

(En euros)	31/03/2017			31/03/2016		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Parts dans des entreprises liées						
Actions propres	152 964	49 261	103 704	193 094	138 015	55 080
Actions						
Autres titres (droit de propriété)						
Obligations et bons émis par la société et rachetés par elle						
Obligations						
Certificats de dépôts						
Bons du Trésor						
Billets de trésorerie						
Autres titres de créances négociables						
Bons de caisse						
Autres valeurs mobilières de placements						
<b>TOTAL DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES ASSIMILEES</b>	<b>152 964</b>	<b>49 261</b>	<b>103 704</b>	<b>193 094</b>	<b>138 015</b>	<b>55 080</b>

Les actions propres ont été évaluées à la clôture en fonction du cours de bourse moyen de mars 2017.

A la date de clôture, les actions propres représentaient :

\* en nombre : 22 742 actions

\* en valeur : 103 704 euros

# CAPITAUX PROPRES

## Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	12 898 406			12 898 406	
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

# CAPITAUX PROPRES

## Variation des capitaux propres

(En euros)	Au 31/03/2016	Variation de capital	Affectation du résultat 2016	Résultat de l'exercice	Autres variations	Au 31/03/2017
Capital social	11 995 518					11 995 518
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 864 707					22 864 707
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	444 172					444 172
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves	805 251		( 805 251)			
Report à nouveau			( 469 639)			( 469 639)
Résultat de l'exercice	(1 274 890)		1 274 890	( 267 754)		( 267 754)
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	558 310				187 487	745 797
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>35 393 068</b>			<b>( 267 754)</b>	<b>187 487</b>	<b>35 312 801</b>

Notes :

# PROVISIONS

## Provisions inscrites au bilan

(En euros)	Ouverture 01/04/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Clôture 31/03/2017
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	558 310	187 487		745 797
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantations à l'étranger avant le 1.1.1992				
Provisions pour implantations à l'étranger après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>558 310</b>	<b>187 487</b>		<b>745 797</b>
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dépréciation des immobilisations corporelles				
Dépréciation des immobilisations financières				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titres mis en équivalence</li> <li>• Titres de participation</li> <li>• Autres immobilisations financières</li> </ul>				
Dépréciation des stocks et en cours				
Dépréciation des comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation	138 015	567	89 321	49 261
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>138 015</b>	<b>567</b>	<b>89 321</b>	<b>49 261</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>696 325</b>	<b>188 054</b>	<b>89 321</b>	<b>795 058</b>
Impact sur Résultat d'exploitation				
Impact sur Résultat financier		567	89 321	
Impact sur Résultat exceptionnel		187 487		
<b>TOTAL</b>		<b>188 054</b>	<b>89 321</b>	

# ETAT DES DETTES

## État des échéances des dettes

(En euros)	31/03/2017				31/03/2016
	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an et 5 ans au plus	> 5 ans	Montant brut
Emprunts obligataires convertibles <sup>(1)</sup>					
Autres emprunts obligataires <sup>(1)</sup>					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1) et (2)</sup> :					
- à 1 an au maximum à l'origine	9 572 211	9 572 211			7 846 283
- à plus d' 1 an à l'origine	11 720 053	2 930 451	8 635 999	153 604	13 285 746
Emprunts et dettes financières divers <sup>(1) et (3)</sup>					
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>21 292 264</b>	<b>12 502 661</b>	<b>8 635 999</b>	<b>153 604</b>	<b>21 132 029</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 919 953	1 919 953			1 108 922
Dettes fiscales et sociales :					
- Personnel et comptes rattachés	176 015	176 015			165 732
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	233 577	233 577			268 678
- Impôts sur les bénéfices					
- Taxe sur la valeur ajoutée	521 321	521 321			704 165
- Obligations cautionnées					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 603	5 603			3 156
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	293 251	293 251			
Groupe et associés	12 809 110	12 809 110			8 805 722
Autres dettes	365 800	365 800			48 000
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie					
<b>DETTES D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION</b>	<b>16 324 629</b>	<b>16 324 629</b>			<b>11 104 375</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>					
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>37 616 893</b>	<b>28 827 290</b>	<b>8 635 999</b>	<b>153 604</b>	<b>32 236 405</b>

<sup>(1)</sup>Emprunts souscrits en cours de l'exercice :

<sup>(1)</sup>Emprunts remboursés en cours d'exercice : 1 565 693

<sup>(2)</sup>à 2 ans au maximum à l'origine : 20 288 564 12 448 961 7 835 999 3 604 21 132 029

<sup>(2)</sup>à plus de 2 ans à l'origine : 1 003 700 53 700 800 000 150 000

<sup>(3)</sup>Dont dettes envers les associés :

L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

# CHIFFRE D'AFFAIRES

## Chiffre d'affaires par nature et zone géographique

(En euros)	Montant au 31/03/2017			Montant au 31/03/2016		
	France	International	Total	France	International	Total
Ventes de marchandises						
Ventes de produits fabriqués	1 239		1 239	708		708
Travaux						
Etudes						
Prestations de services	3 171 161	1 247 756	4 418 917	2 795 076	1 361 013	4 156 089
Commissions et courtages						
Locations diverses						
Autres produits d'activités annexes	838 871	1 711 879	2 550 751	673 446		673 446
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>4 011 271</b>	<b>2 959 635</b>	<b>6 970 907</b>	<b>3 469 230</b>	<b>1 361 013</b>	<b>4 830 243</b>



# RESULTAT FINANCIER

## Résultat financier

(En euros)	31/03/2017			31/03/2016			Variation
	Produits	Charges	Résultat	Produits	Charges	Résultat	%
Produits financiers de participations	1 453 264		1 453 264	232 977		232 977	524
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé							
Charges d'intérêts		630 676	( 630 676)		598 063	( 598 063)	5
Résultat sur financement court terme							
Résultat sur opérations de change	11 611	24 120	(12 509)	27	228	( 201)	6 116
Résultat net sur opérations de placement							
Résultat sur autres opérations financières	50 361		50 361				
<b>RÉSULTAT FINANCIER HORS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>1 515 236</b>	<b>654 796</b>	<b>860 440</b>	<b>233 004</b>	<b>598 291</b>	<b>( 365 287)</b>	
Dépréciations des immobilisations financières							
Dépréciations des autres éléments financiers	89 321		89 321	12 319		12 319	625
Transferts de charges financières							
<b>DÉPRÉCIATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>89 321</b>		<b>89 321</b>	<b>12 319</b>		<b>12 319</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>567</b>	<b>( 567)</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>1 604 557</b>	<b>655 363</b>	<b>949 194</b>	<b>245 323</b>	<b>598 291</b>	<b>( 352 968)</b>	

# TRANSFERTS DE CHARGES

## Transferts de charges

(En euros)	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016
Valeurs à l'encaissement	32 098	27 138
<b>TOTAL</b>	<b>32 098</b>	<b>27 138</b>

# RESULTAT EXCEPTIONNEL

## Résultat exceptionnel

(En euros)	31/03/2017			31/03/2016			Variation
	Produits	Charges	Résultat	Produits	Charges	Résultat	%
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion				235	108 720	( 108 485)	( 100)
Résultat sur exercices antérieurs							
Résultat de cessions d'éléments d'actif				2 967 180	2 953 568	13 612	( 100)
Résultat sur autres éléments exceptionnels		15 633	(15 633)		125 829	( 125 829)	(88)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL HORS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS</b>		<b>15 633</b>	<b>(15 633)</b>	<b>2 967 415</b>	<b>3 188 116</b>	<b>( 220 701)</b>	<b>(93)</b>
Dépréciations exceptionnelles							
Transferts de charges exceptionnelles							
<b>DÉPRÉCIATIONS EXCEPTIONNELLES</b>							
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>		<b>187 487</b>	<b>( 187 487)</b>		<b>187 487</b>	<b>( 187 487)</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>							
<b>TOTAL</b>		<b>203 120</b>	<b>( 203 120)</b>	<b>2 967 415</b>	<b>3 375 603</b>	<b>( 408 189)</b>	<b>(50)</b>

## REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Clôture au : 31/03/2017

### Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

(En euros)	Résultat avant impôt	Impôt Taux	Impôt Théorique	Impôt Dû	Résultat net Théorique	Résultat net Comptable 31/03/2016	Impôt dû au
Résultat courant	( 397 051)	33.33%			( 397 051)	( 397 051)	
Résultat exceptionnel à court terme	( 203 120)	33.33%			( 203 120)	( 203 120)	
Résultat exceptionnel à long terme							
Différences permanentes							
Différences temporaires							
Reports déficitaires							
Impact de l'intégration fiscale	332 417		332 417		332 417	332 417	
Participation des salariés							
Crédits d'impôt							
Contribution sociale sur les bénéfices							
Créances d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs							
<b>TOTAL</b>	<b>( 267 754)</b>		<b>332 417</b>		<b>( 267 754)</b>	<b>( 267 754)</b>	

# IMPOTS DIFFERES OU LATENTS

## Variations des impôts différés ou latents

(En euros)	Base d'impôts au 31/03/2016		Variations		Base d'impôts au 31/03/2017		dont Base d'impôts ventilée suivant le taux à		Impôt différé ou latent
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	33.33%	33.33%	
<b>DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS</b>									
<b>Provisions réglementées</b>		558 310		187 487		745 797		745 797	248 574
Amortissement dérogatoire		558 310		187 487		745 797		745 797	248 574
Subventions d'investissement									
<b>Charges non déductibles temporairement</b>	1 859			1 859					
Organic	1 859			1 859					
<b>Produits non taxables temporairement</b>									
<b>Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés</b>									
<b>ELEMENTS A IMPUTER</b>									
Déficits reportables fiscalement									
Moins-values a long terme									
<b>Autres</b>									
<b>ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE</b>									
Plus-values sur elements d'actif non amortissables apportées lors d'une fusion									
Reserve speciale des plus-values a long terme									
Réserve spéciale des profits de construction									
<b>Autres</b>									
<b>TOTAL</b>	<b>1 859</b>	<b>558 310</b>		<b>189 346</b>		<b>745 797</b>		<b>745 797</b>	<b>248 574</b>

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

# ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

## Eléments concernant les entreprises liées et participations

(En euros)	Au 31/03/2017			Au 31/03/2016		
	Entreprises liées	Participations	Total	Entreprises liées	Participations	Total
Avances et acomptes sur immobilisations						
Participations	40 435 150		40 435 150	40 053 264		40 053 264
Créances rattachées à des participations				900 000		900 000
Prêts						
Autres immobilisations financières	65 262		65 262	69 983		69 983
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)						
Créances clients et comptes rattachés	996 865		996 865	359 260		359 260
Autres créances	24 886 080		24 886 080	21 033 334		21 033 334
Capital souscrit appelé non versé						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
Emprunts et dettes financières divers	12 809 110		12 809 110	8 805 721		8 805 721
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 046		3 046	38 927		38 927
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes						
<b>BILAN</b>	<b>79 195 513</b>		<b>79 195 513</b>	<b>71 260 489</b>		<b>71 260 489</b>
Produits de participation	1 106 642		1 106 642			
Autres produits financiers	346 622		346 622	232 977		232 977
Charges financières	96 019		96 019	82 506		82 506
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 549 283</b>		<b>1 549 283</b>	<b>315 483</b>		<b>315 483</b>

# EFFECTIFS

## Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se ventile comme suit :

	31/03/2017	31/03/2016
Ingénieurs et cadres	17	14
Agents de maîtrise	11	9
Employés et techniciens	6	6
Ouvriers		
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>29</b>
Dont apprentis		

L'effectif, défini par l'article D 123-200 du code de commerce, ne tient désormais plus compte du personnel mis à disposition (personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté).

## ENGAGEMENTS HORS-BILAN

### Engagements Hors-Bilan

Les engagements hors-bilan de la société se décomposent comme suit :

(En euros)	Filiales et participations	Autres entreprises liées	Tiers	Total au 31/03/2017	Total au 31/03/2016
Cautions de contre-garantie sur marchés					
Créances cédées non échues			3 569 772.00	3 569 772.00	1 850 000.00
Gages, nantissements, hypothèques et sûretés réelles			7 732 169.00	7 732 169.00	9 053 375.00
Avals, cautions et garantie donnés			2 308 000.00	2 308 000.00	2 600 000.00
Lettres d'intention					
Garanties de passif					
Autres engagements donnés					
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			<b>13 609 941.00</b>	<b>13 609 941.00</b>	<b>13 503 375.00</b>
Avals, cautions et garantie reçues					
Créances assorties de garantie					
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune					
Chèques de caution					
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>					
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>					
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>			<b>13 609 941.00</b>	<b>13 609 941.00</b>	<b>13 503 375.00</b>



## DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

### Dettes garanties par des sûretés réelles

(En euros)	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	7 732 169		
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
Autres dettes			

Commentaires :

1 / En garantie des emprunts d'un montant total de 3 600 000 € répartis entre le Crédit Agricole Centre Est, le Crédit Agricole Des Savoie et la Caisse d'Epargne :

- Nantissement de 100 % des titres de la société TAS au profit des différents établissements bancaires ci-dessus
- Nantissement de 100 % des titres de la société MBS au profit des différents établissements bancaires ci-dessus
- Nantissement de 49,90 % des titres de la société SUFAG au profit des différents établissements bancaires ci-dessus

Capital restant dû au 31 mars 2017 :

- Crédit Agricole Centre Est : 514 284 €
- Crédit Agricole Des Savoie : 550 831 €
- Caisse d'Epargne : 550 331 €

2 / En garantie de l'emprunt d'un montant total initial de 1 800 000 € :

- Gage espèces de 90 000 € au profit d'OSEO

Capital restant dû au 31 mars 2017 : 1 080 000 €

3 / En garantie de l'emprunt d'un montant total initial de 1 200 000 € :

- Gage espèces de 60 000 € au profit d'OSEO

Capital restant dû au 31 mars 2017 : 840 000 €

4 / En garantie des emprunts d'un montant total de 2 400 000 € répartis entre le Crédit Agricole Centre Est, la Banque Populaire Des Alpes et la Caisse d'Epargne :

- Contre garantie OSEO à hauteur de 25 % du montant souscrit
- Nantissement de 50,10 % des actions de la société SUFAG
- Nantissement en premier rang du fonds de commerce d'achat, de vente de valeurs mobilières, opération de gestion de portefeuille, prise de participations dans toutes sociétés, fournitures de prestations commerciales, comptables, administratives et financières exploité par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Capital restant dû au 31 mars 2017 :

- Crédit Agricole Centre Est : 418 301 €

- Banque Populaire Des Alpes : 423 042 €
- Caisse d'Epargne : 423 390 €

5 / En garantie de l'emprunt d'un montant total initial de 2 000 000 € :

- Gage espèces de 100 000 € au profit d'OSEO

Capital restant dû au 31 mars 2017 : 1 600 000 €

6 / En garantie de l'emprunt d'un montant total initial de 150 000 € :

- Gage espèces de 7 500 € au profit d'OSEO

Capital restant dû au 31 mars 2017 : 90 000 €

7 / En garantie d'un emprunt de 300 000 € auprès de la Palatine :

- Nantissement en deuxième rang du fonds de commerce d'achat, de vente de valeurs mobilières, opération de gestion de portefeuille, prise de participations dans toutes sociétés, fournitures de prestations commerciales, comptables, administratives et financières exploité par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

- Contre garantie OSEO à hauteur de 40 % du montant souscrit

Capital restant dû au 31 mars 2017 : 193 397 €

8 / En garantie d'un emprunt de 615 000 € auprès de la Palatine :

- Nantissement en troisième rang du fonds de commerce d'achat, de vente de valeurs mobilières, opération de gestion de portefeuille, prise de participations dans toutes sociétés, fournitures de prestations commerciales, comptables, administratives et financières exploité par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Capital restant dû au 31 mars 2017 : 396 465 €

9 / En garantie d'un emprunt de 900 000 € auprès de la Palatine :

- Nantissement en quatrième rang du fonds de commerce d'achat, de vente de valeurs mobilières, opération de gestion de portefeuille, prise de participations dans toutes sociétés, fournitures de prestations commerciales, comptables, administratives et financières exploité par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Capital restant dû au 31 mars 2017 : 652 128 €

# ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Clôture au : 31/03/2017

## Engagements de retraite (Informations)

En application de la loi française, la Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraite et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières:

- par des régimes dits à cotisations définies;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières.

L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraite (engagement dit «de moyens»). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit «de résultat»).

Les régimes à prestations définies peuvent:

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus;
- soit être gérés de manière interne.

La convention collective de l'entreprise MND, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent:

- taux d'actualisation: 1,39 %
- taux d'augmentation annuel des salaires: 1%
- âge de départ à la retraite : 65 ou 67 ans
- table de taux de mortalité : INSEE 2016

Le montant de l'engagement pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés s'élève à 66 499 euros.

## INTEGRATION FISCALE

---

Clôture au : 31/03/2017

### Intégration fiscale

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le , a été signée dans le cadre de l'option prise MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT pour le régime de Groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. (L'économie ou la charge) d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT. L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2017, pour le périmètre, par une absence de charge d'impôt. En l'absence d'intégration fiscale, la charge nette d'impôt pour MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT aurait été également nulle.

Les déficits reportables restant à reporter au 31 Mars 2017 s'élèvent à 10 321 667 euros.

## **SOCIETES CONSOLIDANTES**

---

Clôture au : 31/03/2017

### **Identités des sociétés consolidantes**

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société consolidante du Groupe MND.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues à l'adresse du siège social de la société mère.

# PRODUITS A RECEVOIR

## Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016
(En euros)		
<b>CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS</b>		
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		
<b>CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>556 429</b>	
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>37 761</b>	<b>144 375</b>
Fournisseurs - avoirs à recevoir	6 656	126 667
Personnel et comptes rattachés - produits à recevoir		
Organismes sociaux - produits à recevoir	9 672	
Etat - produits à recevoir	21 433	17 708
Associés - intérêts courus		
Divers - produits à recevoir		
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>		
<b>DISPONIBILITÉS</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>594 190</b>	<b>144 375</b>

# CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

## Charges constatées d'avance

(En euros)	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>328 836</b>	<b>333 432</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>328 836</b>	<b>333 432</b>

Les charges constatées d'avance enregistrent les charges comptabilisées pendant l'exercice mais relatifs à un exercice ultérieur

## CHARGES A PAYER

### Charges à payer

(En euros)	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>81 826</b>	<b>86 555</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	81 826	86 555
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>134 233</b>	<b>94 962</b>
<b>DETTE FISCALE ET SOCIALE</b>	<b>242 058</b>	<b>227 210</b>
Personnel et comptes rattachés	162 343	154 099
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	74 767	64 245
Etat et autres collectivités publiques	4 949	8 867
<b>DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS</b>		
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>365 800</b>	<b>48 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>823 916</b>	<b>456 727</b>

Explications



# **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme

Parc d'Activité Alpespace

74 Voie Magellan

73800 SAINTE-HELENE DU LAC

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2017

**ORFIS BAKER TILLY**  
Le Palais d'Hiver  
149 boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
69002 LYON

## **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme

Parc d'Activité Alpespace  
74 Voie Magellan  
73800 SAINTE-HELENE

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2017

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2017 s'établit à 40 435 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note des méthodes d'évaluation et de présentation de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles du groupe, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Villeurbanne et Lyon, le 31 juillet 2017

Les commissaires aux comptes

**ORFIS BAKER TILLY**

**DELOITTE & ASSOCIES**

Jean-Louis FLECHE

Nicolas TOUCHET

Dominique VALETTE

## MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 13.102.128,30 euros  
Siège social : Parc d'Activités Alpespace  
74 voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac

454 083 379 RCS Chambéry

---

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### SOMMAIRE

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL	2
Composition du Conseil d'Administration	2
Présentation des Administrateurs	3
Xavier Gallot-Lavallée	3
Roland Didier	4
Ernesto Bassetti	4
Julie Benoist	5
Indépendance	6
Direction Générale	6
Déclaration concernant les organes d'administration et la Direction Générale	6
IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DIRECTEUR GENERAL DELEGUE	8
POLITIQUE DE REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	8
Cumul contrat de travail / mandat social	8
Rémunération des mandataires sociaux	8
Rémunération différée	8
Jetons de présence	9
CONTROLE INTERNE	9
Objectifs du dispositif Contrôle Interne	9
Principaux acteurs du Contrôle Interne	10
Organisation du Contrôle Interne	11
Evaluation du dispositif de Contrôle Interne	12

## COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

### Composition du Conseil d'Administration

La société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est administrée depuis le 15 Mai 2013 par un Conseil d'Administration.

Ce Conseil d'Administration est composé à ce jour, de quatre membres :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de 1ère nomination	Date fin de mandat
Xavier GALLOT-LAVALLEE	Président	Directeur Général	Néant	15/05/2013 et 21/06/2013 *	AG 2019 **
Roland DIDIER	Administrateur	Directeur Général délégué	Néant	15/05/2013 et 21/06/2013 *	AG 2019 **
Ernesto BASSETTI	Administrateur	En charge du suivi des filiales de distribution	Néant	15/05/2013	AG 2019 **
Julie BENOIST	Administratrice	Néant	Responsable des Relations Internationales Groupe Jeune Afrique, Paris	31/03/2017	AG 2019 **

\* La date du 15 mai 2013 correspond à la date de nomination en tant qu'administrateur et celle du 21 juin 2013 correspond à la date de nomination en tant que PDG pour M. Xavier GALLOT-LAVALLEE et Directeur Général Délégué pour M. Roland DIDIER.

\*\* Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019

En application de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance, le Conseil d'Administration doit compter une proportion de femmes de 20 % à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 et de 40 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Depuis le 12 septembre 2013, Madame Christine Fenouil a siégé au Conseil d'Administration de la Société.

Madame Christine FENOUIL est décédée le 5 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration du 31 mars 2017 a décidé de nommer administrateur à titre provisoire Madame Julie BENOIST en remplacement de Madame Christine FENOUIL décédée.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Madame Julie BENOIST exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Madame Julie BENOIST remplit en outre les critères d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil et le Code Middlenext.

En respect de la loi du 27 janvier 2011 imposant une proportion d'au moins 40% du sexe opposé pour les sociétés admises aux négociations sur un marché réglementé, il a été, en conséquence, proposé aux membres du Conseil d'administration de procéder, dès que possible, à la nomination, à titre provisoire, d'un nouveau membre du Conseil d'administration.

## Présentation des Administrateurs

L'expérience professionnelle de chaque membre du Conseil d'Administration est présentée ci-dessous, ainsi que les mandats en cours à la date de la présente note.

### Xavier GALLOT-LAVALLEE, 35 ans, fondateur et Président-Directeur Général



Adresse professionnelle : siège social de la société

Expertise et expérience : Xavier Gallot-Lavallée, de formation générale scientifique, a créé le Groupe MND en 2004 à partir de la société MBS, spécialisée dans les équipements de balisage et de sécurité des domaines skiables dont il a assuré le développement et la gestion de 2000 à 2004, avec l'acquisition du spécialiste des systèmes préventifs de déclenchement d'avalanches, la société TAS. En 2008 il a reçu le Trophée de Savoie dans la catégorie Economie ainsi que le Prix spécial du jury MCG Managers. Très impliqué dans le milieu économique d'aménagement de la montagne, il est Président du Cluster Montagne, élu à CCIT Savoie et conseiller Banque de France. Le Groupe MND a reçu en 2013 le prix de la meilleure IPO Euronext de l'année, et en 2017 le Prix de la Transformation dans la catégorie chiffre d'affaires inférieur à 250 Millions d'euros.

Fonction dans la société : En tant que Président Directeur Général, M. Xavier GALLOT-LAVALLEE est en charge des activités Remontées Mécaniques et Loisirs, de la Chine, des Services Supports du Groupe : Finances, SI, Secrétariat Général, Business Développement et Communication Externe.

### Mandats en cours au sein du Groupe MND

Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE	Président
MND	Président Directeur Général
MND IBERIA	Président
MND SWISS	Président du Conseil d'Administration
MND ITALIA	Administrateur Délégué
MND SVERIGE	Administrateur
MND TURKEY	Administrateur
MND AMERICA	Administrateur
MND AUSTRIA	Directeur Général
MND TECHNOLOGY LIMITED	Président
MND MOUTAIN DEVELOPMENT CO.	Président
LST ITALIA	Président
LST GMBH	Directeur Général
SUFAG AB	Président du Conseil d'Administration
SCI IMMO SHDL	Co-Gérant
SCI JLS	Co-Gérant
SCI MOROMAYA	Co-Gérant

#### Autres fonctions et mandats

Société	Fonction
CCIT Savoie	Elu Consulaire
Cluster Montagne	Président
Banque de France	Conseiller

#### **Roland DIDIER, 56 ans, Directeur Général Délégué**



Adresse professionnelle : siège social de la société

Expertise et expérience : Avant de rejoindre le Groupe, Roland Didier était Directeur Général Adjoint de la Compagnie des Alpes, en charge de la branche « domaines skiables » puis de la politique industrielle. Au cours des 13 années passées dans ce groupe, il a assuré différentes responsabilités dont la politique d'achats, de maintenance et la structuration de l'organisation dans un contexte de forte croissance externe. Précédemment, Roland Didier a été Directeur Général de la Société d'Economie Mixte (SEM) gestionnaire du domaine skiable de Serre Chevalier puis président du directoire du domaine skiable de Flaine. Roland Didier est ingénieur de l'ENSAM.

Fonction dans la société : M. Roland DIDIER est en charge des activités Enneigement et Sécurité, de la partie commerciale France transverse et des Services Supports du Groupe : QSE, RH, Communication Interne, Achats, Industrie.

#### Mandats en cours au sein du Groupe MND

Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE	Directeur Général
MND	Directeur Général Délégué
LST GMBH	Directeur Général
SCI IMMO SHDL	Co-gérant

#### Autres fonctions et mandats

Néant

#### **Ernesto BASSETTI, 58 ans, co-fondateur et vice-président**



Adresse professionnelle : siège social de la société

Expertise et expérience Ancien moniteur de ski alpin et expert international en avalanches (ancien Président du service avalanches italien – club alpin italien), Ernesto Bassetti est un expert reconnu de la sécurité et de la prévention des accidents en montagne. Il a dirigé plusieurs sociétés dans le domaine de la montagne : Obiettivo Neve (commerce d'articles techniques), Gamesystem Italia (travail en hauteur), York Neve (neige de culture). En 2004, il a créé le groupe MND avec Xavier Gallot-Lavallée, et a mis en place son réseau commercial. Il a été nommé fondé de pouvoir en mai 2013.



Fonction dans la société : M. Ernesto BASSETTI a pour principale mission de créer et gérer les filiales de distribution du Groupe à l'étranger.

Mandats en cours au sein du Groupe MND

Société	Fonction
MONTAGNE ET VALLEE	Fondé de pouvoir
MND	Administrateur – Fondé de pouvoir
MND ITALIA	Président
MND TURKEY	Président
MND AMERICA	Président
MND SWISS	Administrateur
MND SVERIGE	Président

Autres fonctions et mandats

Société	Fonction
OBNEVE	Administrateur délégué

**Julie BENOIST, 38 ans, administratrice indépendante**



Adresse professionnelle : 10 rue des Bateliers, 93400 Saint-ouen

Expertise et expérience : Ancien espoir national en natation, Julie Benoist est spécialiste des relations internationales et parcourt le continent africain depuis plus de 10 ans. Après un premier poste à Bruxelles, elle est recrutée par MEDEF International où, en charge du Bassin Méditerranéen, elle conseille notamment Laurence Parisot et plusieurs PDG du CAC 40. Elle intègre ensuite le cabinet d'avocats britannique Clifford Chance, où elle est en charge du développement des activités sur le continent africain. Elle rejoint enfin un groupe de presse qu'elle accompagne, à l'occasion de sa diversification, dans sa stratégie éditoriale événementielle.

Julie Benoist est titulaire de deux Mastères, en Relations Internationales de l'Université Paris II Panthéon-Assas et en Diplomatie et Négociations Stratégiques de l'Université Paris XI Jean Monnet.

Mandats en cours au sein du Groupe MND

Société	Fonction
MND	Administratrice

Autres fonctions et mandats

Société	Fonction
Néant	

## Indépendance

Un membre du Conseil d'Administration est réputé indépendant lorsqu'il n'entretient, avec la Société, son Groupe ou sa Direction, aucune relation susceptible de compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

À la date du présent Rapport, sur les quatre membres qu'accueille le Conseil d'Administration, un est indépendant au regard des critères de la recommandation R8 du Code MiddleNext, rappelés ci-après :

Salarié ou mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe au cours des trois années précédentes
Actionnaire de référence de la Société
Liens familiaux avec un mandataire social ou un actionnaire de référence
Auditeurs dans le Groupe au cours des trois dernières années
Client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou du Groupe pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité

## Direction Générale

A la date du présent document, le Conseil d'Administration a opté pour la non dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et a également nommé un Directeur Général Délégué. La direction générale de la Société est assurée par les personnes suivantes :

- Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE, en qualité de Président-Directeur Général, et
- Monsieur Roland DIDIER, en qualité de Directeur Général Délégué.

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de MND par chacun des membres du Conseil d'Administration et des « personnes liées » doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile.

## Déclaration concernant les organes d'administration et la Direction Générale

A la connaissance de la Société

- Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société ;
- Aucun membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ou d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- Aucun membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins ; et
- Aucun membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Au cours de l'exercice 2016/2017, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société (ou de ses filiales) l'exige, sur la convocation de son Président ou de trois de ses membres. Les réunions sont tenues au siège social de la société.

La présence physique des membres aux réunions a été souhaitée et elle est effective, le taux de présence a été de 94% sur l'exercice 2016/2017. Des moyens de visio et/ou audio conférence sont également mis à disposition en cas de besoin.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de huit jours, sauf en cas d'urgence. De par les moyens à disposition, les convocations sont généralement adressées par email.

Conformément à l'article L.823-17 du code du Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

Les délibérations du Conseil sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration établis à l'issue de chaque réunion sont communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs et consignés dans les registres sociaux tenus à cet effet et conservés chez un tiers dépositaire, le Cabinet LAMY LEXEL à Lyon.

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé de manière formalisée à l'autoévaluation de son fonctionnement au cours de l'exercice clos. Les membres ont toutefois estimé que l'information communiquée était claire, précise et leur permettant de débattre de manière constructive et en toute indépendance.

## **IDENTITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **Commissaires aux comptes titulaires**

#### **ORFIS BAKER TILLY**

Représenté par Monsieur Jean-Louis Flèche  
149, Boulevard Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE  
(Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Lyon)

Date de première nomination : acte constitutif de la  
Société du 11 juin 2004. Mandat renouvelé par  
l'assemblée générale du 25 septembre 2015.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars  
2021.

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

Représenté par Monsieur Dominique Valette  
106 Cours Charlemagne  
69002 LYON  
(Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles)

Date de première nomination : assemblée  
générale du 15 mai 2013.

Date d'expiration du mandat : assemblée  
générale statuant sur les comptes de l'exercice  
clos le 31 mars 2019.

## **Commissaires aux comptes suppléants**

Monsieur Christophe VELUT  
149, Boulevard Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE  
(Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Lyon)

B.E.A.S  
Représenté par Madame Mireille BERTHELOT  
7/9, villa Houssay  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
(Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles)

Date de première nomination : acte constitutif de  
la Société du 11 juin 2004. Mandat renouvelé par  
l'assemblée générale du 25 septembre 2015.

Date de première nomination : assemblée  
générale du 15 mai 2013.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31  
mars 2021.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale  
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31  
mars 2019.

## **POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Aucune limitation spécifique n'est apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général ou à ceux du Directeur Général Délégué en dehors des limites légales et réglementaires.

## **POLITIQUE DE REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Cumul contrat de travail / mandat social**

En ce qui concerne la recommandation R1 du Code de gouvernement MiddleNext, relative au cumul contrat de travail et mandat social, il est précisé que les mandats sociaux de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué ne se cumulent pas avec un contrat de travail.

### **Rémunération des mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code du Commerce, il doit être porté à votre connaissance les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ainsi, en matière de rémunérations des mandataires sociaux, les principes de détermination suivis par la société répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre entre les éléments de la rémunération, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence. La société est donc en ce point conforme à la recommandation R2 du code MiddleNext.

### **Rémunération différée**

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations R3 et R4 du code de gouvernement MiddleNext.

## **Jetons de présence**

Conformément à la recommandation R14 du code de gouvernement MiddleNext sur la rémunération des administrateurs, une information est donnée sur les jetons de présence.

L'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2016, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, a décidé de l'allocation d'une enveloppe annuelle de cinquante mille euros (50.000 €) de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs indépendants au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

En application de la recommandation R12 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place de comités et conformément à l'article L. 823-20 4° du Code de commerce, il a été décidé que le Conseil d'Administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et ce, compte tenu de la responsabilité des membres du Conseil.

A ce titre, le Conseil d'Administration remplit les fonctions suivantes :

- examen des comptes,
- suivi de l'audit interne,
- sélection des Commissaires aux comptes.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué exerçant des fonctions de direction s'abstiennent d'assister aux réunions du Conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est alors confiée à un autre administrateur. Cependant, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués peuvent être invités à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'ils peuvent utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Compte tenu de la taille du Groupe et de la structure de l'actionnariat de la société, il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place d'autres comités spécialisés, tels que :

- Comité des nominations
- Comité des rémunérations

## **CONTROLE INTERNE**

La prise de risque est inhérente à toute société. Il n'existe pas de croissance, ni de création de valeur dans une entreprise sans prise de risque. S'ils ne sont pas correctement gérés et maîtrisés, ces risques peuvent affecter la capacité de la société à atteindre ses objectifs. En continuant à prévenir et à gérer les risques, les dispositifs de gestion de risques et de contrôle interne jouent un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

La gestion des risques est l'affaire de tous les acteurs de la société. Elle vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. Les règles de contrôle interne qui sont mises en place au sein du Groupe sont définies par la Direction Générale. Elles visent à maintenir le niveau de risque au niveau jugé acceptable par les dirigeants et administrateurs du Groupe.

### **Objectifs du dispositif Contrôle Interne**

Les objectifs viseront notamment à assurer au sein du Groupe :


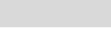
- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;

- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

Le système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles et est largement accessible à tous les acteurs de la vie de l'entreprise. Le système Qualité du Groupe est certifié selon les normes génériques (ISO 9001, ISO 14001, ...) et/ou spécifiques aux activités.

#### Liste des certifications obtenues par division

	ISO 9001	ISO 14001	EN1090	DESP	STRMTG	ATEX
MND	✓	✓				
TAS	✓	✓		✓		✓
MBS	✓	✓				
SUFAG	✓	✓				
SUFAG AB						
LST France	✓	✓	✓		✓	
LST DE	✓				✓	
TECHFUN	✓	✓				
<b>Filiales de distribution</b>						

LEGENDE :  Certification obtenue  
 Sans objet  
 DESP : Directive des équipements sous pression  
 ATEX : Atmosphères Explosives  
 STRMTG : Société Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés  
 EN 1090 : Norme construction métallique

#### **Principaux acteurs du Contrôle Interne**

Les principaux acteurs du contrôle interne sont les suivants :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale, qui détermine les objectifs des différents services et éléments permettant leur suivi
- La Direction Financière
- Les différentes responsables de services supports, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale par le biais de reportings réguliers.
- Le service Communication qui, au-delà de la communication externe, assure également la bonne circulation de l'information interne.

## Organisation du Contrôle Interne

Le service financier de la société est composé d'un Directeur Financier assisté d'une équipe de 20 personnes dans les domaines de compétences suivants : comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie, ressources humaines, et systèmes d'informations.

Le Directeur Financier est placé sous l'autorité directe du Président Directeur Général.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS).

Les Commissaires aux Comptes interviennent sur toutes les filiales du Groupe (en audit pour les principales entités et en revue limitée pour les entités moins significatives), et procèdent à la certification des comptes annuels et consolidés.

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

La comptabilité est tenue en interne pour la plupart des filiales du Groupe si ce n'est pour certaines sociétés de tailles moins importantes pour lesquelles le Groupe sous-traite en externe cette prestation. Les systèmes de gestion comptable sont multiples à ce jour. Le Groupe tend à harmoniser ce processus depuis deux ans avec la mise en place effective sur un 1<sup>er</sup> périmètre (France) d'un ERP. Suite au retour d'expérience concluant, le Groupe a recruté une équipe projet interne dédiée pour en accélérer son déploiement. L'objectif est ainsi de pouvoir bénéficier d'un outil financier commun à toutes les entités du Groupe dans les vingt-quatre prochains mois.

La consolidation des comptes semestriels et annuels du Groupe est centralisée au sein de la Direction Financière de la société MND.

La gestion de la trésorerie, le suivi des financements et des engagements afférents, sont effectués au sein de la Direction Financière. Un logiciel de gestion et de prévision de trésorerie est déployé depuis 1 an avec pour double objectif : 1) de maîtriser et d'optimiser la gestion de la trésorerie en temps réel de l'ensemble des filiales du Groupe, 2) d'améliorer la gestion prévisionnelle de la trésorerie qui reste à ce jour un processus manuel consommateur de ressources.

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de contrôler la performance réelle par rapport aux prévisions. Le Groupe est doté d'un responsable de Contrôle de gestion, assisté de trois contrôleurs de gestion. Deux sont basés en France et sont dédiés aux travaux transverses et aux filiales françaises et un à l'étranger pour suivre les filiales de distribution.

Afin de bénéficier d'un outil commun et d'un reporting en matière sociale, une externalisation des paies françaises a été opérée depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015. Il en est de même pour les filiales étrangères.

Tous les règlements fournisseurs, préparés par le service comptable, sont soumis à la validation de la direction générale.

Concernant les clients, il n'existe pas de risques importants dans la mesure où la majeure partie des clients sont des collectivités publiques ou parapubliques, et où les conditions de paiements sont adaptées en fonction du risque pays. Néanmoins, un point mensuel est réalisé avec les Directeurs Commerciaux et le Directeur Général Délégué.

Le Groupe établit un arrêté semestriel et annuel consolidé. En parallèle, des reporting mensuels, trimestriels et semestriels sont mis en place afin de pouvoir mesurer l'activité du Groupe et suivre les indicateurs clés de son développement (Business, Finance, Ressources Humaines, Qualité).

Les Commissaires aux comptes effectuent chaque année un audit des comptes annuels des filiales et une revue limitée des comptes semestriels, et mènent une mission d'intérim sur le contrôle des procédures internes.

## **Evaluation du dispositif de Contrôle Interne**

La Société dispose de procédures de Contrôle Interne relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière. La mise en place progressive du nouvel ERP permet aujourd'hui d'assurer un suivi en temps réel d'une partie (sur les entités entièrement déployées) des stocks et en-cours de production et donc des marges par affaire. Les autres filiales font l'objet d'un suivi spécifique de l'ensemble des affaires significatives. En parallèle, un inventaire physique est réalisé deux fois l'an aux dates de clôture annuelle et semestrielle.

La croissance forte du Groupe nécessite de poursuivre et de renforcer les procédures de gestion existantes et d'accélérer les déploiements engagés et prévus sur les prochains mois afin d'optimiser le pilotage opérationnel et prévisionnel. A ce titre, les principaux axes de travail identifiés pour l'exercice 2017/2018 sont :

- La réalisation d'audits financiers ponctuels en cours d'année afin de fiabiliser les prévisions de gestion et les clôtures comptables.
- Le déploiement d'une solution de reporting mensuel unifié pour l'ensemble des filiales du Groupe.
- Le déploiement du système unifié de gestion sur le second périmètre comme indiqué dans le paragraphe précédent (Organisation du Contrôle Interne).
- La réalisation d'audits pour mesurer la pertinence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne.



# **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace  
74 Voie Magellan  
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
établi en application de l'article L.225-235  
du Code de commerce, sur le rapport  
du Président du Conseil d'Administration**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 mars 2017

**ORFIS BAKER TILLY**  
Le Palais d'Hiver  
149 boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 Cours Charlemagne  
69002 LYON

## **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT**

Société Anonyme

Parc d'Activités Alpespace  
74 Voie Magellan  
73800 SAINTE-HELENE DU LAC

---

### **Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 mars 2017

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne et Lyon, le 31 juillet 2017

Les Commissaires aux Comptes

**ORFIS BAKER TILLY**

**DELOITTE & ASSOCIES**

Jean-Louis FLECHE

Nicolas TOUCHET

Dominique VALETTE

## **MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT SA**

### **Rapport de l'organisme de vérification Exercice clos le 31 mars 2017**

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société MND et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

## **Responsabilité de la direction**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société MND.

## **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

## **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée)

## **Attestation de présence**

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport annuel avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations requises.

## Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 21 juin et le 18 juillet 2017 pour une durée d'environ quatre jours / hommes.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...)
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages<sup>1</sup>, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 50% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 50% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

---

<sup>1</sup> Intervention sur le site de Saint Hélène du Lac ; Sociétés sélectionnées pour les tests : MND, MND Sverige, LST GmbH

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Commentaires sur les informations**

Nous avons vérifié que les informations RSE du Groupe MND couvraient le périmètre tel que défini par le Conseil d'Administration en introduction du rapport RSE, à savoir le périmètre « consolidé ». Pour certaines informations quantitatives sociales, le périmètre couvre la France.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre exposé ci-dessus, n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 20 juillet 2017



FINEXFI  
Isabelle Lhoste  
Associée

## MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 13.102.128,30 euros  
Siège social : Parc d'Activités Alpespace  
74 voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac

454 083 379 RCS Chambéry

---

# RAPPORT RSE – MARS 2017

## SOMMAIRE

Présentation et Organigramme Juridique	3
<b><u>VOLET SOCIAL</u></b>	
EFFECTIF DU GROUPE	5
Répartition France de l'effectif selon le type de contrat	7
Répartition Cadre / Non Cadre	7
Répartition Manager / Non Manager	7
Répartition par Services	7
Répartition de l'effectif par Tranche d'Age	8
VARIATION DU PERSONNEL	9
Embauches	9
Départs	9
Le Turnover	10
LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION	10
ANCIENNETE	10
ORGANISATION DU TRAVAIL	11
L'ABSENTEISME	11
RELATIONS SOCIALES	11
L'Organisation du Dialogue Social	11
Bilan des Accords Collectifs	11
BIEN ETRE AU TRAVAIL	12
SANTE ET SECURITE	12
Conditions de Santé et de Sécurité au Travail	12
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé	12
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	12
FORMATION	13
Les Politiques mises en œuvre en matière de formation	13
Le nombre d'heures de formation	14
EGALITE DE TRAITEMENT	14
Mesures prises en faveur de l'égalité Homme / Femme	14
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	14
Politique de lutte contre les discriminations	15
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES :	15
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	15



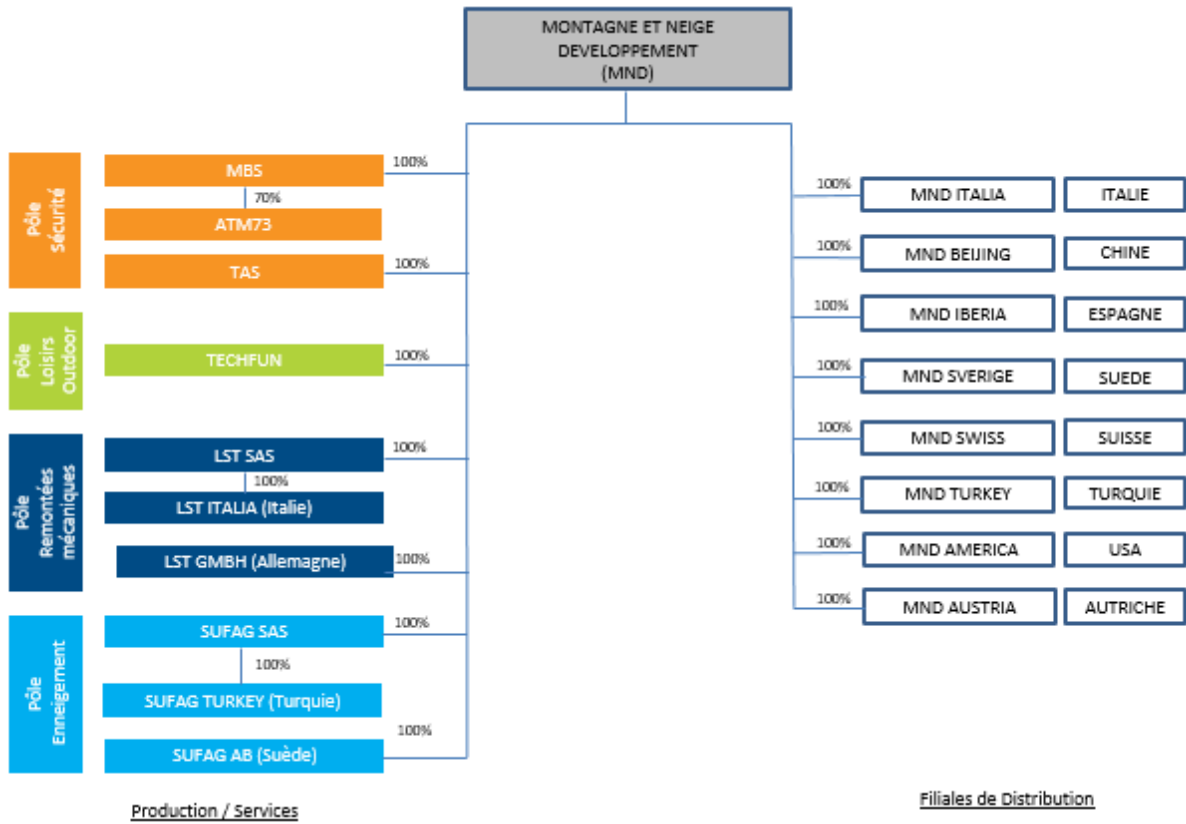
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,	15
à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	15
A l'abolition effective du travail des enfants	15
<b><u>VOLET ENVIRONNEMENTAL</u></b>	
POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	16
L'ORGANISATION DE LA SOCIETE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES	16
LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	16
LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT	17
LES MOYENS CONSACRÉS A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS	17
POLLUTION ET GESTION DES DECHETS	17
LES MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT	17
LES MESURES DE PREVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS	18
LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE	19
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	19
LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES	19
LA CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES ET LES MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DANS LEUR UTILISATION	20
L'UTILISATION DES SOLS	20
LA CONSOMMATION D'ENERGIE	21
CHANGEMENT CLIMATIQUE	21
LES POSTES SIGNIFICATIFS D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE GENERES DU FAIT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT PAR L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT	21
L'ADAPTATION AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	23
PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	23
MESURES PRISES POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE	23
<b><u>VOLET SOCIETAL</u></b>	
IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	24
EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	24
SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES	24
RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES	24
LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS	24
ACTIONS DE PARTENARIAT OU MECENAT	25
SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS	26
PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	26
L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	27
LOYAUTE DES PRATIQUES	27
LES MESURES ENGAGEES POUR PREVENIR LA CORRUPTION	27
LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS	27
LES AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME	27
LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	27

## A PROPOS DE MND

Situé à Sainte-Hélène-du-Lac (Savoie-France), en plein cœur des Alpes, depuis 2004, MND Group est l'un des seuls acteurs industriels mondiaux à détenir une offre globale de produits et de services dédiés au développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne. Fort de son expertise industrielle dans le transport à câbles en montagne et de technologies innovantes, protégées par des brevets internationaux, MND Group détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains à câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif. Avec 5 sites de production, 8 filiales de distribution internationales et 30 distributeurs dans le monde, MND Group compte 350 collaborateurs et près de 3 000 clients dans 49 pays.



## Organigramme Juridique au 31 Mars 2017



## VOLET SOCIAL

### EFFECTIF DU GROUPE

Les femmes et les hommes qui composent le Groupe MND sont les acteurs majeurs de son succès depuis sa création. Le Groupe exerce ses activités au travers de différentes implantations industrielles principalement en France, ainsi que ses filiales commerciales réparties dans 8 pays.

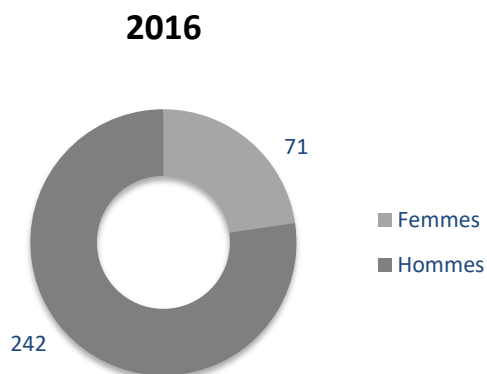
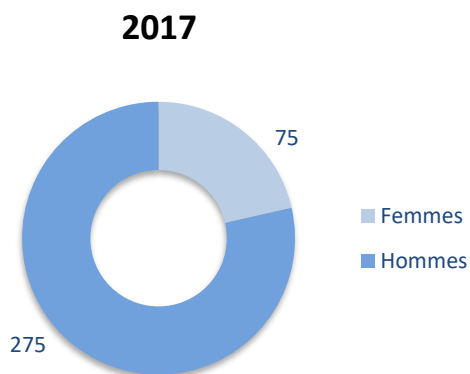
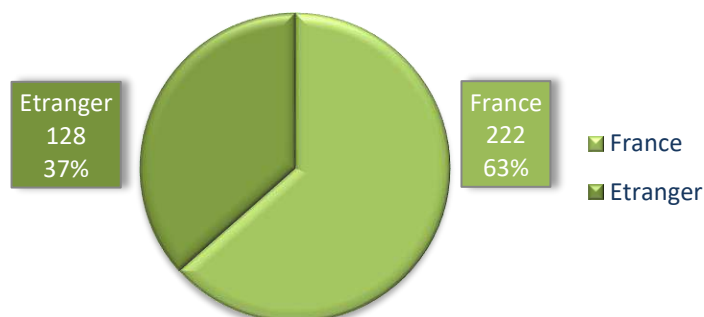
Le développement individuel comprend le recrutement, la formation et les plans de carrière, ayant pour finalité le renforcement des compétences et du savoir-faire de chacun.

A la clôture au 31 Mars 2017, l'effectif du Groupe est de 350 personnes. Il est en hausse par rapport à Mars 2016 (315 personnes). Cette hausse est conséquente à la croissance d'activité du Groupe.

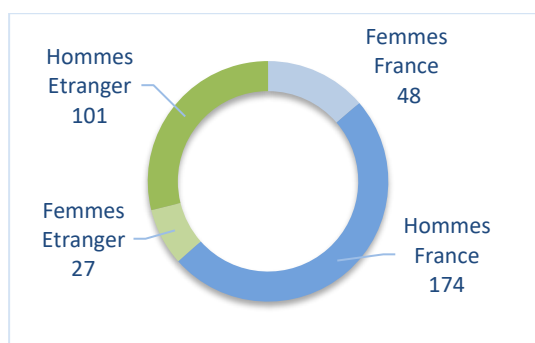
La quasi-totalité des embauches ont été réalisées sur le périmètre France.

Il est à noter le peu de recours à du personnel intérimaire.

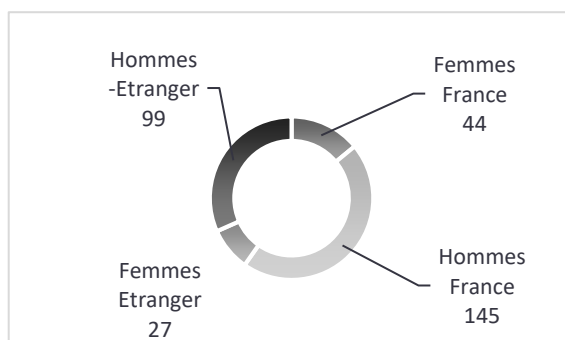
### Répartition France / Etranger



**2017**



**2016**



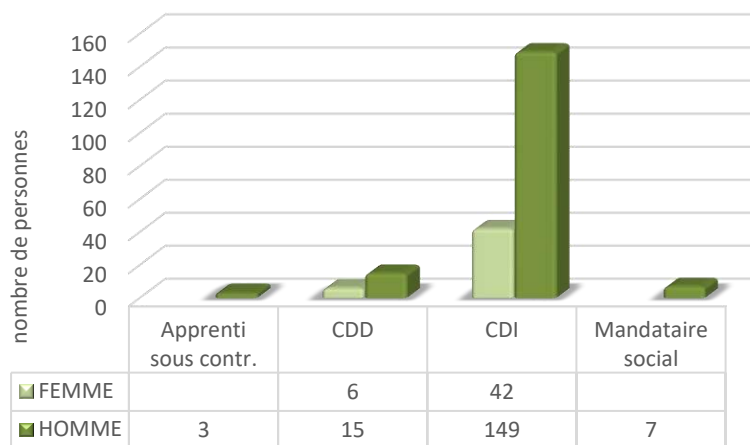
La majorité du personnel étranger se situe en Europe. Au 31 mars 2017, les collaborateurs présents :

- En Turquie et USA sont au nombre de 11.
- En Chine, les collaborateurs sont au nombre de 12.

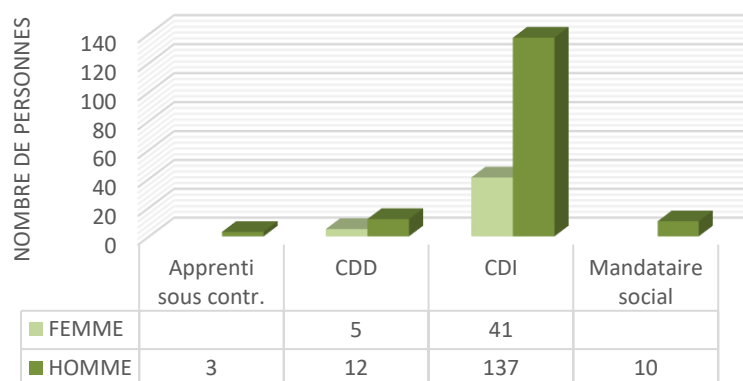
A noter la stabilité de l'effectif féminin entre les deux années.

### Répartition France de l'effectif selon le type de contrat

## Effectif en personne physique



## En ETP

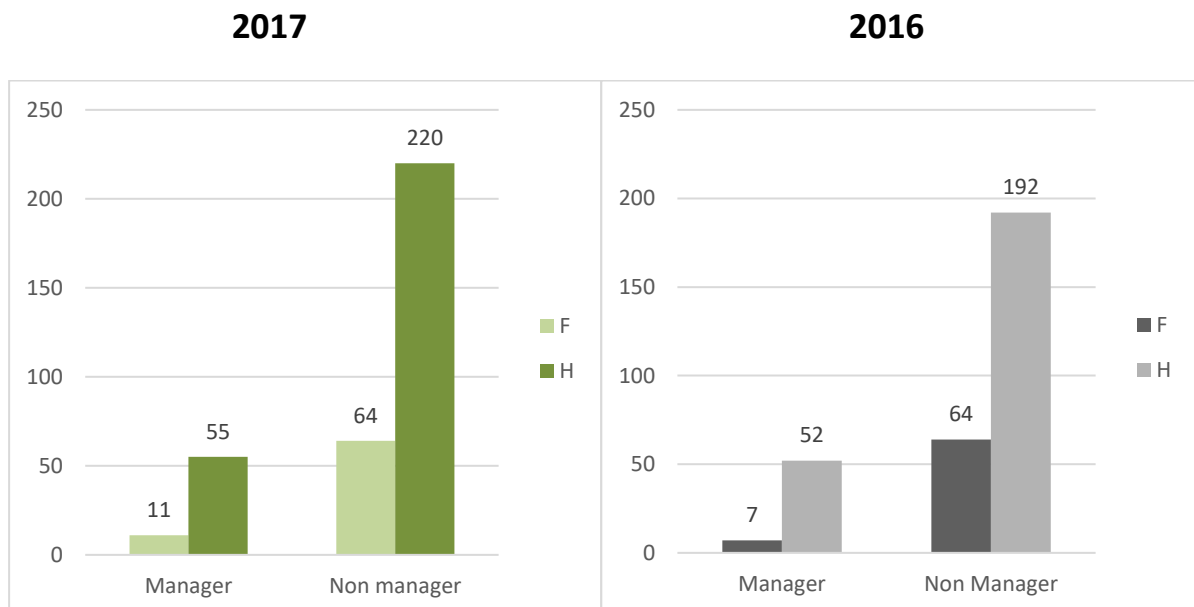


Les données qui sont ensuite présentées correspondent à des bases en effectif physique.

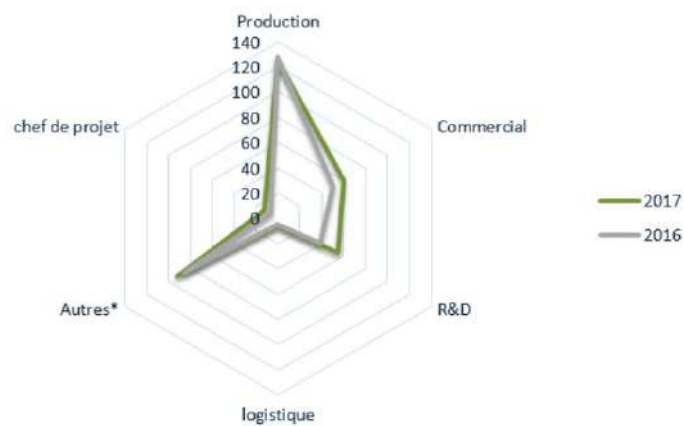
### Répartition Cadre / Non Cadre - France



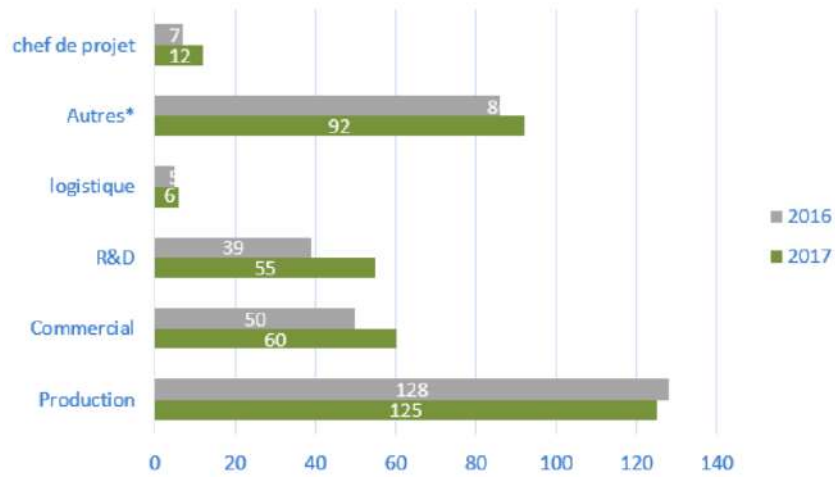
### Répartition Manager / Non Manager – Groupe



### Répartition par Services



\* Administratif, Achats, Direction,

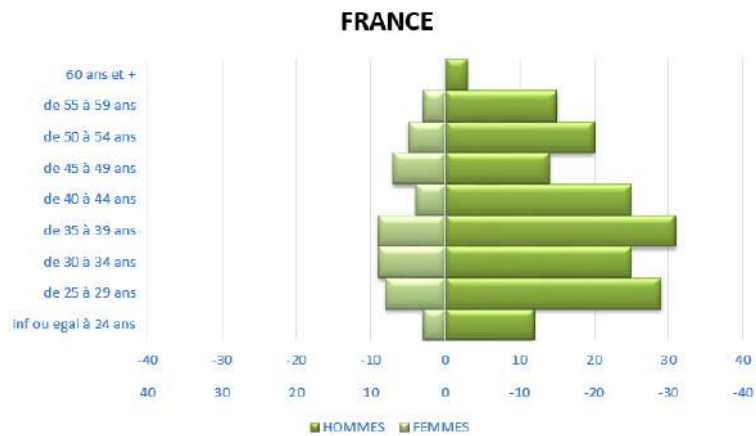


\* Administratif, Achats, Direction,

### Répartition de l'effectif par Tranche d'Age

Au 31 mars 2017, la moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe est de 41 ans :

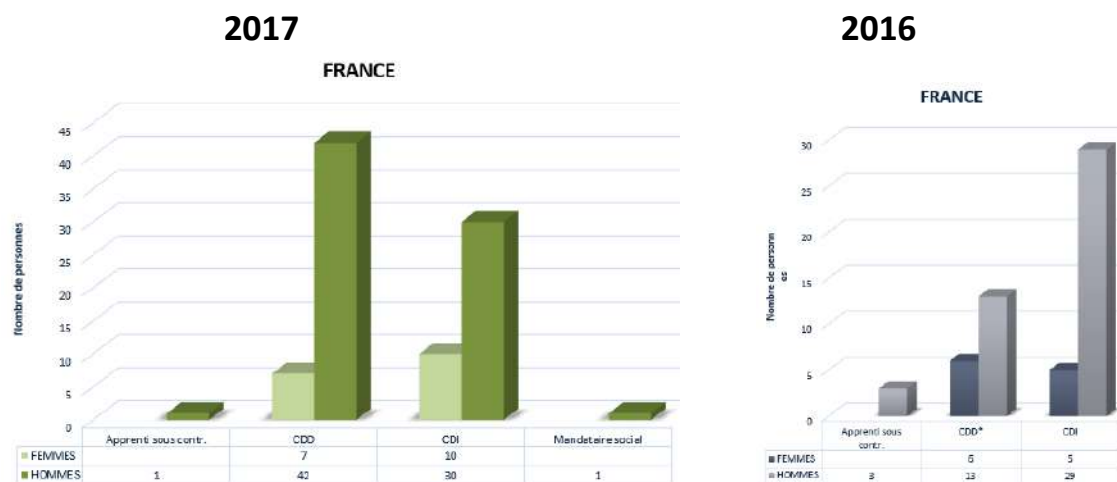
- La moyenne d'âge en France est de 39 ans,
- La moyenne d'âge à l'étranger est de 43 ans.



## VARIATION DU PERSONNEL

### EMBAUCHES

La période de référence retenue correspond à notre exercice fiscal, soit du 1<sup>er</sup> Avril 2016 au 31 Mars 2017.

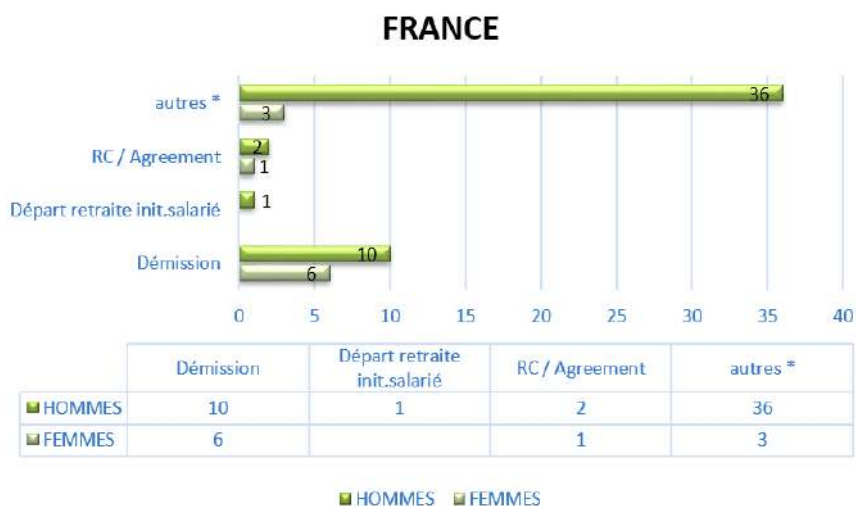


\*Dont 3 contrats pro

Sur le périmètre du Groupe, 142 embauches (91 France + 51 Etranger) ont été réalisées sur la période de référence contre 94 sur le précédent exercice. Ce sont les services BE, Commercial et Projet qui se sont le plus renforcés.

### DEPARTS

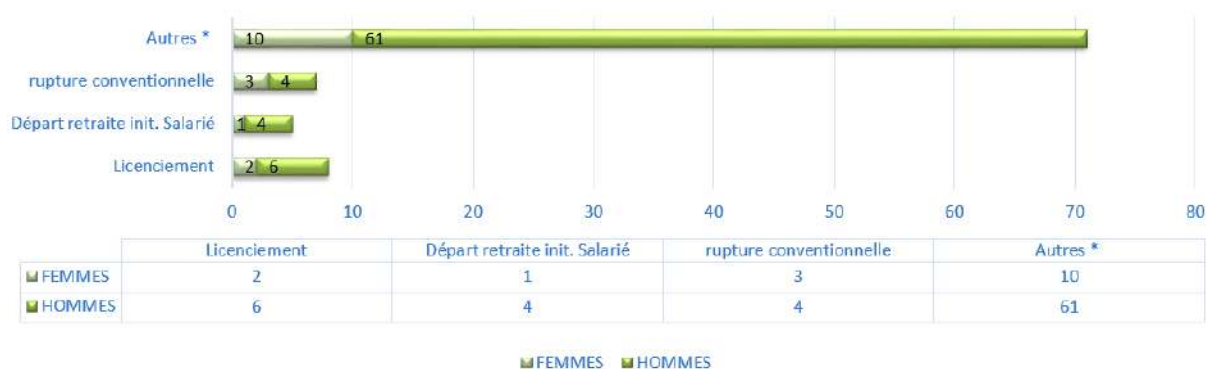
#### Nombres de Départs par Nature



\* Sont inclus : fin de CDD, fin de période d'essai, fin de collaboration, Licenciement autres causes économiques, Rupture anticipée CDD à l'initiative salarié, Rupture CDD commun accord.



## GROUPE



\* Démission, Fin période essai salarié, Licenciement autre cause économique

### Le Turnover



Le Turnover reste dans les mêmes valeurs que l'exercice précédent. Il est calculé sur l'effectif en CDI et Apprenti au 31/03/17 en prenant la moyenne des entrées et sorties et divisé par l'effectif.

Sur notre périmètre France il est cette année de 16% (17% en 2016) et de 19% en donnée Groupe (19% en 2016).

### LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION

La rémunération brute annuelle moyenne Groupe est de 39 936 € (contre 39 425 € l'année dernière).

### ANCIENNETE

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	
	MND	3,90	4,78	4,33
	MBS	5,29	6,95	6,34
	TAS	8,81	14,32	13,45
	TECHFUN	9,87	4,71	5,39
	LST	6,25	6,54	6,52
	SUFAG	3,97	4,87	4,76
	ATM	0,57	2,74	2,02
<b>TOTAL France</b>	<b>5,13</b>	<b>6,54</b>	<b>6,23</b>	
	MND AUSTRIA	5,50	2,56	3,09
	LST GMBH	3,83	4,72	4,62
	MND AMERICA	1,80	1,70	1,73
	MND ITALIA	8,00	3,43	4,44
	MND SVERIGE	1,50	1,11	1,18
	MND SWISS	0,00	1,00	0,75
	MND TURKEY	4,00	3,00	3,50
	MND IBERIA	1,00	1,60	1,43
	LST SRL	3,67	6,82	6,35
	MND CHINA			
	<b>TOTAL Etranger</b>	<b>2,97</b>	<b>3,49</b>	<b>3,38</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>4,23</b>	<b>5,21</b>	<b>5,00</b>	

## **ORGANISATION DU TRAVAIL**

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent et, le cas échéant, selon les fonctions exercées.

En France, plusieurs régimes de travail existent.

Pour les salariés non cadres en régime horaire :

Horaire légal : 35 heures

- Un horaire hebdomadaire de 37 heures, répartis sur 5 jours (lundi-vendredi) avec un travail sur 39 h et affectation de 12 jours de repos (1 RTT par mois)
- Un horaire hebdomadaire de 39 heures, répartis sur 5 jours
- Un horaire de 35 heures, répartis sur 5 jours (lundi-vendredi) pour les alternants

Les salariés cadres et agents de maîtrise à temps plein en forfait jours travaillent 218 jours/an.

Le Temps partiel :

A leur demande, les salariés peuvent bénéficier de régimes de travail à temps partiel ; cela représente 3 % du personnel (6/222). Essentiellement féminin.

## **L'ABSENTEISME**

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe France.

Le taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence en calendaires/(360 x ETP)), en pourcentage observé sur l'exercice clos au 31/03/2017 est de 1.86% contre 3,43% au 31/03/2016 et 2.83% au 31/03/2015.

- Maladie\* : 1.42% en 2017 contre 2,79% en 2016 et 2.53% en 2015
- Accident du Travail : 0.44% en 2017 contre 0.64% en 2016 et 0.31 % en 2015

*\*L'absentéisme maladie comprend les durées d'arrêt maladie, arrêt mi-temps thérapeutique et les arrêts maladie pour grossesse pathologique.*

## **RELATIONS SOCIALES**

### **L'Organisation du Dialogue Social**

Le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation employeur-salariés, sur des questions économiques et sociales présentant un intérêt commun. Cette concertation intervient sous forme d'information ou de négociation en vue d'un accord.

En France, afin d'assurer le dialogue social au sein des entreprises, des délégués du personnel sont en place au sein des Sociétés : MND, SUFAG, MBS, et TAS, conformément, au Code du Travail. Ils présentent les questions individuelles ou collectives des salariés en vue du respect de la réglementation et des accords collectifs.

Durant l'exercice 2016-2017, une délégation unique du personnel recouvrant délégués du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène de sécurité et conditions de travail a été mise en place sur la société LST suite à la fusion des 3 entités (ETS-GRC-LST)

### **Bilan des Accords Collectifs**

Il n'y a pas eu de conclusion de nouveaux accords collectifs au sein de cet exercice.

## **BIEN ETRE AU TRAVAIL**

Des actions sont menées pour améliorer le bien-être au travail sur le site de sainte Hélène du Lac, site qui regroupent 75 % des effectifs France :

- Berceaux réservés auprès de la crèche privée du parc d'activités pour les enfants du personnel âgés de moins de 3 ans,
- Cours de yoga dispensés au sein de l'établissement par un professionnel,
- Team Building...

## **SANTE ET SECURITE**

### **Conditions de Santé et de Sécurité au Travail**

Au sein des différentes sociétés françaises, une attention particulière est portée en matière de sécurité et de santé. Des procédures et formations sont en place afin de garantir les meilleures conditions lors de l'intégration et pendant la durée du contrat de travail :

- Visite médicale d'embauche et de suivi, prise en compte des inaptitudes temporaires ou définitives,
- Livret d'accueil et formations lors de l'arrivée d'une nouvelle personne,
- Sensibilisation sécurité pour le personnel nouvellement embauché, réalisée par la Direction QSE,
- Pour le personnel se déplaçant à l'étranger : un programme d'assistance est en place (couverture déplacement professionnel GAN – assistance et conseil), ainsi qu'une police d'assurance Kidnapping et Rançon pour des déplacements éventuels sur des pays considérés plus à risque.
- Pour le personnel se déplaçant et/ou travaillant en altitude (3000 m et +)
- Couverture frais médicaux et gros risques (accidents, invalidité, incapacité) négociée pour le Groupe sur le périmètre France
- Couverture Prévoyance négociée pour le Groupe sur le périmètre France
- Des règles de circulation sont définies et mise en place au sein des ateliers et zones de stockage.
- Afin d'assurer la sécurité de son personnel et de permettre les gestes de premier secours, le Groupe MND dispose de Secouristes sauveteurs du travail dans les différents locaux et sur les chantiers.

### **Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé**

Il n'existe pas à ce jour d'accord signé en matière de Santé.

### **Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles**

Le nombre d'accidents du Travail avec arrêt sur l'exercice 2016/2017 sur notre périmètre France a été de 19 (contre 10 précédemment) pour un taux de fréquence de 55.26 (contre 32.53 précédemment) .

Taux de fréquence= nombre AT avec arrêt \*1000000 / Nombre heures travaillées

Compte-tenu de la nature des activités du Groupe, le taux de gravité des AT est un indicateur qui fait l'objet d'un suivi.

Taux de gravité= nombre de jours d'absences \*1000 / Nombre heures travaillées

Taux de gravité : 0.95 %

Aucune maladie professionnelle n'est à déplorer à ce jour.

Une Direction QSE est présente et a mis en place des éléments de sécurité pour le personnel devant se déplacer sur site et à l'étranger. Les principales problématiques santé-sécurité des entités françaises sont évaluées annuellement dans les documents uniques d'évaluation des risques. Les unités de travail distinguées sont les activités bureaux, chantiers et SAV, Ateliers, Magasins & logistique, les opérations de déplacement.

Dans l'activité chantier ou SAV, les interventions sont réalisées en montagne. Les conditions climatiques, la météo, les engins de chantiers, le terrain sont des facteurs de risques. Les moyens de manutention sont dangereux et le recours à l'hélicoptère est courant. Nous avons recours à des sociétés d'hélicoptères spécialisées et des pilotes ayant des formations de levage en haute montagne. Avant chaque intervention, une analyse est faite entre le pilote, le client et notre personnel pour définir si les conditions météorologiques permettent le transport en sécurité de personnel ou de matériel.

Concernant les activités d'ateliers, les pièces sont volumineuses et lourdes. L'utilisation de ponts roulants est un générique. Enfin, un autre facteur de risque pour la santé est présent pour l'activité mécano-soudure : il s'agit de l'exposition aux fumées de soudure.

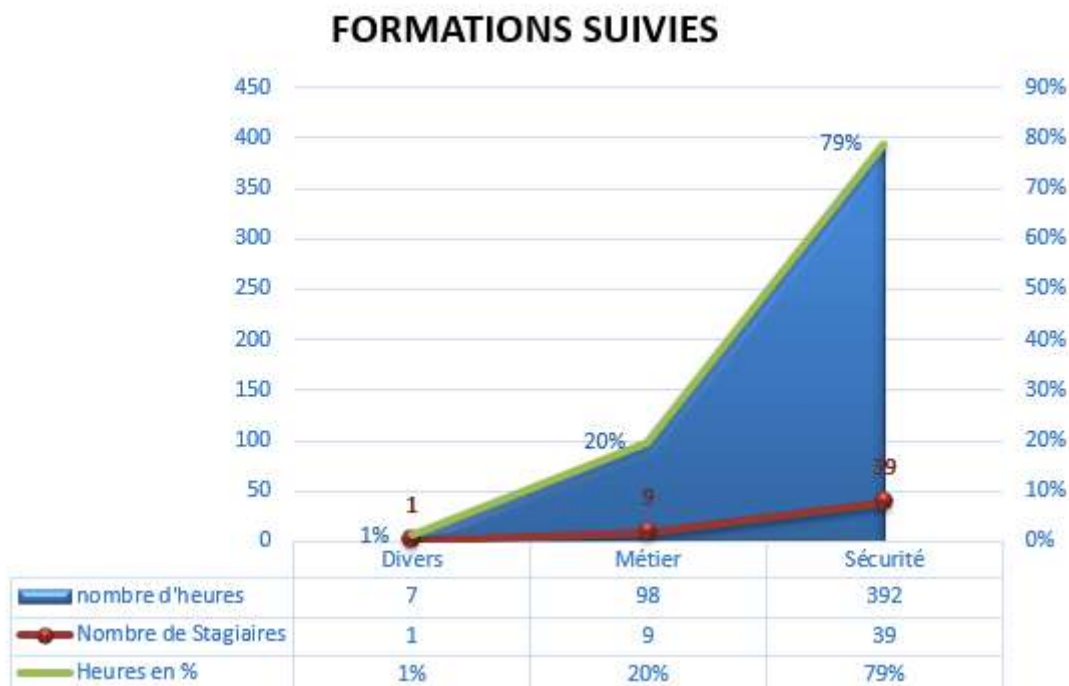
La politique de prévention santé-sécurité du Groupe MND vise le "zéro accident". Elle contribue, dans une logique d'amélioration continue, au développement, à l'épanouissement et à la réussite de chaque collaborateur en leur fournissant des conditions de travail modernes et motivantes. Le risque est inhérent à ce qui est fait, malgré les différentes conditions de travail, le respect des procédures permettra d'atteindre cet objectif.

Une charte environnement et sécurité existe et recense les génériques sécurités, conduite à tenir en cas d'accident, les précautions à prendre sur les chantiers, les règles à prendre en considération dans nos locaux.

## FORMATION

### Les Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le Groupe continue à mettre l'accent sur les formations réglementaires et sécurité. Il renforce également les connaissances des salariés en organisant des formations « métiers » (logiciels, commercial, ...).



## Le nombre d'heures de formation

Sur le périmètre France, le nombre total d'heures pour les formations (100% externes) terminées sur l'exercice s'élève à 497 heures.

- . 80 % des personnes formées ont suivi une formation de nature réglementaire.
- . 79 % des heures de formation dispensées concernent des aspects réglementaires.

Afin de sensibiliser son personnel effectuant des déplacements et travaux en Montagne, et lorsque les conditions climatiques le permettent, le Groupe équipe son personnel et organise chaque année une journée de formation et mise à jour en montagne sur l'utilisation des ARVA (Appareils de Recherches de Victimes d'Avalanches).

Le service Ressources Humaines, via son plan de formation et ses outils de suivi, contrôle et suit la bonne réalisation des formations réglementaires ainsi que les recyclages.

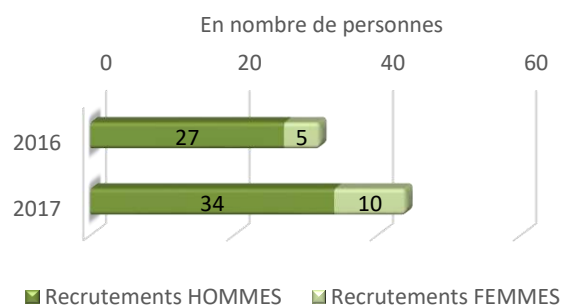
La filiale TECHFUN est reconnue en tant qu'organisme de formation et a ainsi dispensé sur la période du 1er Avril 2016 au 31 Mars 2017 13 journées de formation avec un total de 27 stagiaires sur les modules :

- Evolution et progression en falaise
- Maintenance des remontées mécaniques (pylônes et gares)
- Evacuation des téléportés
- Contrôleur EPI (Equipement de Protection Individuel)
- Opérateurs et intervenants en hauteur – Parcours acrobatique en hauteur

## EGALITE DE TRAITEMENT

### Mesures prises en faveur de l'égalité Homme / Femme

## EGALITE DE TRAITEMENT



En France, sur 40 recrutements à durée indéterminée (32 en 2016), 10 (5 en 2016) ont concerné des femmes soit 25% (16% en 2016).

### Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Pour favoriser l'emploi de travailleurs handicapés, le Groupe MND a mis à disposition des locaux adaptés pour rendre accessibles les postes de travail et accès aux parties communes.

Dans le cadre de recrutements externes sur l'exercice 2016/2017, nous n'avons pas eu de candidatures de personnes handicapées.

En outre, nous travaillons avec certains centres spécialisés pour des activités dédiées permettant aux travailleurs handicapés de contribuer à la fabrication de nos produits.

### **Politique de lutte contre les discriminations**

En Mars 2017, le Groupe, sur son périmètre France comprend 7 nationalités différentes, et 24 nationalités sur le Groupe.

Les nationalités étrangères représentant 4 % de l'effectif en France.

Le Groupe favorise également la mobilité interne au sein des différentes entités. Plusieurs promotions internes ont ainsi été réalisées ces douze derniers mois.

### **PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES :**

#### **Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective**

Au 31 mars 2017 aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant l'obstruction à la liberté d'association ou à l'entrave au droit de négociation.

#### **A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire**

Au 31 mars 2017, aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant le recours au travail forcé ou obligatoire ou à la discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### **A l'abolition effective du travail des enfants**

Au 31 mars 2017 aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant le recours au travail des enfants. Les risques sont très limités avec une présence majoritairement européenne.

## VOLET ENVIRONNEMENTAL

### POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons des conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement, et ce en fonction de la nature de nos activités et de ses effets.

### L'ORGANISATION DE LA SOCIETE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Une politique environnementale est en place au sein du Groupe MND. L'ambition du Groupe est d'acquiescer au fil du temps une culture environnementale qui puisse permettre d'évoluer dans ce domaine, notamment par la maîtrise accrue des consommations énergétiques et des déchets ainsi que la mise en place d'une politique d'écoconception.

Au 31 Mars 2017, 100% des sociétés françaises sont certifiées ISO14001.

	ISO 9001	ISO 14001	EN1090	DESP	STRMTG	ATEX
MND	✓	✓				
TAS	✓	✓		✓		✓
MBS	✓	✓				
SUFAG	✓	✓				
SUFAG AB						
LST France	✓	✓	✓		✓	
LST DE	✓				✓	
TECHFUN	✓	✓				
Filiales de distribution						

LEGENDE :      ✓ Certification obtenue  
                    Sans objet  
DESP : Directive des équipements sous pression  
ATEX : Atmosphères Explosives  
STRMTG : Société Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés  
EN 1090 : Norme construction métallique

Le Groupe travaille actuellement à faire évoluer son système de management environnemental pour se mettre en conformité avec la nouvelle version de la norme ISO14001 version 2015 pour une certification en avril 2018.

### LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe MND organise régulièrement des actions de sensibilisation de ses collaborateurs aux différents enjeux environnementaux (respect de la charte, maîtrise des consommations, tri et recyclage des déchets). Tout nouvel arrivant bénéficie également d'une sensibilisation aux instructions en place concernant l'environnement.

La mise en place d'un affichage dynamique sur les sites français permet la communication du programme d'information en matière d'environnement. En 2016-2017, les thèmes environnement évoqués ont été nombreux : plan de déplacement entreprise, COP21, Economie d'énergie, Politique QSE, Challenge mobilité, Tri du papier, Valorisation cartons, Tri des déchets, consigne d'impression.

## **LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

Néant au 31 Mars 2017.

## **LES MOYENS CONSACRÉS A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS**

La prévention des risques environnementaux et des pollutions est adressée dans l'ensemble des métiers par la certification ISO14001 déployée dans les différents sites.

La norme ISO14001 prévoit, en effet, que le système de management environnemental intègre une analyse des risques préalable (identification des impacts, hiérarchisation de ces derniers, définition des objectifs de réduction des impacts, détermination des moyens, ...) sur laquelle sont basées les procédures permettant à la structure de répondre aux enjeux environnementaux liés à son activité. Les managers s'assurent, ensuite que ces processus soient mis en œuvre jusque sur les chantiers.

La certification ISO14001 permet également de se préparer et de répondre aux situations d'urgence potentielles qui peuvent avoir un impact sur l'environnement. Il existe donc, dans les entités industrielles, des procédures d'urgence en cas de pollutions accidentelles et de mise en œuvre de moyens adaptés pour y répondre. Concrètement, chaque site industriel concerné est équipé de kit d'absorption, de bacs de rétention, de fûts double peau.

Enfin, dans le cadre des sites industriels classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), les mesures sont prises en application du Code de l'Environnement, nos installations sont soumises uniquement à déclaration.

## **POLLUTION ET GESTION DES DECHETS**

### **LES MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT**

La charte environnement du Groupe MND prévoit des actions de prévention concernant les chantiers visant clairement à maîtriser l'impact des activités sur l'eau, l'air et le sol. Elle rappelle également les interdictions incontournables (brûlage des déchets, usage d'essence pour les opérations de nettoyage).

- Les produits dangereux : Stockage des carburants/lubrifiants en fûts double peau ou rétention
- L'air : Non applicable.
- L'eau : Aucun bloc rocheux ne sera prélevé dans le lit mineur d'un cours d'eau
- Le sol : Récupération de la laitance lors des opérations de coulage de béton,  
Interdiction de toute vidange de béton hors des fouilles prévues pour les fondations des pylônes ou des gares,  
Ne pas nettoyer les outillages permettant la fabrication des bétons sur site,  
Protection des routes, arbres lors des opérations de purge.

Concernant nos produits installés, nos systèmes de déclenchement préventif d'avalanches ne présentent aucune pollution ni de résidus après les tirs.



Sur les sites industriels, nos activités ne génèrent aucun rejet dans le sol.

L'atelier de l'activité mécanique est équipé d'un bac de récupération des huiles de coupe qui sont retraitées via une société externe spécialisée.

Les activités de décapage sont réalisées sur rétention par des sociétés spécialisées externes qui récupèrent et traitent les effluents.

Quant aux rejets dans l'air, ils sont limités aux fumées de soudure aspirées dans les ateliers.

## LES MESURES DE PREVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

De manière cohérente avec l'ensemble de la politique environnementale du Groupe, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets sont traitées au sein de la démarche environnementale et de la charte.

Celle-ci prévoit :

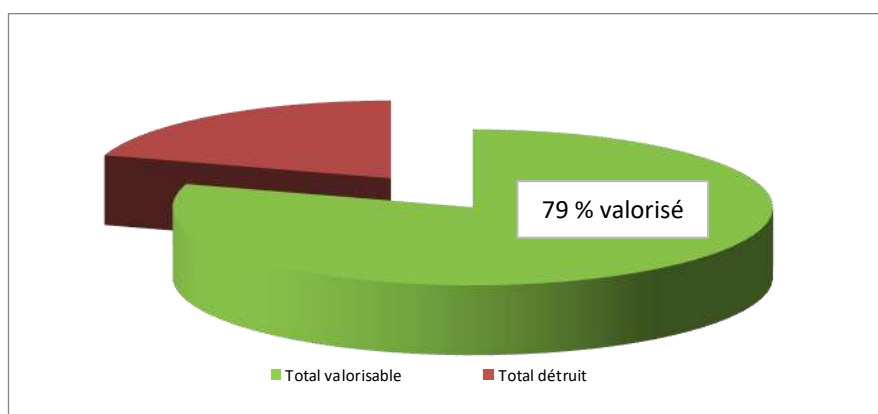
- Le tri des déchets
- Les obligations réglementaires
- La recherche et la mise en place de nouvelles filières
- La recherche de solutions pour réduire le volume des déchets
- La signalétique sur les bennes à déchets
- La sensibilisation des équipes au tri des déchets
- La mesure des volumes de déchets, du taux de recyclage ou valorisation

Les déchets collectés dans les bennes pour les sites français ont représenté un volume de 174 tonnes dont moins de 1 % de déchets dangereux. L'augmentation par rapport à l'année n-1 est liée à un déstockage massif de ferrailles pour la partie LST Production Industrielle représentant environ 70 tonnes.

138 tonnes de déchets valorisés

36 tonnes de déchets détruits

79% des déchets sont valorisés.



Concernant les sites industriels étrangers :

Les ateliers en Allemagne produisent 14,7 tonnes de déchets industriels non dangereux.

Le site Suédois a produit 5 tonnes de déchets non dangereux détruits et a mis en place plusieurs filières de recyclage :

- 6.2 tonnes de cartons
- 36.6 tonnes de bois
- 0.8 tonnes de plastique
- 6.8 tonnes de métal

En 2016, le Groupe MND a fait évoluer sa gestion du tri et recyclage du papier. Les points de collecte ont été multipliés. Les corbeilles de récupération sont disposées dans des zones stratégiques comme bien sûr les zones de reprographie mais également les bureaux paysagers. Le projet a également intégré une dimension sociale puisque l'opération de collecté est réalisé par un organisme ayant pour but de favoriser l'insertion de personnes handicapées. Ce sont 2083 kg de papiers qui ont été triés et recyclés, ce qui a contribué à fournir 75h de travail à des personnes en situation de handicap et a permis de la fabrication de 1692 kg de nouveaux papiers blancs 100 % recyclés.

#### **LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE**

Les produits susceptibles de créer des nuisances sonores sont les installations de déclenchement préventif d'avalanches, les solutions de production de neige de culture et les installations de remontées mécaniques.

Sur les premiers, si des mesures peuvent être réalisées lors des phases de conception et de développement, ces valeurs ne sont pas représentatives du niveau de nuisance produit en montagne. En effet, les conditions météorologiques (brouillard), la quantité du manteau neigeux, la situation géographique viennent atténuer ou amplifier le bruit. L'explosion dure quelques millièmes de seconde. Des calculs, à partir d'une mesure à 1m, permettent par extrapolation d'estimer le niveau de bruit à 50m, à 200m, à 500m. Ceci est une extrapolation très théorique de la propagation du son dans l'air en ligne droite et ne tient pas compte des facteurs ayant une forte influence comme la température, le degré hygrométrique de l'air, la pression atmosphérique, le vent ...

Concernant les perches d'enneigement, le niveau de bruit est directement proportionnel au niveau d'air consommé. L'étape de détente de l'air est celle produisant le plus de bruit.

La politique d'éco conception du Groupe vise à réduire le niveau d'air donc par conséquent le niveau de bruit (diminuée d'un facteur de 5 à 6 depuis 10 ans).

Le ventilateur SUFAG Super Silent génère un niveau de bruit à 50m de 50dB(A) devant et 53dB(A) à côté.

La nouvelle gamme d'appareils de débrayables LST possède des qualités intrinsèques qui les démarquent des appareils classiques : consommation énergétique en baisse, durée de vie des équipements allongée, coûts de construction et maintenance fortement réduits. C'est ainsi que les efforts d'ouverture et de fermeture des pinces en gare sont réduits ce qui entraîne une réduction de la consommation électrique. Le système de convoyage des véhicules en gare a évolué permettant de diviser le nombre de pneus par 4 : moins d'usure, source de pollution. Les équipes R&D ont également travaillé pour réduire le volume des gares de départ et d'arrivée diminuant ainsi l'impact sur l'environnement.

D'autres initiatives existent également concernant les activités d'installations. Les chantiers peuvent être réalisés sans gêne sonore par l'utilisation dans certains cas de compresseurs silencieux.

Les activités industrielles quant à elles ne sont pas génératrices de nuisance sonore pour le voisinage. Les sites sont situés dans des zones industrielles éloignées des riverains.

## **UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES**

### **LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES**

Concernant l'eau, tous les sites sont raccordés sur le réseau d'eau courante. L'eau est utilisée principalement pour des besoins sanitaires car elle n'entre pas dans le processus de production, elle n'est donc pas critique pour cette dernière et ne bénéficie donc pas d'une source d'approvisionnement de secours.

Sur l'ensemble des sites français, la consommation annuelle, identique à celle de l'année dernière, a été de 1618 m<sup>3</sup> soit environ 7.4m<sup>3</sup>/personne/an.

L'eau est toutefois utilisée dans le cadre de tests lors du contrôle final en fabrication dans l'activité enneigement. L'eau est utilisée en circuit fermé sur le site français.

Sur le site Suédois, la consommation d'eau entre dans le contrôle des enneigeurs également. La consommation annuelle, identique également à celle de l'année dernière, atteint 2173 m<sup>3</sup>.

### **LA CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES ET LES MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DANS LEUR UTILISATION**

Le gaz est une matière première utilisée uniquement pour le chauffage des ateliers. Tout comme l'eau, il n'entre pas dans nos différents processus de fabrication. Pour diminuer au maximum la consommation de gaz, le chauffage des ateliers est sur programmateur. Sur la France, cela représente 785 MWh/an.

Le gaz de soudure est une énergie utilisée dans notre processus de fabrication, il représente 11 146 m<sup>3</sup> (Oxygène, Argon, Mison) et 1829 kg de CO<sub>2</sub>. La variation par rapport à l'année dernière entre les différents gaz (12712 m<sup>3</sup>) et le CO<sub>2</sub> (966 kg) proviennent d'un changement de mélange sur les soudures.

Des initiatives de conception permettent de limiter la consommation de matières premières. Par exemple, afin de limiter le recours au béton, le Groupe explore des modes constructifs alternatifs et propose dans certains cas l'utilisation de corps morts.

La fabrication des piquets est réalisée grâce au procédé d'extrusion de matières plastiques. 4 extrudeuses sont en activité. Les rebuts sont triés et réexpédiés à un recycleur qui nous fournit les granulés recyclés qui peuvent être réinjectés dans le processus.

### **L'UTILISATION DES SOLS**

Quant à l'utilisation des sols, nous utilisons 3 pompes eau / eau pour chauffer et climatiser les bureaux du siège social qui utilisent l'eau de la nappe phréatique (pompage et rejet).

A noter que pour éviter toute dérive, ces consommations sont suivies mensuellement et sont comparées aux statistiques historiques.

Les projets d'aménagements clients prévoient un volet biodiversité, permettant notamment à partir de l'étude géotechnique, de définir les mesures à mettre en place pour éviter d'endommager les habitats des espèces faunistiques et floristiques locales.

Nous travaillons également en amont de la réalisation des projets avec des cabinets de Maitrise d'œuvre spécialisés intégrant ainsi un volet environnement.

## LA CONSOMMATION D'ENERGIE

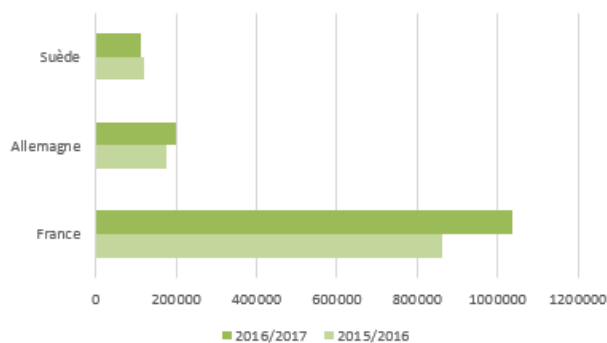
Concernant l'électricité, les puissances mises en jeu ne nécessitent pas l'utilisation d'un transformateur. L'électricité sert aussi bien au process qu'au fonctionnement des services administratifs (bureaux, espaces communs).

Il n'y a pas d'objectif chiffré car cela dépend essentiellement du volume de production. Néanmoins, à chaque fois que cela est possible, nous prenons les décisions qui vont dans le sens de la réduction de nos consommations. Ces consommations font l'objet d'un suivi mensuel avec un comparatif à l'historique, les dérives étant ainsi rapidement identifiées et analysées.

Les nouveaux bâtiments de Sainte Hélène du Lac sont par exemple complètement équipés d'éclairage à LED, y compris à l'extérieur.

En terme de consommation électrique, la hausse du chiffre d'affaires et de la mise en place des machines à extrusion a entraîné une augmentation de la consommation, ainsi les sites de production français ont été sur un volume de 1035 MWh/an, soit une hausse de 20%. Le site suédois est pour sa part à une consommation annuelle de 112 MWh.

La consommation électrique annuelle du site allemand s'élève à 199 MWh. L'électricité sert principalement au process de production (atelier mécanique).



Une centrale photovoltaïque d'une puissance de 100 kw a été installée et mise en service en juin 2014 sur le site de Ste Hélène du Lac. La réduction de l'émission de CO2 depuis la mise en service a été de 245 tonnes.

Le site dispose également de détecteurs de luminosité, de brise soleil, de toiture végétalisée et est classé RT 2012.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

### LES POSTES SIGNIFICATIFS D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE GENERES DU FAIT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT PAR L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT

Le Groupe n'est pas soumis au bilan Carbone.

En revanche, des initiatives permettent de limiter lors des chantiers les émissions de CO2 liées aux transports avec le recours à des fournisseurs locaux pour le béton par exemple.

Dans la mesure du possible, le co-voiturage est également encouragé. Il en est de même pour le recours à la visio-conférence permettant de limiter les déplacements, le site de Ste Hélène du Lac étant connecté avec les principales filiales étrangères.

La flotte de véhicules du Groupe est composée de différentes gammes de véhicules adaptées aux spécificités des métiers devant intervenir sur site de montagne (véhicules 4x4). Le taux de CO2 moyen est passé de 143 grammes à 135 grammes avec le renouvellement de véhicules récents. Un véhicule Hybride équipe le parc.

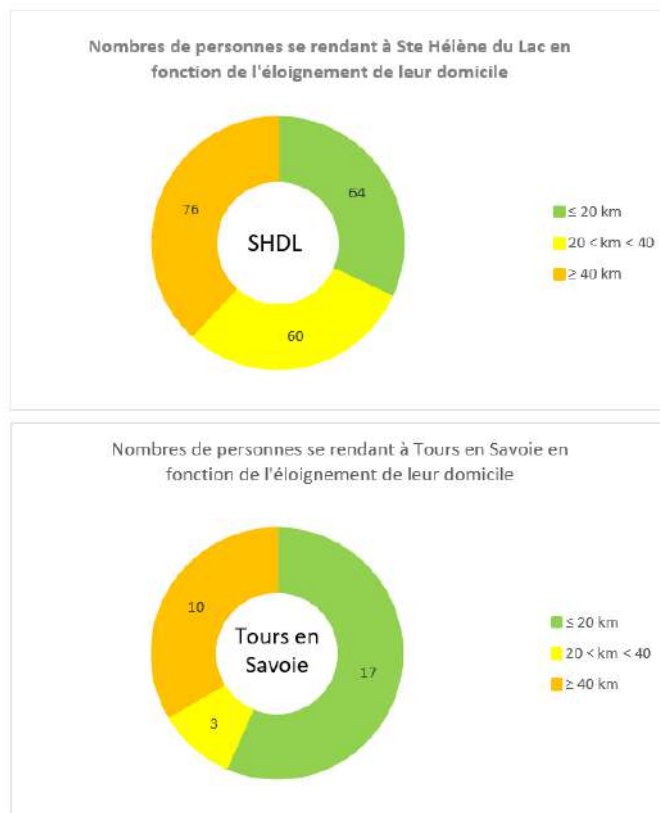
Le site de Ste Hélène du Lac a participé pour la première fois au challenge mobilité Rhône Alpes 2016 et s'est classé 29<sup>ème</sup> sur 70 participants dans la catégorie Petites villes et Territoires ruraux et dans la catégorie Entreprise de plus de 50 salariés.

Le challenge consiste à mobiliser un maximum de salariés pour valoriser un mode alternatif à la voiture individuelle pour se rendre au travail.

Le taux de participation s'est élevé à 25%. Environ 1500 km avaient été parcourus en mode alternatif (312 km en transports en commun, 315 km en vélo, 934 km en covoiturage).



Pour les sites français, un Plan de Déplacement d'Entreprise a été mis en place conformément à la loi sur la transition énergétique et croissance verte. Un recensement et une cartographie des communes d'où proviennent les salariés a été initié. L'objectif est de favoriser la mise en relation des collaborateurs pour favoriser le covoiturage.



Dans le cadre de la Politique Voyage du Groupe, un contrat a été mis en place avec une agence de voyage permettant de centraliser et optimiser les coûts.

Les données ne sont pas forcément comparatives d'une année à l'autre en raison du nombre de déplacements effectués et de la distance de trajets. Néanmoins pour l'année 2016/2017, les émissions de dioxyde de carbone ont représentées 401 T pour 1447 déplacements sur du court, moyen et long courrier et 700 Kg pour 154 déplacement en train.

## **L'ADAPTATION AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Le Groupe MND ayant une majeure partie de ses activités liées à l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables est sensible aux conséquences d'un changement climatique. Les équipes de R&D sont sensibilisées à cette contrainte et travaillent au développement de nouveaux produits permettant de gommer ces variations climatiques pouvant avoir un effet sur nos produits et prestations.

## **PROTECTION DE LA BIODIVERSITE**

### **MESURES PRISES POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE**

Des initiatives permettent de protéger la biodiversité ; le site de Ste Hélène du Lac est équipé de panneaux photovoltaïques (400 Modules Photovoltaïques sur 700 m<sup>2</sup>), de toitures végétalisées et des ruches ont été installées à l'entrée du site. En moyenne chaque ruche produit 12.50 kg de miel par an. Cette production est répartie en pots de miels transmis aux salariés du Groupe.

## **VOLET SOCIETAL**

### **IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Le Groupe MND a mis en place un magazine annuel d'informations lié à ses activités, informations mais également des témoignages clients, fournisseurs, et des collaborateurs permettant ainsi de rassembler des lecteurs fidèles et partager les dernières informations et évolutions liées à nos activités et marchés. Il est diffusé en Français, Anglais et Allemand avec un tirage total à 7000 exemplaires papiers et plus 15 600 exemplaires en version électronique. La dernière édition (n°4) a été diffusée au mois d'avril.

### **EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL**

Par ses implantations en Savoie, le Groupe MND est très attentif et impliqué dans les relations qu'il peut avoir avec les différentes instances locales.

Sa participation dans différentes associations montre le vif intérêt et l'importance d'être présent aux côtés d'autres acteurs économiques régionaux afin de pouvoir faire perdurer et améliorer l'ensemble des métiers de la Montagne.

Pour servir ses clients et répondre à leurs attentes, le Groupe a mis en place des centres de services et renforce ses équipes en particulier sur les périodes de forte saisonnalité.

En matière de recrutement, la priorité est donnée à la promotion interne des salariés. Selon les profils recherchés, plusieurs cabinets de recrutement accompagnent le Groupe et sélectionnent les meilleures candidatures en proposant des dossiers ciblés sur des postes clés.

Avec un niveau d'embauche assez élevé cette année (91 vs 54 sur l'année dernière), le Groupe MND est un acteur significatif du développement de l'emploi territorial.

### **SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES**

Les situations géographiques des différents sites industriels sont situées en zones d'activités et sans proximité immédiate de riverains.

### **RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES**

### **LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS**

Dans le cadre de ses recrutements, le Groupe MND noue des relations privilégiées de différentes natures avec différentes écoles.

## ACTIONS DE PARTENARIAT OU MECENAT

Le Groupe MND soutient et accompagne depuis plusieurs saisons Victor MUFFAT-JEANDET, skieur de l'équipe de France de Ski Alpin.



Les résultats de la saison 2016/2017 :

<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5ème Coupe du Monde Géant Val d'Isère</li> <li>- 5ème Coupe du Monde Super-Combiné Santa Caterina</li> <li>- 7ème Coupe du Monde Géant Adelboden</li> <li>- 9ème Coupe du Monde Slalom Kranjska Gora</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Champion de France de Super-Combiné</li> <li>- Vice Champion de France de Slalom</li> <li>- 3ème Championnat de France Géant</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 13ème Championnats du Monde Géant Saint-Moritz</li> <li>- 17ème Championnats du Monde Slalom Saint-Moritz (Premier Français)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9ème Classement Général Coupe du Monde Super-Combiné</li> <li>- 12ème Classement Général Coupe du Monde Géant</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vainqueur de la première édition du Super Slalom à la Plagne (Un des slaloms les plus long du monde : 400 piquets à la suite)</li> </ul>	

Depuis cette saison, Tom CREY, bénéficie du soutien du Groupe MND. Tom, skieur hémiplegique de 17 ans, est membre du Groupe « Espoirs » de l'équipe de France de Ski Alpin Handisport.

Ses meilleurs résultats cette saison :

- Coupe de France à Vars :
  - o 2<sup>ème</sup> en Slalom Parallèle
  - o 3<sup>ème</sup> en Géant
- Coupe d'Europe à Veysonnaz (Suisse) :
  - o 9<sup>ème</sup> Super G n°2
- Circuit IPCAS Européen (Equivalent FIS) :
  - o Landgraaf (Pays-Bas) 15<sup>ème</sup> Slalom n°2
  - o Abtenau (Autriche) : 9<sup>ème</sup> Super G n°2
  - o Abtenau (Autriche) : 8<sup>ème</sup> Géant





Le Groupe, via ses filiales est un partenaire impliqué et référent au sein d'Associations ou de Fédérations.

<b>MBS</b> Fournisseur Officiel des équipes de France de Ski	<b>SUFAG</b> Partenaire Officiel FIS Fédération Internationale de Ski
---	---



<b>MND, TAS, MBS, SUFAG, LST et TECHFUN</b> sont membres du Cluster Montagne	<b>MND</b> est membre de l'AFMONT
---	--------------------------------------



<b>MND</b> est membre du Réseau Entreprendre Savoie	<b>TAS</b> soutient l'ANENA
--	--------------------------------



<b>MBS</b> soutient le Comité de Ski de Savoie	<b>MBS</b> soutient l'Association Réseau Ski Partenaire
---	--



## SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS

### PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

La Politique Achats assure la continuité de la Politique Qualité, Sécurité et Environnement du Groupe.

La volonté d'acquérir une culture environnementale se traduit par :

- Eco-conception : privilégier les produits recyclables lors de recherche de nouveaux produits
- Privilégier les produits respectueux de l'environnement
- Communication auprès des fournisseurs sur l'importance d'effectuer un tri des déchets
- Communication auprès des fournisseurs pour éviter le suremballage
- Anticipation des commandes pour groupement des livraisons et ainsi réduire notre empreinte carbone

Le Groupe noue des relations privilégiées avec certains de ses fournisseurs, des relations de confiance et de partenariat existent. Les équipes de R&D travaillent en collaboration avec certains fournisseurs pour le développement et la mise en place de nouveaux produits.

Les facteurs de risques sont repris et décrits dans le rapport de gestion.

#### **L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Le Groupe MND a recours à la sous-traitance dans le cadre de l'exécution de ses contrats. Celle-ci a représenté au 31 Mars 2017, 13.46 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Ce ratio était à 7.03 % en 2016. Cette hausse est liée notamment à l'installation du premier télésiège débrayable dans la station de La Plagne.

#### **LOYAUTE DES PRATIQUES**

##### **LES MESURES ENGAGEES POUR PREVENIR LA CORRUPTION**

Au 31 Mars 2017, aucun incident de corruption n'a été rapporté, ni amende ou sanction non financière pour non-respect des lois et des réglementations.

Le Groupe demeure vigilant sur les problématiques liées à la corruption. Ainsi, le Groupe MND souhaite mettre en place au cours des prochains exercices une politique anti-corruption dans son fonctionnement.

##### **LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS**

Non applicable.

##### **LES AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME**

Le Groupe MND s'engage auprès de tous ses clients et fournisseurs à respecter les droits humains fondamentaux. Sur le plan interne, chaque collaborateur peut recourir, s'il s'estime victime de discrimination ou de tout autre préjudice, aux représentants du personnel ou au Service des Ressources Humaines ou bien à la Direction Générale.

##### **LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

Non applicable.